

# UNIVERSITE MOULOD MAMMARI DE TIZI-OUZOU



FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DE GESTION ET DE SCIENCES  
COMMERCIALES

DEPARTEMENT DES SCIENCES COMMERCIALES

## Mémoire pour l'obtention du Diplôme de Master En Sciences Commerciales

Spécialité : Commerce et Finance Internationale

### Sujet

**Contributions des PME Algériennes aux commerces extérieurs  
(2010-2016)  
Cas: wilaya de Bejaia.**

### Présenté par

HIMENE Zina

### Soutenu publiquement devant le jury composé de :

DAHAK Abdennour	M.C.B	UMMTO	Président
KARA Rabah	M.C.B	UMMTO	Encadrant
HAMMACHE Mohand	M.A.A	UMMTO	Examineur

14 /11 /2017

## *Remerciement*

*La conduite de ce mémoire a bénéficié de sa maturation à son terme. Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ceux qui au long de ce mémoire nous ont apporté leur soutien, la participation de certains a été décisive pour l'aboutissement de ce travail qu'il nous est agréable de présenter tout particulièrement :*

*Je remercie Dieu le tout puissant, de nous avoir donné tout le courage et la patience pour mener ce travail à terme.*

*Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude et un grand respect à mon encadrant Monsieur KARA, pour la clarté de ses enseignements, son soutien indéfectible et sa patience à toute épreuve afin que ce mémoire soit mené à bien, merci Monsieur pour tout.*

*Je tiens à souligner le soutien que ma famille a apporté. Je remercie tous particulièrement mes parents qui nous, non seulement, encouragés, mais ont cru en moi dès le début. Sans eux, la réalisation de ce mémoire n'aurait pas eu lieu.*

*Je tiens à remercier aussi les membres de jury qui nous font honneur d'examiner ce travail.*

*Mes chaleureux remerciements vont également à toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.*

# Dédicaces

*Rien n'est aussi beau à offrir que le fruit d'un labeur que je dédie de tout cœur à ceux que j'aime jusqu'aux frontières de l'imagination.*

*Je remercie Dieu le tout puissant de m'avoir donné la santé, le courage et la force nécessaire pour la réalisation de ce travail.*

*A mes chères parents pour l'éducation qu'ils m'ont prodiguée, avec tous les moyens et au prix de tous les sacrifices, qu'ils ont consentis à mon égard depuis mon enfance. Merci pour votre sacrifiée au bien être de tes enfants vous m'avez toujours garni mon chemin force et lumière persévérance et combativité.*

*A mes adorables sœurs (Sabrina, Laetitia)*

*A ma très chère grand-mère babas et à la mémoire de ma chères grands-mères que J'ai perdu sti djouhra ;*

*A tous mes amis qui m'ont soutenue.*

*A tous ceux qui m'ont aidée encouragée, conseillée, et tous ceux*

*Que j'aime.*

*Enfin, j'espère du fond du cœur que tout ce petit monde, mon monde a moi, trouve ici un mot de reconnaissance, et que Dieu puisse m'aidé à les honorer, les servir et les combler.*

**ZINA**

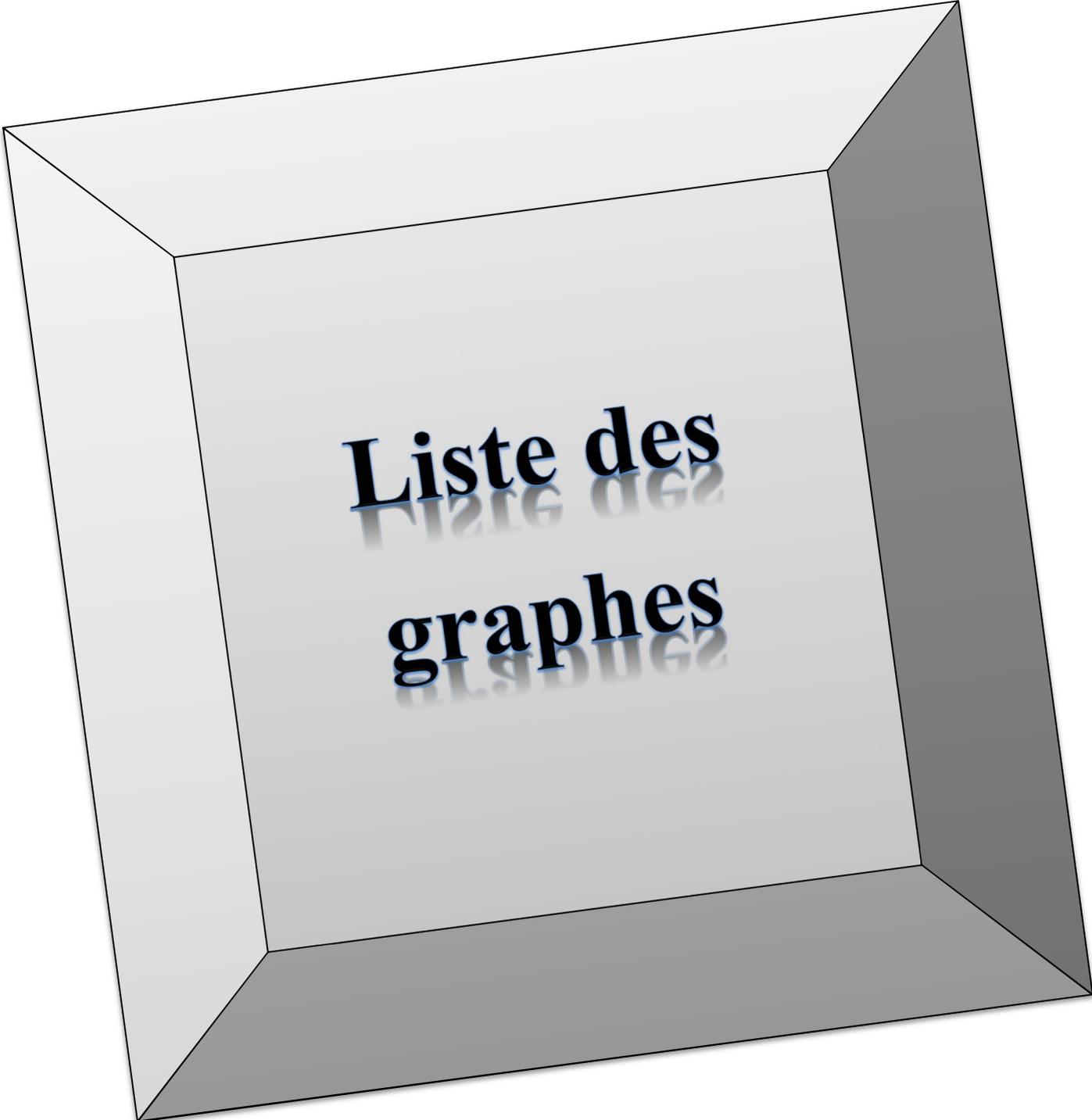


**Liste des  
tableaux**

## Liste des tableaux

<b>Tableau N°01 :</b>	Les Critères De La Small Business Admiration (SBA)	21
<b>Tableau N°02 :</b>	Définition De L'UE Des PME	21
<b>Tableau N°03 :</b>	Définition Des PME En Algérie	22
<b>Tableau N°04 :</b>	L'évolution De La Population Des PME En Algérie Durant La Période (2010- 2016)	31
<b>Tableau N°05 :</b>	Répartition Des PME Privées Par Secteur D'activités (Année 2016)	32
<b>Tableau N°06 :</b>	Répartition Des PME Publiques Par Secteur D'activités (Années 2016)	34
<b>Tableau N°07 :</b>	Part Des 12 Première Wilaya Dans La Répartition Des PME	35
<b>Tableau N°08 :</b>	Contribution De La PME A La De L'emploi	35
<b>Tableau N° 09 :</b>	Contribution Des PME A La Création De La Valeur Ajoutée	36
<b>Tableau N°10 :</b>	Évolution De La Balance Commerciale De l'Algérie A La Période (2010-2016)	57
<b>Tableau N°11 :</b>	Evolution Des Principales Importations De l'Algérie (2010-2016)	58
<b>Tableau N°12 :</b>	Evolution Des Principales Exportations De l'Algérie (2010-2016)	60
<b>Tableau N°13 :</b>	Effectif Global Des PME De La Wilaya De Bejaïa (2015)	65
<b>Tableau N°14 :</b>	Evolution Du Nombre De PME De La Wilaya De Bejaïa (2011-2015)	65
<b>Tableau N°15 :</b>	Mouvements Des PME Privées Par Tranches D'effectifs (2015)	66
<b>Tableau N°16 :</b>	Répartition Des PME Privées Par Secteur D'activité (2015)	66
<b>Tableau N°17 :</b>	Implantation Territoriale Des PME Dans La Wilaya De Bejaïa (2014-2015)	67
<b>Tableau N°18 :</b>	Répartition Des PME Enquêté Par Commune	70
<b>Tableau N° 19 :</b>	Répartition des entreprises suivant leur effectif	71
<b>Tableau N° 20 :</b>	Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique	72
<b>Tableau N° 21 :</b>	Répartition des PME enquêtées par secteurs d'activité	73

<b>Tableau N° 22 :</b>	Répartition des PME selon l'expérience professionnelle des dirigeants	74
<b>Tableau N°23 :</b>	Les contraintes à la création et au développement des PME dans la wilaya de Bejaia	75
<b>Tableau N° 24 :</b>	Caractéristiques des PME exportatrices en 2016	77
<b>Tableau N°25 :</b>	présente les différents créneaux dans lesquels ces PME envisagent d'accroître leurs exportations	78
<b>Tableau N° 26 :</b>	Les principaux obstacles entravant la démarche d'exportation	79
<b>Tableau N° 27 :</b>	Les contraintes des PME non exportatrices	80
<b>Tableau N° 28 :</b>	Le potentiel des PME qui souhaitent d'exporter prochainement	81



**Liste des  
graphes**

## Liste des graphes et figures

<b>Schéma N°01 :</b>	L'évolution de la population des PME en Algérie durant la période (2010-2016)	32
<b>Schéma N°02 :</b>	Répartition des PME privées par secteur d'activités (année 2016)	33
<b>Schéma N°03 :</b>	Répartition des PME publiques par secteur d'activité	34
<b>Schéma N°04 :</b>	Contribution de la PME à la de l'emploi	36
<b>Schéma N°05 :</b>	Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée	37
<b>Schéma N°06 :</b>	Évolution de la balance commerciale de l'Algérie à la période (2010-2016)	57
<b>Schéma N°07 :</b>	Evolution des importations durant la période (2010-2016)	59
<b>Schéma N°08 :</b>	Répartition des PME enquêtées par commune	71
<b>Schéma N°09 :</b>	Répartition des PME enquêtés selon l'effectif employé	72
<b>Schéma N°10 :</b>	Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique	73
<b>Schéma N°11 :</b>	Répartition des PME enquêtées par secteurs d'activité	74
<b>Schéma N°12 :</b>	L'expérience professionnelle	75
<b>Schéma N°13 :</b>	Les différents obstacles entravant la démarche d'exportation des PME	79

# Sommaire

**Remerciements**

**Dédicaces**

**Liste du tableau**

**Liste des graphes et figures**

**Liste des abréviations**

**Introduction générale**

**Chapitre 01 : la PME concept et définition**

**Section 01** : notion générale sur la PME

**Section 02** : les PME et leur contribution dans le développement de l'économie Algérienne

**Chapitre 02 : contribution des PME dans l'économie commerciale**

**Section 01** : le processus de l'ouverture du commerce extérieur international

**Section 02** : l'institution de la promotion du commerce extérieur

**Section 03** : la part des PME dans les échanges extérieurs de l'Algérie

**Chapitre 03 : la stratégie de la région de Bejaia vis-à-vis d'exportation**

**Section 01** : présentation de la wilaya de Bejaia

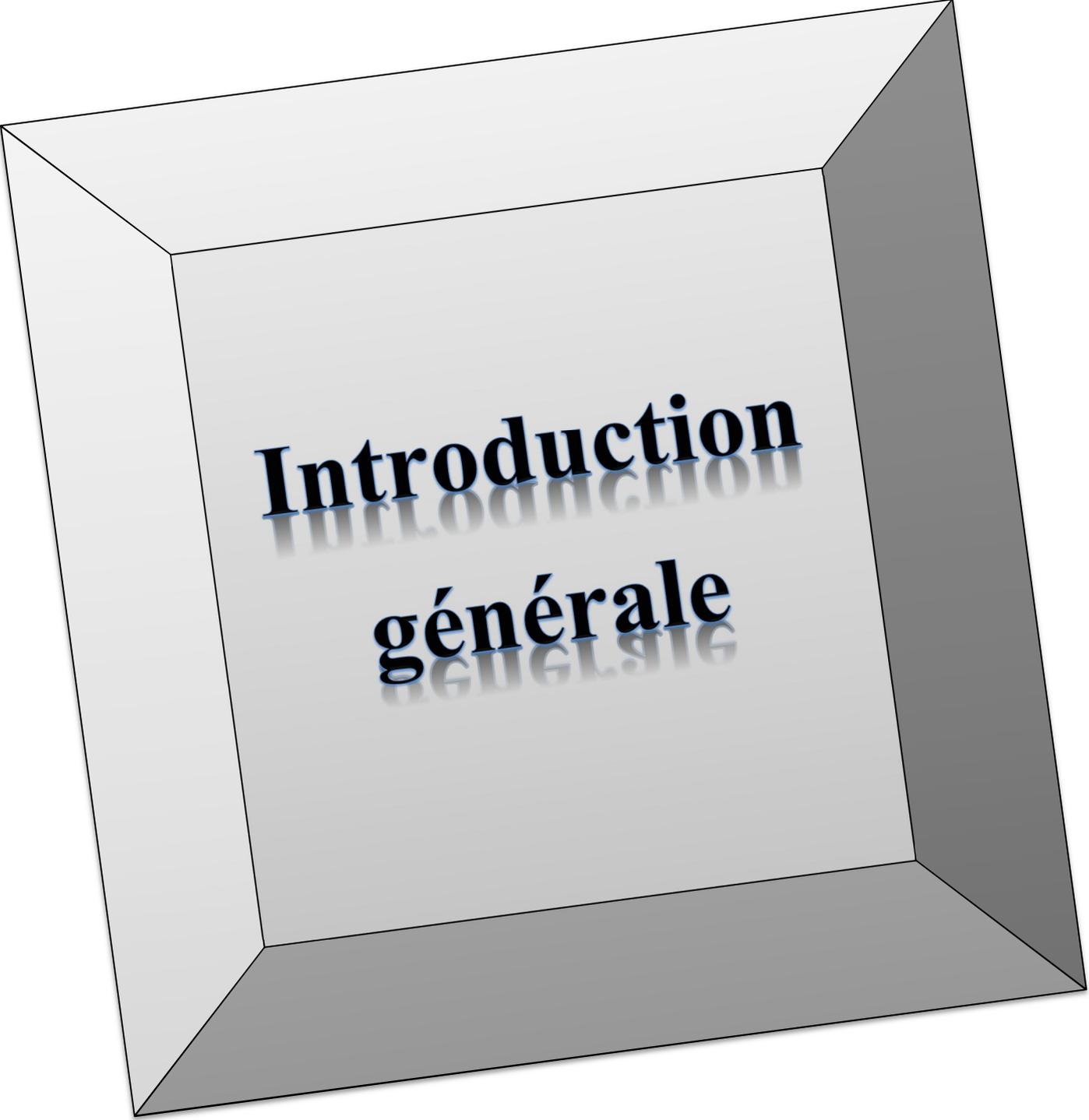
**Section 02** : analyse des résultats de l'enquête auprès des PME de la wilaya de Bejaia

**Conclusion générale**

**Bibliographie**

**Les annexes**

**Tables des matières**



**Introduction**  
**générale**

## Introduction générale

Les petites et les moyennes entreprises (PME) jouent un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social d'un pays. La flexibilité de leurs structures et leurs capacités leur permettent une meilleure adaptation aux pressions multiformes de l'environnement économique. Elles se caractérisent par leur aptitude à assurer une intégration économique et le développement des régions, par les importations des technologies, et le développement de leurs stratégies, au niveau interne et externe.

Les PME disposent, certes, de l'avantage d'avoir des structures de coût de travail favorable, mais elles sont, aussi, confrontées à des carences importantes dans les domaines des technologies, de la qualité des produits, de la formation des ressources humaines, du management et des coûts de transaction, qui tracent, non seulement leur compétitivité, mais à moyen terme, leur pérennité, et voire même à court terme, leurs survie, notamment, avec la suppression des droits de douanes et l'ouverture économique.

Le développement des PME implique l'émergence de nouvelles gouvernances fondées, en particulier, sur une gestion saine et moderne avec un cadre macroéconomique incitatif favorable à la libre concurrence. Leur développement repose sur les conditions liées à leur contexte local qui est porteur, pour ces entreprises de recombinaison de cohérence et de renouvellement. Dans le contexte algérien, les autorités ont fait du développement des PME une priorité depuis les années 80, notamment, suite à la chute brutale des prix des hydrocarbures, afin de lutter contre le chômage, moderniser le tissu productif local et contenir les importations dans le cadre de la recherche d'une meilleure croissance, moins soumise aux fluctuations des hydrocarbures.

Les conditions dans lesquelles a évolué l'Algérie avec sa soumission au plan d'ajustement structurel au début de la décennie 1990, l'a poussé à entreprendre une nouvelle politique de développement, basée sur la libéralisation de l'initiative privée et le rétablissement de l'Etat dans son rôle de régulateur.

En 2001, des textes majeurs ont été adoptés, pour consacrer cette nouvelle orientation, visant à encourager le développement de l'investissement privé, national et étranger, par l'assouplissement des procédures juridiques administratives à la création d'entreprises, mais aussi des avantages et garanties divers telles les baisses fiscales, douanières, sociales, et financières significatives. En contre partie, il est attendu de ces entités, la participation au règlement du problème du chômage, la participation à l'élévation de la production nationale et la participation à réduire la facture d'importation.

### **Choix de thème :**

Nous portons l'intérêt de mener une recherche sur le rôle des PME dans la contribution au commerce extérieur et développement local en Algérie, précisément dans la wilaya de Bejaia, dont les raisons sont diverses. Parmi cette dernière on peut citer :

- Le choix de notre sujet est lié à l'importance des PME, sont en train de prendre au niveau national, et en particulier, dans la wilaya de Bejaia donc, notre étude vise à éclaircir le fonctionnement des PME dans les réseaux des relations (professionnelles et personnelles).
- La volonté d'approfondir nos connaissances sur les PME, pour faire réussir dans la création de notre propre entreprise, en conformité, avec nos études universitaires.
- L'actualité du thème et son rôle dans le système socio-économique d'un pays, les PME ont une place très importante, quel que soit en création d'emploi ou développement local.

# Introduction générale

## **Problématique :**

Pour bien comprendre la contribution des PME sur la création de l'emploi et de développement local. De façon générale, on admet que les PME sont pourvoyeuses, notre ambition dans le cadre de cette étude est d'essayer d'apporter quelques éléments de réponse à la question centrale suivante :

***Quelle est la contribution des PME algériennes aux commerces extérieurs durant la période (2010- 2016), notamment la wilaya de Bejaïa ?***

Pour répondre à cette problématique, nous essayerons d'apporter un traitement aux questions suivantes :

- Dans quelles mesures elle participe à la satisfaction de la demande nationale, et à la baisse des importations ?
- Quelle est sa part dans la balance commerciale de l'Algérie?
- Quelle est la contribution des PME de Bejaïa aux commerces extérieurs?

## **Méthodologie de la recherche**

Pour mieux répondre à ce problème, nous avons adopté la méthodologie d'approche basée sur une étude de cas, appuyée par une étude de contenu des documents en relation avec notre objet d'étude, ce qui nous a permis de cerner le côté théorique et empirique en menant une étude de terrain basée sur une enquête par questionnaire destiné aux responsables des PME de la wilaya de Bejaïa (échantillon composé de 23 PME).

## **Structure de la recherche**

Notre travail se compose en trois chapitres ; Dans le premier chapitre consacré à la Généralités sur les PME, ensuite le deuxième chapitre on s'attache à la contribution des PME au commerce extérieur, en fin le troisième chapitre concerne l'analyse des résultats de notre enquête de terrain consistant à dresser un état des lieux sur les PME dans la wilaya de Bejaïa et nous concluons par une conclusions.



**CHAPITRE I : LA  
PME, CONCEPTS ET  
DEFINITIONS**

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

## Chapitre I : la PME, concepts et définitions

Le sigle PME est aujourd'hui d'usage courant pour parler de la réalité des « petite et moyenne entreprise » que l'on oppose à celle des grandes entreprises<sup>1</sup>. Tant celle-ci est depuis quelques années considérées comme l'un des maillons essentiels du tissu productif<sup>2</sup>, et au cœur des politiques de restructuration et de transition vers l'économie de marché, pour ce qu'elles présentent comme caractéristique par apport aux grandes entreprises.

### Section 01 : notion générale sur les PME

Si tout le monde sait ce qu'est une PME, ils sont peu nombreux ceux qui peuvent la circonscrire en une définition claire, cohérente et complète. En raison de leurs grandes diversités de forme, qui varient selon les pays ou les normes prises en considération. Les PME ne rentrent pas toute dans un seul moule.<sup>3</sup>

#### 1.1- Définitions des PME

Plusieurs économistes tentent de lui trouver une définition universelle, la PME demeure un concept flou dont les définitions varient<sup>4</sup>.

Les critères retenus diffèrent selon les textes législatifs ou réglementaires qui mettent en exergue des dispositifs d'aides en direction des PME. Elles peuvent se subdiviser en deux approches distinctes selon les critères de référence utilisés d'une part, les définitions utilisant des critères qualitatifs également dénommés « critères théorique, sociologique ou analytique » et d'une part, celle utilisant les critères quantitatifs appelé aussi « descriptifs ».

##### 1.1-1. Approche qualitative

L'approche qualitative rejoint plus la réalité socio-économique par son caractère descriptif. Elle met l'accent sur les éléments distinctifs et caractéristiques d'une entreprise de petite échelle, elle vise à mettre en évidence sa dimension humaine. « *La PME est une unité de production ou de distribution, une unité de direction et de gestion, sous l'autorité d'un dirigeant entièrement responsable de l'entreprise, dont il est souvent propriétaire et qui est directement lié à la vie de l'entreprise* ». <sup>5</sup>

Les tenants de cette approche préfèrent définir ce type d'entreprise en se basant plutôt sur des aspects qualitatifs afin d'affiner d'avantage les critères de définition et de ratisser le plus large possible le champ d'application des PME. La confédération générale des PME (CC des PME) retient que « *les PME sont des entreprises pour lesquelles le chef assume personnellement et directement les responsabilités financières, techniques, sociale et morale de l'entreprises quel que soit son statut juridique* ». De son côté, le rapport Bolton

---

<sup>1</sup>WITTERWULGHE, Robert ; « la PME une entreprise humaine » Bruxelles, de Boeck université, 1998, p13

<sup>2</sup>JULIEN, pierre-André ; « les PME : bilan et perspectives », 2eme Edition. Paris : ECONOMICA, 1997

<sup>3</sup> KHELADI Mokhtar ; « le développement local » ; Edition : office des publications universitaires, Algérie, 2012 p99.

<sup>4</sup>Ibid. p13.14

<sup>5</sup>Ibid. p15

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

(1972) conceptualise la petite entreprise (PE) comme une entité socio-économique, il considère la PME comme l'entreprise qui est :<sup>6</sup>

- Détenue une petite part relativement de son marché ;
- Gérée de manière personnellement par son propriétaires ;
- Indépendance de la société, c'est-à-dire non intégrée dans une structure plus grande (une société de taille réduite) et ses propriétaires prennent leurs décisions sans contrôles extérieur.

Selon l'approche multicritère<sup>7</sup> de la PME, le premier élément spécifique de celle-ci est son identification à un entraîneur, ainsi, d'autre caractéristiques plus descriptives sont utiles pour l'élaboration d'une définition qualitative dont on cite :

- Un personnel de direction relativement peu spécialisé ;
- Des contacts personnels trois entre les organes supérieurs de direction et les ouvriers, les clients, les fournisseurs ou les propriétaires ;
- Le manque de position de force pour négocier les achats et les ventes ;
- L'impossibilité de se procurer de capitaux en recourant au marché monétaire et difficultés d'obtenir des crédits, même à court terme ;
- Une intégration relativement étroite à la collectivité locale, à laquelle appartiennent les propriétaires et les directeurs, et dépendance plus au moins grande vis-à-vis des marchés et des sources d'approvisionnement du voisinage.

Certains auteurs<sup>8</sup> proposent trois critères de fonds pour définir la PME : la responsabilité, la propriété et l'objectif particulier de rentabilité. Aussi auteurs, WYNARCZYK, WATSON, STOREY et KEASEY (1993) les trois aspects principaux qui permettent de distinguer entre la grande entreprise et la PME sont : l'incertitude, l'innovation et l'évolution.

## 1.1-2. Approche quantitative

Approche quantitative, dite aussi descriptive, se refuse de pénétrer à l'intérieure de la boîte noir, ainsi elle tient compte que des éléments les plus apparents de l'entreprise.

Elle se base sur un ensemble de critère qui, dans leur ensemble mesurables et qualifiables à savoir ; le nombre d'effectifs employé, le chiffre d'affaires, le montant du capital social engagé<sup>9</sup>.

Ainsi, la Small Business Administration (SBA)<sup>10</sup> distingue les entreprises en établissant des critères quantitatifs, en termes de nombre d'employés ou de volume de ventes. Ces critères et leurs limites diffèrent néo moins pour chacun des différentes programmes d'assistance aux PME en fonction des objectifs et d'activités poursuivis par ceux-ci.

De plus, pour un même programme, ces limites varient selon l'appartenance sectorielle.

---

<sup>6</sup> REDOUANIE Abdellah : « développement des PME et promotion des exportations, quels perspectives pour l'Algérie ? » cas de la wilaya de Bejaia, mémoire de magister en économie, option : espace, développement et mondialisation, université de Bejaia, 2009, P21

<sup>7</sup> Robert WTTTERWULGUE ; « la PME, une entreprise humaine » Op.cit., p17

<sup>8</sup> Ibid., p18

<sup>9</sup> JULIEN, pierre-André ; « les PME : bilan et perspectives », Op.cit.,

<sup>10</sup> Robert WTTTERWULGUE. Op, cite, P26 (S.B.A)

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

Tableau N°1 : les critères de la Small Business Admiration (SBA)

Groupes d'industries	Critères (selon l'industrie)	Intervalles des limites
Commerce de gros	Travailleurs occupés	Moins de 100
Commerce de détails	Recettes maximales annuelles	De 5à20 millions de dollars, selon les sous-secteurs
Construction	Recettes maximales annuelles	De 7à17 millions de dollars, selon le sous-secteur
Manufacture	Travailleurs occupés	De 500à1500 selon les sous-secteurs
Transports	Travailleurs occupés ou recettes maximales annuelles	De 1 à 25 millions de dollars, selon les sous-secteurs
Extraction	Travailleurs occupés ou recettes maximales annuelles	Moins de 500 ou moins de 5 million de dollars, selon les sous-secteurs
Agriculture	Recettes maximales annuelles	De 0.5à 9 millions de dollars, selon le sous-secteur.
Services	Travailleurs occupés ou recette maximales annuelles	De 500à 1500 ou de 3.5à21.5 millions de dollars, selon les sous-secteurs

*Source : Robert WITTERWULGUE ; « la PME, une entreprise humaine » ; Edition DE BOECK ; paris 2008, p26.*

Malgré ce classement, les critères quantitatifs ne permettent pas de cerner avec précision la réalité des PME dans la mesure où il ne donne que peu d'indication sur son indépendance à l'égard d'autre entreprises.

## 1.1-3. Définition de la PME selon l'Union Européenne(UE)

La PME est définie dans l'UE « *comme une entreprise qui occupe moins de 250 salariés et dont le chiffre d'affaire annuel n'excède pas 50 millions ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'Euros* »<sup>11</sup>

Cette nouvelle définition distingue trois catégories différentes, cette distinction est nécessaires pour obtenir une image claire de la situation économique des entreprises et exclure celles qui ne sont pas de véritables PME comme retrace dans le tableau suivant :

Tableau N°2 : définition de l'UE des PME

entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire	Total bilan	Autonomie financière
Micro entreprise	De 1 à 9 employés	<2millions d'euros	<2millions d'euros	25% ou plus du capital ou des droits de vote d'une autre entreprise
Petite entreprise	De 10 à 49 employés	<10 millions d'euros	<10millions d'euros	
Moyen entreprise	De 50à 249 employés	<50millions d'euros	<43millions d'euros	
Grande entreprise	Plus de 250 employés	>50 millions d'euros	>43millions d'euros	

Source : FROGER Géraldine in revue problèmes économiques, octobre 2005, p9

<sup>11</sup> Extrait de l'article 2 de l'annexe à la recommandation 2003/361/CE de la commission, mai 2003, concernant la définition des micros, petites entreprises, journal officiel de l'union européenne, L124/39 du 20/05/2003, P35

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

## 1.1-4. Définition de la PME en Algérie

Avant 2001, il n'existait pas de définition officielle de la PME en Algérie, et l'Office National des Statistique(ONS) considérait comme PME, toute entreprise de production de biens et de services employant de 1 à 250 personnes. Jusqu'à l'adoption de la loi d'orientation sur la promotion de la PME en décembre 2001, l'Algérie retient comme définition des PME, celle adoptée par l'Union Européenne en 1996 qui a fait l'objet de recommandations à l'ensemble des pays membres.

Une définition reprise par la loi n°01-18 du 12 décembre 2001, portant loi d'orientation sur la promotion de la PME et comme suit :

*« la petite et moyenne entreprise et définie quel que soit son statut juridique , comme étant une entreprise de production de bien et service employant de 1à 250personne, dont le chiffre d'affaire n'excède pas 2 milliard de dinars ou dont le total du bilan annuel n'excédé pas 500 millions de Dinard et qui respecte les critères d'indépendance ».*<sup>12</sup>

De cette définition globale, des catégories intermédiaires d'entreprise sont tirées, comme le synthétise le tableau (01) qui suit.

**Tableau N°3 : Définition des PME en Algérie**

Catégorie d'entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire annuel (DA)	Total bilan annuel (DA)
Moyenne entreprise	50 à 250	200 millions à 2 milliards	100 à 500 millions DA
Petite entreprise	10 à 49	Moins 200 millions DA	Moins 100 millions DA
Très petite entreprise	1 à 9	Moins de 20 millions DA	Moins 10 millions DA

*Source : loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, journal officiel N°77 de 15/12/2001*

### 1.1.4.1 La moyenne entreprise :

Elle Est définie comme étant *« une entreprise employant 50 à 250 personne et, dont le chiffre d'affaires est compris entre 200 millions et 2 milliard de Dinars ou dont le total du bilan annuel est compris entre 100 et 500 millions de Dinars. »*<sup>13</sup>

### 1.1.4.2 La petite entreprise :

A son tour, est définie comme *« une entreprise employant de 10 à 49 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 200 millions de Dinars ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 100 millions de Dinars ».*<sup>14</sup>

### 1.1.4.3 La très petite entreprise ou micro entreprise(TPE) :

Est comme *« une entreprise employant de 1 à 9 employés et réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions de dinars ou, dont le total du bilan annuel n'excède pas de 10 millions de dinars »*<sup>15</sup>.

<sup>12</sup> Loi du 01-18du 12 décembre 2001, portant la loi d'orientation sur la promotion de la PME.

<sup>13</sup> La loi n° 01\_18 du 12 décembre 2001, art 5 (JO DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77) du 15/12/2001.

<sup>14</sup> La loi n° 01\_18 du 12 décembre 2001, art 6 (JO DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77) du 15/12/2001

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

Quant au critère d'indépendance, il signifie que le capital ou les droits de vote ne doivent pas être détenus à 25% et plus, par une autre entreprise ou conjointement par plusieurs autres entreprises ne correspondant pas elles-mêmes la définition de PME. En outre, cette loi constitue un cadre juridique qui précise l'importance de la PME et les conditions d'appui et d'aide par les différents organismes.

## 1.2 caractéristique des PME

Les PME se distinguent des autres catégories d'entreprises par des atouts et avantages qui poussent les créateurs à les préférer, mais aussi insuffisances qui en réduisent l'intérêt.

### 2.1.1 Les atouts des PME :<sup>16</sup>

Par-delà les divergences d'approches des auteurs, les PME partagent un certain nombre de caractéristiques :

#### 1.2.1.1 La petite taille :

Les PME sont des entreprises de petite taille et l'écrasante majorité d'entre elles sont de très petite (moins de 10 emplois). La limite supérieure du nombre d'emplois est presque partout fixée à 250 mais la règle à des expériences, par exemple aux Etats-Unis, le chiffre est de 500.

#### 1.2.1.2 De faibles exigences en capitaux et en technologies :

L'une des qualités premières de la PME est qu'elles ne sont pas très exigeantes en termes de capitaux et de technologies.

#### 1.2.1.3 La centralisation de la gestion :

La règle est que la PME appartient en propre à une personne ou une seule famille. Le propriétaire en étant également le dirigeant, il a une stratégie intuitive, souple et peu formalisée qui lui permet une prise de décision rapide. La petite entreprise subit autant son environnement qu'elle le façonne ; tout changement qui y intervient peut la déstabiliser mais peut, aussi, lui offrir des opportunités à exploiter.

#### 1.2.1.4 Une faible spécialisation :

Si la PME est très spécialisée dans sa gamme de production, elle est peu différenciée et peu spécialisée dans sa gestion. Les grandes fonctions qui structurent l'organigramme de la grande entreprise (finance, marketing, GRH, Approvisionnement, R&D...) n'y apparaissent pas.

#### 1.2.1.5 Un système d'information peu complexe et peu organisé :

La PME est infiniment moins formalisée et bureaucratisée que la grande entreprise ; une faible hiérarchisation favorise le contrat direct et informels, formant la base d'une bonne gestion.

---

<sup>15</sup> La loi n° 01\_18 du 12 décembre 2001, art 7 (JO DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 77) du 15/12/2001.

<sup>16</sup> KHELADI Mokhtar ; « le développement local » ; Op.cit., p103-104.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

## 1.3 Typologie des PME

On distingue deux classifications pour les PME :

### 1.3.1 Classification des PME par domaines d'activités

Le secteur des PME contient de multiples approches, ce qui fait que pour les concevoir et mieux les connaître, il a été procédé à leur classification selon les différents domaines d'activité, qui peuvent être hiérarchisés soit selon les produits et services fabriqués sinon, selon l'orientation de l'entreprise.

#### 1.3.1.1 Classification suivant la nature des produits

Ce mode de classification éclaté les PME dans les domaines d'activités en trois catégories distinctes. Il s'agit des PME de production des biens de consommation, des biens intermédiaires, ou alors des biens d'équipements<sup>17</sup>.

##### A. Les PME de production des biens de consommation :

Nous retrouvons dans cette catégorie, les PME produisant les alimentaires, vestimentaires, textiles, les produits de bois, de liège, de cuir, les tabacs et certaines produits chimiques. La production de ces biens recouvre les activités d'industries alimentaires, de transformation agricole, du textile et cuir, et celles du papier et livre.

##### B. Les PME de production des biens intermédiaires :

Ce type de production rassemble les biens tels que les articles ménagers, articles de quincailleries, les produits d'entretien, boulonnerie et visseries, électricité industrielle, matériaux de construction...Cependant, les PME qui sont chargées de produire ces biens sont celles révélant des industries électriques et mécaniques, de transformations, et des matériaux de constructions.

##### C. Les PME de production des biens d'équipements :

Ce sont généralement les PME qui produisent des équipements simples qui, dans le cas des pays en voie de développement, consistent en un processus qui, partant de réparations, conduit à la constitution d'ensembles simples, à partir des pièces importantes, puis à l'exécution sur place de pièces et sous-ensembles. La gamme des biens d'équipements offerte par ces entreprises est moins entendue que les précédentes.<sup>18</sup>

### 1.3.2 Classification selon l'orientation des PME

Dans cette optique, le domaine des PME est subdivisé en deux grandes catégories d'industries, à savoir ; l'activité artisanale et les métiers traditionnels, et les PME de la grandes industrie.

**1.3.2.1 Les métiers artisanaux et traditionnels :** ce genre d'entreprise couvre les entreprises de petite et moyenne dimension, orientées vers la vie quotidienne.

---

<sup>17</sup> Ammar SELMANI (1985), « Petite et Moyenne Industrie et développement économique », Ed ENL, Alger, p43-44.

<sup>18</sup> Sellami, A « petite et moyenne industrie et développement économique » ; Edition ENL, Alger 1985, p43-45.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

Elles se caractérisent par leur production qui couvre généralement l'intégralité des biens de consommation qui ont un caractère traditionnel ; soit de production d'huile végétale, papier, objets en cuivres...etc., soit tous les objets de consommation liés à la vie courante. Une autre caractéristique de cette catégorie est l'ancienneté de leurs équipements.

## 1.3.2.2 Les PME dans la production moderne :

Ce genre d'entreprise est celui où les activités sont interdépendantes à l'industrie nouvelle ou moderne, qui peut se répartir en PME spécialisées dans la sous-traitance, et les PME auxiliaires. Les premières ont une activité entièrement orientée vers les besoins des grandes entreprises notamment industrielles, et se développent suivant des relations d'interdépendance avec celles-ci, auxquelles elles fournissent de leurs consommations intermédiaires sur la base de liens variables.<sup>19</sup>

## 1.4 classification juridique

Les formes revêtues par les entreprises classées suivant le caractère juridique sont diverses. On distingue les entreprises privées, les entreprises publiques et les entreprises coopératives.

### 1.4.1 les entreprises privées

Les entreprises privées se caractérisent juridiquement par la propriété du capital qui relève d'une famille, d'une personne ou d'une association de personnes. Cette hypologie distingue :

#### 1.4.1.1 les entreprises individuelles :

Sa constitution est facile, elle présente toutefois, des risques importantes, dans la mesure où il n'y a pas de séparation entre les biens de l'entreprise et ceux du propriétaire.

#### 1.4.1.2 Les sociétés au nom collectif (S.N.C) :

Elle présente des caractéristiques qui favorisent essentiellement le développement de PME, à savoir :

- A. La constitution qui autorise l'apport des associés en industrie, la non libération immédiate des parts sociales souscrites au profit de l'entreprise, la possibilité de constitution à partir de la réunion d'un nombre d'associés qui soit au moins égale à deux et l'inexistence d'un capital social minimum exigible pour constitution constituent une opportunité pour un groupe de personnes voulant créer une PME.
- B. La responsabilité solidaire et infinie des associés vis-à-vis des tiers, augmente la possibilité d'obtention de crédits bancaires par une PME qui, à priori, souffre d'un manque de garanties de remboursement devant les institutions financières bancaires ; comme elle peut constituer une opportunité pour les sociétés de capital-investissement, si les associés désirent ouvrir le capital et la transformation du statut juridique.

#### 1.4.1.3 Les sociétés à responsabilité limitée (SARL) : comme pour les associés de la société anonyme, les associés d'une SARL sont responsables à concurrence de leurs apports. L'incapacité, ou la faillite d'un associé n'entraîne pas la disparition

---

<sup>19</sup> NANA, H, (2003), « contribution de la PMI au développement de la wilaya de Bejaia durant la période 1990-2001 », mémoire de magister, option gestion du développement, FDSE, université de Bejaia 22

## Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

de ce type d'entreprise. Les parts sociales ne sont pas négociables et ne sont cessibles que dans certaines conditions très strictes, ce qui les rapproche des sociétés par intérêts. La SARL comporte minimum deux associés et maximum cinquante.

**1.4.1.4 Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) :** une variante particulière de la société à responsabilité limitée. elle est constituée par une seule personne (physique ou morale) : et permet à l'entrepreneur individuel de ne pas engager la totalité de son patrimoine personnel.

En regard aux avantages que présentent les deux dernières formes d'entreprise en terme de souplesse de fonctionnement et de simplicité dans la constitution et de transfert des parts sociales, elles semblent être le choix de prédilection pour la création des PME/PMI.

### 1.4.2 les entreprises publiques

Les entreprises publiques sont celles où tout ou partie du capital et du pouvoir de décision appartient à une collectivité publique (Etat, collectivité locale...). Ces entreprises opèrent dans des activités productives marchandes et dont le nombre tend aujourd'hui à se réduire avec la mise en œuvre de programmes de privatisation, ont des objectifs variés en fonction de leur situation. On distingue :

- A. **les établissements publics :** ils ont une personnalité morale et un budget autonome. Dirigés par un conseil d'administration et un directeur général, ces dits établissements publics peuvent être des hôpitaux, écoles et peuvent avoir un caractère d'établissements publics à caractère industriel ou commercial.
- B. **Les sociétés d'économie mixte :** sont des sociétés anonymes à capitaux public et privés.

### 1.4.3. Les entreprises coopératives :

Les entreprises coopératives peuvent être des entreprises collectives dont les membres associés sont à égalité de droit et d'obligations, et mettent en commun travail et capital pour satisfaire leur besoin sans dépendre du marché. Leur objectif premier n'est pas forcément la maximisation du profit et leurs activités se déploient dans nombreux secteurs tels que production, l'artisanat, le commerce détail, les assurances et les BTP.

Après cette présentation des caractéristiques générales des PME, nous passerons dans la section suivante à l'étude des PME en Algérie, en nous intéressant à leur contribution au développement de l'économie du pays.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

## Section 02 : les PME et leur contribution dans le développement de l'économie algérienne

Les PME constituent la base du tissu économique de manière positive et la croissance économique, à la création d'emplois et aux développements nationaux et locaux. Les pouvoirs publics, conscients du rôle important que joue cette catégorie d'entreprise, n'ont pas manqué de lui apporter l'appui nécessaire à leur promotion, pour mieux exploiter son potentiel et combler ses faiblesses.

### 2.1 L'évolution des PME en Algérie

Depuis une vingtaine d'années l'Algérie vit une transformation radicale de son environnement économique induit par le passage de l'économie administrée à l'économie de marché. Cette section s'articulera autour de deux principaux axes. Dans le premier, nous allons placer la PME dans son contexte historique, et dans le second, présenter les principales lois qui ont marqué le secteur de la PME.

#### 2.1.1 Quelques repères historiques

Après l'indépendance, l'évolution des PME en Algérie était très lente sans disposer d'une infrastructure adaptée ni d'aucune expérience historique acquise. Globalement deux périodes bien distinctes ont caractérisées l'évolution de ces PME.

La première qui a duré depuis l'indépendance jusqu'en 1988, a été distinguée par une réglementation portée essentiellement sur la limitation de l'expansion de la PME privée, quant à la seconde, entamée à partir de 1988, elle a eu pour effet, la mise en place de stimulants quant à la promotion de la PME et sa relance dans le cadre de l'initiative privée.

##### 2.1.1.1 La période de 1962 à 1982

Cette période se caractérise sur le plan politique par une économie planifiée de type socialiste et sur le plan économique par la prédominance de la grande entreprise étatique et de la focalisation des investissements sur les industries lourdes susceptibles d'entraîner le développement de toute économie dans son sillage. Les grandes sociétés nationales étaient alors la base du modèle d'industrialisation et du développement algérien. Alors que l'entreprise privée et, à travers elle, les PME étaient tenues à l'écart de ce mouvement d'industrialisation, et leurs actions étaient strictement contrôlées par « l'Etat entrepreneur » avec l'exigence d'un agrément pour toute opération d'investissement. Le secteur privé se limitait à l'investissement dans les petites industries de transformation avec des perspectives et des choix économiques réduits.

Le premier Code des Investissements qui a été promulgué en 1963, pour remédier à l'instabilité de l'environnement qui a suivi l'indépendance, n'a pas eu d'effets notables sur le développement du secteur des PME, et ce, malgré les garanties et les avantages qui comptait accorder aux investisseurs nationaux et étrangers.

La PME a été considérée durant toute cette période comme « appoint » au secteur public, car toutes les politiques sont concentrées sur le développement de ce dernier laissant en marge le secteur privé se débrouiller comme il peut. De ce fait, le promoteur privé a investi des créneaux qui nécessitent peu une maîtrise de la technologie et une présence d'une main d'œuvre qualifiée, à savoir le commerce et les services<sup>20</sup>.

<sup>20</sup>ALIOUA Kahina, 2016, « étude des contraintes relatives au financement bancaire des PME en Algérie : cas de la wilaya de Bejaïa. », mémoire master, option monnaie, banque et environnement international, université de Bejaïa, p 26-27.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

## 2.1.1.2 La période de 1982 à 1988

Durant toute la période de 1963 à 1988, la réglementation existante en matière d'investissement avait pour objectif de limiter l'investissement privé, et de l'orienter vers des niches que le planificateur changeait en fonction des plans. Cela malgré le rôle reconnu pour les PME dans le développement économique.

Un bilan de l'économie algérienne durant les deux décennies d'indépendance visant à définir les prévisions d'un développement économique et social durant les années 80 est établi. Selon ce bilan, les réformes profondes de l'économie algérienne sont devenues plus que nécessaires. Le constat des résultats non suffisants de la stratégie algérienne de développement, selon le modèle des industries industrialisantes, pousse les décideurs à repenser les orientations économiques du pays. L'année 1982 est un début de rupture avec la conception précédente en matière de développement industriel.

La promulgation du code des investissements en 1982, et la création de l'office pour l'Orientement, le Suivi et la Coordination de l'Investissement Privé (O.S.C.I.P) représentaient une volonté de la part des pouvoirs publics à encadrer et à orienter la petite et moyenne entreprise. Ce code a dicté un ensemble de mesures favorables aux PME telles que le droit de transfert nécessaire pour l'acquisition des équipements et dans certains cas des matières premières, ainsi que l'accès au système des importations sans paiement<sup>21</sup>.

## 2.1.1.3 La période de l'indépendance à 1988

L'Algérie a connu à partir de 1988 une phase de transition vers l'économie de marché, c'est ce qui l'a conduit à établir des relations avec les institutions internationales telles que le FMI et la Banque Mondiale pour atténuer la crise de sa dette extérieure d'une part, et à l'application d'un régime de politique monétaire, financière, économique et commerciale d'une autre part. Ainsi, depuis cette période, on a assisté à la privatisation de nombreuses entreprises publiques et au développement des petites et moyennes entreprises dans certaines activités de l'économie. Ces activités concernent la transformation des métaux ainsi que les petites industries mécaniques et électroniques. L'ouverture économique de l'Algérie amorcée dès 1989, phase de mutation, a entraîné un développement important du parc des entreprises privées. Ce développement concerne aussi bien le nombre de nouvelles entreprises que leur poids dans les différents secteurs d'activité.

L'État a mis en place un nouveau cadre législatif et plusieurs réformes liées aux programmes de redressement économique, au système juridique pour le développement de l'investissement et la promotion des petites et moyennes entreprises telles que le nouveau code d'investissement qui a été promulgué le 05/10/1993 relatif à la promotion de l'investissement. Ce code a eu pour objectifs, la promotion de l'investissement, l'égalité entre les promoteurs nationaux privés et étrangers, remplacement de l'agrément obligatoire par une simple déclaration pour investir auprès des institutions administratives concernées, réduction des délais d'études de dossiers, le renforcement des garanties<sup>22</sup>...

En 2001, le gouvernement a apporté quelques correctifs au code des investissements pour le rendre plus opérationnel (ordonnance N° 01-03 du 20/08/2001). Cette loi définit et fixe, entre autres, les mesures de facilitation administratives dans la phase de création de l'entreprise et promulgue une loi d'orientation sur la promotion de la PME/PMI (Loi N° 01/18 du 12/12/2001).

---

<sup>21</sup> HARNANE. N et YAHIOUI. N, « Entreprises en difficulté et changement : Etat de l'art et perspectives concernant les PME », colloque international, octobre 2014, Université CADI AYYAD Marrakech, p7.

<sup>22</sup> Aliouakhahina, 2016, « étude des contraintes relatives au financement bancaire des PME en Algérie : cas de la wilaya de Bejaia. », Op.cit. , p26-27.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

Le secteur privé est devenu aujourd'hui prédominant au sein de l'économie dans la plupart des secteurs, suite au désengagement de l'Etat et la fin de son monopole. Ainsi à la fin du premier semestre 2013, les PME privées et l'artisanat représentaient 99,93% du total des entreprises<sup>23</sup>.

Malgré les efforts engagés dans le cadre des réformes économiques, dans le but d'améliorer les conditions du secteur, ainsi que le cadre réglementaire de leur activité, plusieurs problèmes continuent à annihiler ces efforts, il y a lieu de citer :

- Le manque d'information sur le secteur de la petite et moyenne entreprise, ce qui contribue à rendre difficile de donner une définition communément admise sur la PME en Algérie.
- Le manque de concertation entre l'Etat et le tissu industriel, peu outillé, afin de faire face à leur environnement administratif, financier, fiscal, réglementaire instable, etc...

L'ONS a bien montré que la limite principale au développement du secteur privé se trouve dans les caractéristiques sociologiques des chefs-dirigeants qui ont pour conséquence une très nette préférence pour l'entreprise familiale aussi bien dans les formes juridiques que dans les formes de gestion. Souvent ces entreprises font recours aux capitaux familiaux, ont du mal à s'ouvrir sur l'extérieur et exporter leurs produits et le faible niveau d'instruction du propriétaire-dirigeant constitue aussi un obstacle, pour la modernisation de la gestion et de la stratégie de l'entreprise.

Le gouvernement a examiné et adopté en juin 2013 une nouvelle politique industrielle, basée essentiellement sur le renforcement des entreprises, notamment les PME<sup>24</sup>. Elle se concrétise notamment par le réveil et la relance des filières industrielles « dormantes » et par la projection de réels partenariats dans les filières stratégiques où l'innovation technologique est un critère déterminant. Il s'agit donc à promouvoir des filières industrielles stratégiques où l'Algérie recèle un potentiel et dispose d'atouts compétitifs, et d'aider les entreprises à se placer sur le marché international.

La collecte et le traitement des données pour l'établissement de l'état des lieux de la PME fait ressortir des insuffisances en matière d'information et de définition. Les données utilisées par l'ONS sont incapables à elles seules, de donner une image fidèle du secteur de la PME.

## 2.1.2. Les organismes de soutien et de promotion des PME<sup>25</sup>

Grace à la conjoncture économique favorable, l'état a pu engager une politique de grands projets de relance économique et de soutien la croissance surtout pour la promotion des PME, acteur central dans toute économie. A ces orientations s'ajoute la création de divers organismes de cette dernière a connu un essor remarquable favorisé par les politiques incitatives en termes d'encadrement intentionnel, d'aides publiques, de réglementation et de mise à niveau. Parmi ces organismes nous citons l'agence nationale de soutien d'emploi de jeunes (ANSEJ), l'agence nationale de gestion du Microcrédit (ANGEM), l'agence nationale de développement des Investissements (ANDI), et le fond de garantie des crédits aux PME (FGAR).

### 2.1.2.1 L'Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)

L'ANSEJ a été créée en 1996 par le décretexécutif n°96-296 du 8 septembre 1996<sup>26</sup>, complété par le décretexécutif n°03-288 du 6 septembre 2003<sup>27</sup>, elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, elle a pour mission :

<sup>23</sup> Bulletin d'information statistique de la PME, 1er semestre 2013.

<sup>24</sup> Bulletin d'information statistique de la PME, 1er semestre 2013.

<sup>25</sup>

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

- A. Soutenir, conseiller et accompagner les jeunes promoteurs dans le cadre de la mise en œuvre de leurs projets d'investissement ;
- B. Notifier aux jeunes promoteurs les différentes aide du fonds national de soutien à l'emploi des jeunes et autres avantages qu'ils ont obtenus;
- C. Assurer le suivi des investissements réalisés par les jeunes promoteurs en veillant au respect des clauses des cahiers de charges qui les lient à l'agence et en les assistant, en cas de besoin, auprès des institutions et organismes concernés par la réalisation des investissements ;
- D. D'Encouragé toute autre forme d'action et de mesures tendant à promouvoir la création et l'extension d'activités des microentreprises.

## 2.1.2.2 L'Agence Nationale de gestion du Microcrédit (ANGEM)

« Elle permet d'octroyer des crédits sans intérêt destinées à l'achat de matière premières dont le cout des projets ne dépasse pas 30 000 DA. Cette agence vise à soutenir, à conseiller et à accompagner les investisseurs dans la phase de la mise en œuvre de l'activité<sup>28</sup> »

Ses principales missions sont <sup>29</sup>:

- A. gérer le dispositif du micro-crédit conformément à la réglementation en vigueur ;
- B. soutenir, conseiller et accompagner les bénéficiaires du micro crédit dans la mise en œuvre de leur activités ;
- C. notifier aux bénéficiaires dont les projets sont éligibles au dispositif, les différentes aides qui leurs sont accordées ;
- D. assurer le suivi des activités réalisé par le bénéficiaire en veille au respect des clauses des cahiers des charges qui les lient à l'agence.

## 2.1.2.3 L'Agence Nationale de développement de l'Investissement (ANDI)

Crée en 2006, comme instrument de mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'investissement et la PME, en constituant une précieuse source d'informations, et un centre de facilitation en tant que structure d'accompagnement, d'encadrement, d'appui et d'orientation des porteurs de projets.

Il s'agit de leur offrir un guichet unique approprié afin de les aider en matière de formalités administratives dans la phase de création de leurs entreprises et réduire le délai de création d'entreprises. Elle a pour objectifs principaux suivants :

- A. Définition et mise en œuvre d'un plan d'action pour le développement de la compétitivité de la PME algérienne ;
- B. Elaboration et exécution d'une politique nationale de mise à niveau de la PME ainsi que l'amélioration continue de la compétitivité ;
- C. Préparation, exécution et suivi du programme de mise à niveau de la PME ;
- D. Mise en place d'une banque de données de la PME<sup>30</sup>.

---

<sup>26</sup> Décret exécutif n°96-296 du 8 septembre 1996 relatif à la création de l'agence national de soutien à l'emploi des jeunes, JORA n°52 du 11 septembre 1996.

<sup>27</sup> Décret exécutif n°03-288 du 6 septembre 2003 portant création et fixant les statuts de l'agence national de soutien à l'emploi des jeunes, JORA n°54 du 10 septembre 1996.

<sup>28</sup>Gharbi, les PME/PMI en Algérie : états des lieux, cahier de laboratoires de recherche sur l'industrie et l'innovation université du littoral coté d'opale, documents de travail n°238, mars 2011,p11.

<sup>29</sup> LETTRE de L'AGENCE N°01, Bimestrielle éditée par Agence National de Gestion du Micro Crédit.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

## 2.2. La place le rôle de la PME dans le développement de l'économie locale et nationale

En Algérie, qui vit une transformation radicale de son économie, la promotion de la PME constitue un des axes de la nouvelle stratégie de l'Etat, et elle est davantage considérée comme un des piliers de la croissance et du développement économique du pays.

Les PME s'érigent, aujourd'hui, en acteurs majeurs de la sphère industrielle dans la majorité des pays. Il est donc, utile d'examiner leur place et leur rôle dans l'économie algérienne et le développement local, en s'intéressant à quelques aspects macro-économiques.

### 2.2.1 La dynamique des PME en Algérie

En Algérie, les PME longtemps marginalisées et reléguées au second rang derrière les grandes entreprises publiques, - qui engluaient la quasi-totalité des budgets des plans et des programmes de développement-, elles occupent depuis deux décennies une place prépondérante dans le système économique. Si les grandes sociétés occupent une place capitale dans les systèmes industrialisés, les PME jouent un rôle essentiel et leur succès aura une incidence directe sur la santé de l'économie et de la société algérienne, puisqu'elles sont le vecteur de la création d'emplois, de la valeur ajoutée et de la croissance économique.

#### 2.2.1.1 L'évolution des PME en Algérie durant la période 2010-2016

D'après ce tableau, nous constatons que les PME privées occupent une place importante dans le développement économique du pays durant cette période, elles représentent plus de 77,63% de l'ensemble de la population des PME en 2011.

**Tableau N°04 : l'évolution de la population des PME en Algérie durant la période (2010-2016)**

Nature	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PME privée	482892	511856	550511	601583	656949	716895	786983
PME publiques	557	572	557	557	542	532	390
Activités artisanales	135623	146881	160764	175676	194562	217142	235242
Total	619072	659309	711832	777816	852053	934569	1022615

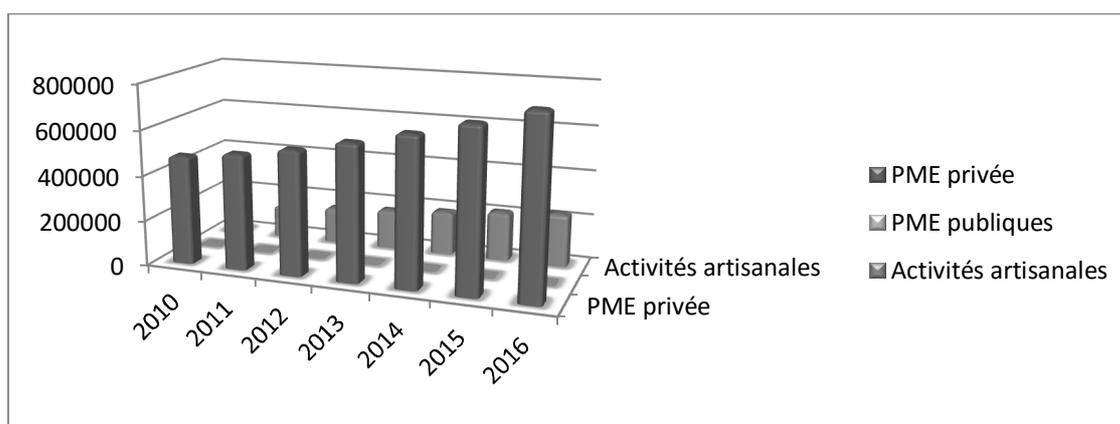
Source : tableau construit à partir des données des bulletins d'information économiques et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat (période 2010-2016).

L'examen du tableau N°4, nous permet de constater que, le nombre des PME privées n'appas cessé d'augmenter durant cette période, témoignant de la prédominance de cette forme d'entreprises au sein de l'économie dans la plupart des secteurs. Cette évolution est principalement liée aux mesures de facilitation et d'incitation introduites dans la N°01-18 du 12-12-2001, relative à l'orientation des PME, et de manière générale, le mouvement de l'économie et d'encouragement de l'investissement à travers la création des divers dispositifs d'aide à la création d'entreprise, mais aussi, à la dissolution que quelques entreprises publiques qui se sont transformées en PME privées.

<sup>30</sup>Merzouk Samira et HAMITI Zahir , 2013, « contribution des PME algérienne aux commerce extérieur : cas de la wilaya de Bejaia. », mémoire master, option finance et commerce international, université de Bejaïa, p14

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

**Schéma 01:** l'évolution de la population des PME en Algérie durant la période (2010-2016)



**Source :** réaliser à partir des données du tableau N°04

## 2.2.1.2 Répartition des PME privées par secteur d'activité

La répartition des PME (personnes morales 575.906 PME qui représentent 56.32 % du total) entre les différents secteurs d'activité économique se présente comme suit :

**Tableau N°5 :** répartition des PME privées par secteur d'activités (année 2016)

N°	Secteurs d'activités	Nombre d'entreprises	%
01	Agriculture et pêche	6130	1,06%
02	Eau et énergie	150	0,03%
03	Hydrocarbures	1035	0,18%
04	Services et travaux pétroliers	399	0,079%
05	Mines et carrières	1183	0,21%
06	ISMME	13756	2,38%
07	Matériaux de construction	11782	2,05%
08	Bâtiment et travaux publics	174848	30,36%
09	Chimie, plastique	3999	0,74%
10	industrie agroalimentaire	26635	4,62%
11	Industrie du textile	7315	1,27%
12	Industrie du cuir	2117	0,36%
13	Industrie du bois et papier	18887	3,28%
14	Industrie divers	5106	0,88%
15	Transport et communication	53790	9,34%
16	Commerce	112727	19,57%
17	Hôtellerie et restauration	31541	5,47%
18	Services fournis aux entreprises	52331	9,08%
19	Services fournis aux ménages	44177	7,67%
20	Etablissement financiers	2085	0,36%
21	Affaires immobilières	2195	0,38%
22	Services pour collectivités	3718	0,65%
	<b>Total</b>	<b>575906</b>	<b>100%</b>

**Source :** tableau construit à partir des données de bulletin d'information économique et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat N°30 année 2016.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

Les PME privées sont présentes en forces dans les services qui concentrent près de la moitié des PME de statut privée, suivi par le secteur du BTP et les industries manufacturières.

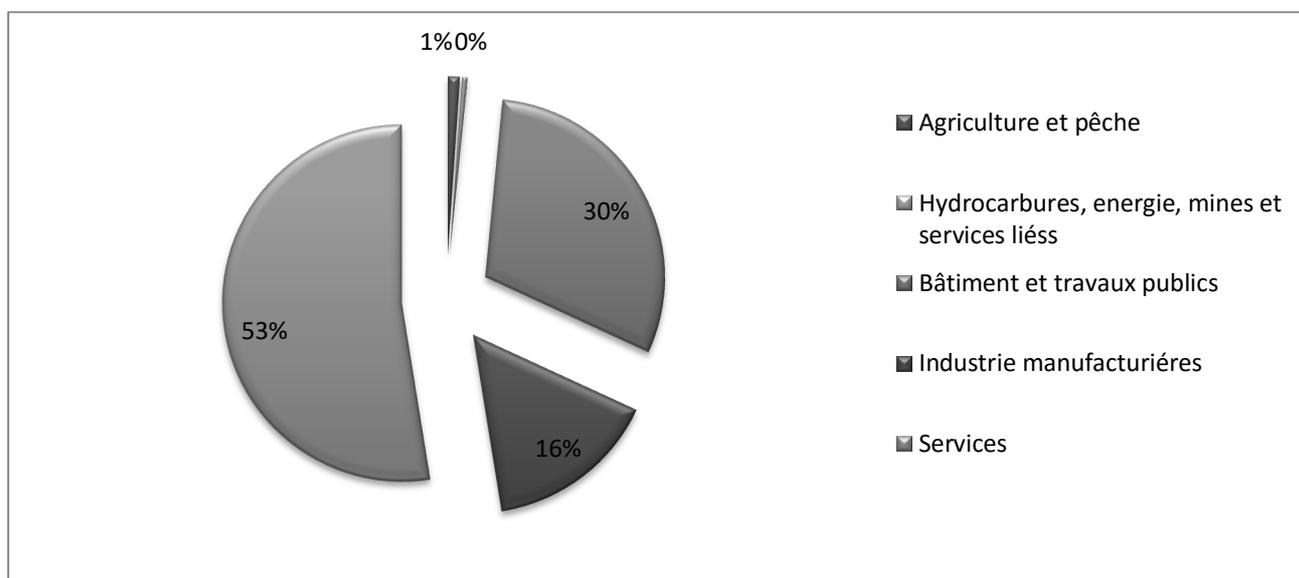
En raison de leur vulnérabilité, les PME privées ont tendance à s'abriter dans le secteur où la concurrence n'est pas rude et où le contrôle du respect de la législation du travail est plus délicat leur offrant ainsi des ménages de dérobade largement exploités notamment dans les services (comme le transport) et le BTP (le bâtiment en particulier).

Ces données montrent aussi que les PME sont réparties entre les grands secteurs d'activité d'une manière non équilibrée, puisque le secteur bâtiment et travaux publics lui seul, regroupe presque 30,36% des PME existantes, en raison de l'engagement de l'Etat dans le programme de construction des logements et construction de l'autoroute est/ouest et plein d'autres projets.

A titre d'illustration, en 1962, l'Algérie disposait de 9 marchés de gros de fruits et légumes qui sont passés à 43 en 2011, et autres infrastructures commerciales comme les unités de stockage.

Le secteur de l'industrie agroalimentaire ne regroupe que 4,62% des PME. Selon les données communiquées par le Forum des chefs des entreprises (FCF) en 2012, le volume global des importations de produits alimentaires est en augmentation entre 2002 et 2012, passant de 2,7 milliards de dollars à 8,9 milliards de dollars et représente annuellement une proportion de l'ordre de 15 à 20% du montant total des importations. Ce qui signifie que ce secteur n'est pas développé et n'a pas pu répondre à la demande interne, donc la dépendance persiste.

**Schéma02 :** répartition des PME privées par secteur d'activités (année 2016)



**Source :** réalisée à partir des données du tableau N°05

## 2.2.1.3 Répartition des PME publiques par secteur d'activités

Les PME publiques représentent une part minime dans la population globale des PME. Leur nombre est de **390 PME** durant l'année 2016 contre **532** durant l'année 2015 soit un recul important de 26,69%. Baisse due essentiellement à la restructuration de certains portefeuilles du Secteur Public Marchand Industriel (SPMI).

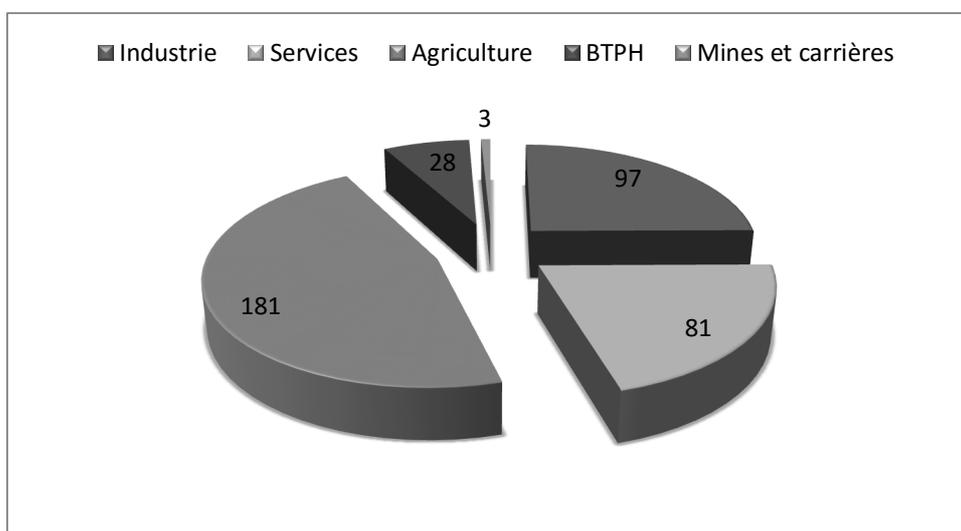
# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

Tableau N°06: répartition des PME publiques par secteur d'activités (années 2016)

N°	Secteur d'activités	Nombre globale de PME	%
01	Industrie	97	24,87%
02	Services	81	20,77%
03	Agriculture	181	46,41%
04	BTPH	28	7,18%
05	Mines et carrières	3	0,77%
<b>Total</b>		390	100

Source : tableau construit à partir des données de bulletin d'information économique et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat N°30 années 2017.

Schéma N°3 : répartition des PME publiques par secteur d'activité



Source : réaliser à partir des données du tableau N°06

Les PME publiques exercent dans tous les secteurs d'activité de l'économie nationale, principalement dans l'Agriculture (**46,41% des PME/EPE**), l'Industrie (**24,87%**) et les Services (**20,77%**). Les PME publiques industrielles fournissent plus de 36 % des effectifs du SPM de type PME.

## 2.2.1.4 Répartition géographique des PME dans les douze Wilaya du nord

L'implantation dans les différentes régions de l'Algérie contribuera efficacement à la valorisation des richesses et des potentiels et à l'amélioration de la condition de vie des populations locales. Les pays, en raison de sa géographie, présente une répartition inégale des PME et reste marquée par la prédominance d'une douzaine de wilayas (sur les 48) qui concentre plus de 53.39% des PME implantées dans le pays. Quatre Wilaya, à savoir Alger (11,23) du totales, TiziOuzou, Bejaia et Oran, accueillent, près de 27% de la population des PME.

## Chapitre I : la PME, concepts et définitions

**Tableau N°07 : part des 12 première Wilaya dans la répartition des PME**

N°	Wilaya	2016	Part en %
01	Alger	64678	11,23%
02	Tizi-Ouzou	34743	6,03%
03	Bejaïa	28372	4,92 %
04	Oran	26688	4,63%
05	Sétif	25816	4,48 %
06	Tipaza	25464	4,42 %
07	Boumerdes	21512	3,73 %
08	Blida	20036	3,47 %
09	Constantine	18362	3,18 %
10	Batna	14417	2,50 %
11	Annaba	13951	2,42 %
12	Tlemcen	13486	2,34 %
<b>Total</b>		307525	53.39%
<b>Total générale</b>		575906	100%

*Source : bulletin d'information statistique N°30, indicateur 2017, Ministère de la PME et de l'artisanat.*

Par région, la concentration des PME privées se centralise dans la région nord du pays avec 400.615 PME, soit 69,56% des PME du pays ; suivi par la région des Hauts-Plateaux avec 125.696 PME soit 21,82%. En troisième position, vient le sud et le grand sud avec 8,62% du total. Le centre arbore la part la plus importante des PME, avec 12 Wilayas concentrant plus de la moitié de la population des PME. La Wilaya de Bejaia occupe la 3<sup>ème</sup> place en matière de la population des PME avec un taux de 9,22% du total des PME.

### 2.2.2 Contribution de la PME à la création de l'emploi :

L'effectif global des PME, à la fin de l'année 2016, est de 2 540 6981 agents, dont seulement 29 024 relèvent des PME publiques. A noter que l'effectif global des PME a progressé de 7.16% entre 2015 et 2016.

**Tableau 08 : contribution de la PME à la de l'emploi**

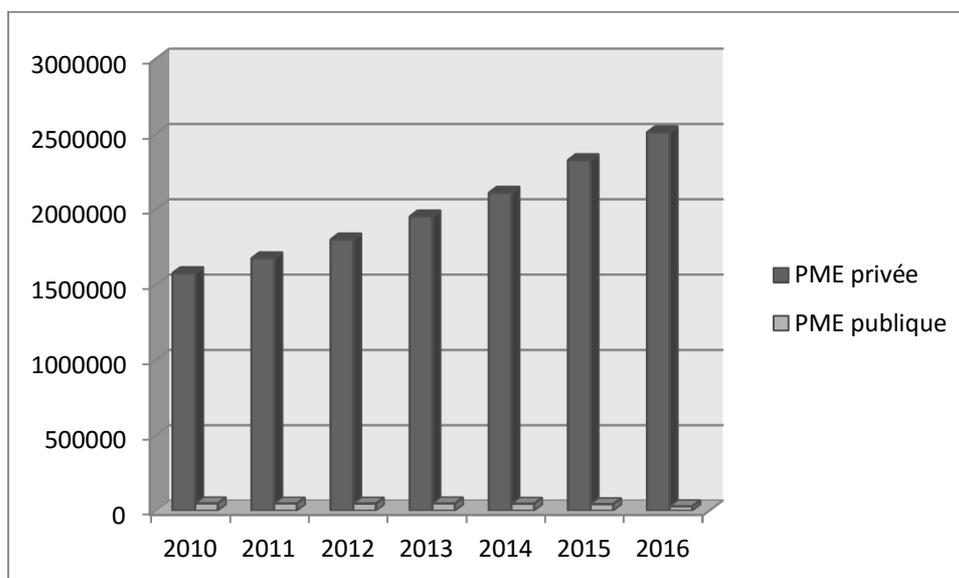
Nature de la PME	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>PME privée</b>							
<b>Salarié</b>	958515	1017374	1089467	1176377	1259154	1393456	1489443
<b>Employeurs</b>	618515	658737	711275	777259	851511	934037	1022231
<b>s/total</b>	<b>1577030</b>	<b>1676111</b>	<b>1800742</b>	<b>1953636</b>	<b>2110665</b>	<b>2327293</b>	<b>2511674</b>
<b>PME publique</b>	48656	48086	47375	48256	46567	43727	29024
<b>Total</b>	<b>1625686</b>	<b>1724197</b>	<b>1848117</b>	<b>2001892</b>	<b>2157232</b>	<b>2371020</b>	<b>2540698</b>

*Source : tableau construit à partir des données de bulletin d'information économique et des statistiques du Ministère de la PME et de l'artisanat*

En plus de leur contribution directe à la création de la richesse nationale, les PME contribuent à la résolution du problème de la demande croissante de l'emploi, grâce au grand nombre de ces entreprises ainsi qu'à leur disposition dans différentes régions du pays. Des statistiques plus détaillées sur la contribution des PME à la création d'emploi sont mentionnées dans le tableau et le graphe suivants.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

Schéma N° 04: contribution de la PME à la de l'emploi



**Source :** réaliser à partir des données du tableau N°08

## 2.2.3 Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée :

Tableau 09 : Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée

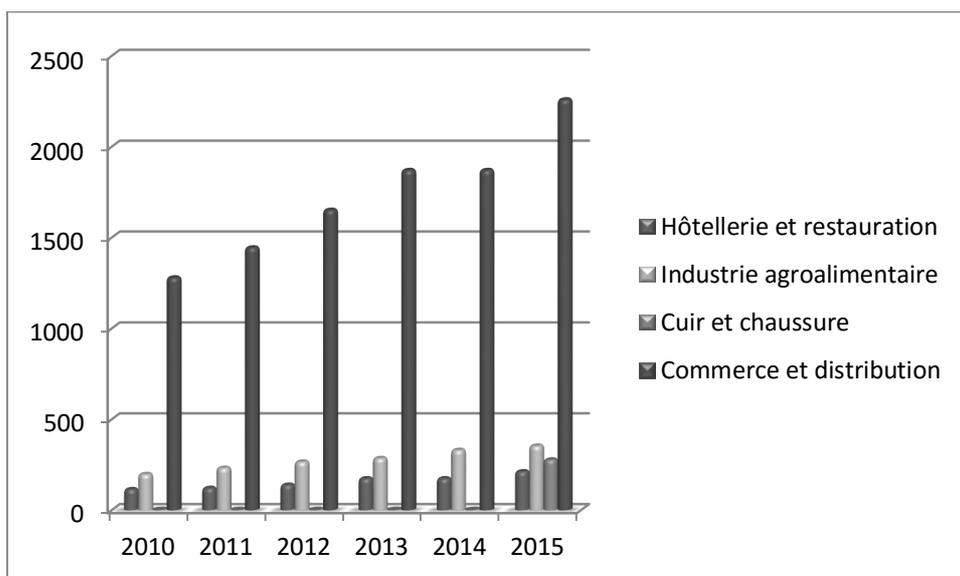
Secteurs d'activité	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agriculture	1015,19	1173,71	1421,69	1627,67	1771,49	1936,37
BTP	1071,75	1262,57	1411,15	1562,10	1562,2	1850,76
Transport et communication	988,03	1049,77	1095,27	1443,12	1443,12	1660,75
Services fournis aux entreprises	122,37	137,59	154,37	172,47	172,47	214, 52
Hôtellerie et restauration	114,39	121,43	138,94	174,10	174,10	212,78
Industrie agroalimentaire	197,53	231,85	266,13	285,48	330,69	353,71
Cuir et chaussure	2,59	2,60	2,66	2,65	2,65	278
Commerce et distribution	1279,47	1444,63	1651,55	1870,6	1870,6	2259,33
Totale						

**Source :** tableau construit à partir des données des bulletins d'information statistique du ministre de la PME et de l'artisanat périodes (2010-2016)

D'après ce tableau, nous constatons qu'il y a une croissance de la valeur ajoutée dans tous les secteurs, mais avec une forte croissance dans certains secteurs par rapport aux autres, comme le commerce et distribution qui a doublé sa valeur de 2259,33Milliards DA en 2015 par apport à l'année 2010 avec la valeur de 1279,47 Milliards DA.

# Chapitre I : la PME, concepts et définitions

Schéma 05 : Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée



**Source :** réaliser à partir des données du tableau N°09

## 2.2.4 Contribution des PME à la distribution des revenus et à la relance de l'économie

### 2.2.4.1 Contribution à la distribution des revenus :

La PME quel que soit sa taille, en créant de la valeur ajoutée et en distribuent ce surplus sous des formes diverses aux autres économiques, remplit un rôle essentiel dans l'activité d'un pays. La valeur ajoutée servira à rémunérer les services, force de travail, capital, moyens financier (salaires et dividendes), rémunérer les services rendus par les institutions financières, tels que le prêt (la rémunération consistera à travers des intérêts), et contribuer au fonctionnement des administrations en publiques, en versant les impôts.

### 2.2.4.2 Contributions à la relance de l'économie<sup>31</sup>

L'importance que revêt le secteur des PME, dans la relance économique et le développement futur de l'Algérie peut être mise en évidence par les facteurs suivants :

Premièrement, les PME peuvent jouer un rôle important dans le développement économique, grâce à leurs capacités d'adopter les technologies qui se rapprochent le mieux des dotations du pays en ressources, et elles sont plus flexible que les grandes entreprises.

Deuxièmes, les PME sont particulièrement utiles dans la région vaste, faiblement dotées en infrastructures de communication et de transport.

Les PME participent également, énormément dans la constitution du produit intérieur brut, et dans le développement et promotion de la production nationale, par le moyen d'innovation et la créativité des jeunes entrepreneurs, comme elles contribuent fortement à la diminution des importations, et même à faire face à la concurrence accrue, sans oublier leur rôle primordial dans l'amortissement des chocs des crises économiques, cette capacité est souvent vérifiée et cela est dû certainement à leur capacité d'adaptation.

<sup>31</sup> Sellami. A, « petite et moyenne industrie et développement économique » ; Op.cit., P.96

## Chapitre I : la PME, concepts et définitions

---

En résumé, après cet état des lieux du secteur des PME en Algérie, il conviendrait de synthétiser leurs caractéristiques dans les points suivants :

Les PME privées occupent une place importante dans du pays, elles constituent la composante majeur de la population des PME.

La localisation géographique des PME est déséquilibré, compte tenu de la concentration des entreprises dans une douzaine de wilaya au nord de l'Algérie.

- ☞ Les PME existantes se concentrent sur les activités de services, le BTP et secondairement, les industries manufacturières (agroalimentaires, bois et papier). Les activités de haute technologique ne sont que faiblement voire investir par la PME.
- La contribution de la PME à la création de la valeur ajoutée de manière remarquable le depuis le début des années 90.

Les PME jouent un rôle primordial dans le développement économique des pays et elles constituent l'élément essentiel qui contribue à la croissance, l'emploi et la richesse. Pour cela les pouvoirs publics essayant de mettre en place l'environnement adéquat pour le meilleur fonctionnement de ce secteur.

Les PME constituent des acteurs importants de l'économie en termes d'innovation, elles pourraient l'être davantage encore si elles parvenaient à trouver les conditions de leur développement dans les meilleures conditions. Elles sont aussi des éléments très importants permettant au pays, d'être à la hauteur des défis présents par la conjoncture économique actuelle à savoir la mondialisation qui a rendu la concurrence plus rude. Le dernier point avec lequel le rôle de la PME est confirmé est celui des échanges extérieurs.

En effet, comme nous venons de l'évoquer , depuis l'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché, la part des PME dans les échanges extérieurs n'a cessé de progresser et cela malgré les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent notamment en ce qui concerne les opérations de commerce extérieur, qui fera l'objet du chapitre qui suit.

Les pouvoirs publics essayent de mettre en place l'environnement adéquat pour le meilleur fonctionnement de ce secteur.

Les PME constituent des acteurs importants de l'économie en termes d'innovation, elles pourraient l'être davantage encore si elles parvenaient à trouver les conditions de leur développement dans de meilleures conditions. Elles sont aussi des éléments très important au pays, d'être à la hauteur des défis présents par la conjoncture économique actuelle à savoir la mondialisation qui a rendu la concurrence plus rude. Le dernier point avec lequel le rôle de la PME est confirmé est celui des échanges extérieurs.

En effet, comme nous venons de l'évoquer, depuis l'ouverture de l'économie algérienne à l'économie de marché, la part des PME dans les échanges extérieurs n'a cessé de progresser et cela malgré les nombreuses difficultés qu'elles rencontrent notamment en ce qui concerne les opérations de commerce extérieur, qui fera l'objet du chapitre qui suit.



**CHAPITRE II :  
CONTRIBUTION DES  
PME DANS LE  
COMMERCE  
INTERNATIONAL**

### Chapitre 02 : contribution des PME dans le commerce international

L'ouverture des marchés, l'internationalisation des échanges, et le développement des technologies de l'information et de la communication ont profondément modifié l'environnement économique, commercial et technologique de l'entreprise, en général, et celui de l'entreprise algérienne en particulier. Ce processus qui rend complexe la gestion des relations de marché avec les clients ainsi que les autres partenaires commerciaux et financiers, constitue un véritable défi pour les entreprises qui souhaitent survivre et se pérenniser (durable). Les PME n'ont donc pas le choix, elles doivent s'adapter si non disparaître.

Dans ce chapitre, nous tenterons de cerner, en premier lieu, le processus de libéralisation du commerce extérieur en Algérie. Nous présenterons par la suite un bref rappel sur le cadre réglementaire et législatif régissant le commerce extérieur depuis l'indépendance à nos jours et les institutions de gestion et de promotion de commerce extérieur, enfin la contribution des PME dans commerce extérieur.

#### **Section 01 : le processus de libéralisation du commerce extérieur en Algérie**

Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur a été instauré en 1978 pour rationaliser les importations et mettre les ressources en devises au service du développement. Néanmoins les monopoles publics ont fini par générer des coûts de transaction très lourds, et des comportements rentiers au détriment de l'économie du pays. Ainsi, la réforme initiée dans la loi Monnaie et Crédit ayant introduit un certain degré de concurrence profitable à l'économie, notamment en mettant fin aux monopoles de fait sur la marché algérien, mais cette réforme n'a pas pu donner les résultats attendus, à cause de la dégradation de la situation politique et financière du pays, qui a d'ailleurs inspiré une tentative de retour à la politiqueradicale<sup>1</sup>.

##### **1.1. L'évolution du cadre juridique du commerce extérieur**

Nous tenterons ici d'examiner la nature et le contenu du cadre juridique du commerce extérieur en Algérie. Pour les besoins de cette analyse, nous examinerons successivement : le cadre réglementaire de 1963 à 1988, les tentatives de libéralisation entre 1988 et 1994, et la libéralisation du commerce extérieur (après 1994).

###### **1.1.1. Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1963-1988)**

Pendant la période de la planification, les importations et les exportations de l'Algérie sont passées sous le contrôle exclusif de l'Etat, et ce en vertu de la loi sur le monopole de l'état sur le commerce extérieur promulguée en 1978. Cette loi stipule que toute transaction de vente ou d'achat à l'étranger doit s'effectuer par l'intermédiaire de l'entreprise étatique détenant le monopole sur échanges extérieurs du produit de question. L'Algérie s'est engagée depuis la fin des années 1980, à garantir un cadre institutionnel adéquat aux exigences de l'économie de marché et le développement du secteur privé. De nombreuses lois ont été

---

<sup>1</sup>OUSSALEM M.O « politiques industrielles et mondialisation : les leçons de l'expérience algérienne », colloque international sur la mondialisation, Université de Tizi-Ouzou, juin 2009, p 24.

promulguées en guise d'encourager l'implantation des entreprises en leur facilitant les modalités de création, de procédures administratives<sup>2</sup>.

### 1.1.1.1 Le régime du commerce d'importation

Le début de cette période était caractérisé par une brève liberté relative au commerce d'importation, puisque l'Etat se limitait à certaines procédures de contrôle à l'importation.

L'Algérie ayant opté pour le protectionnisme, en prenant un certain nombre de mesure tel que le contingentement à l'importation instituée par le décret N° 63/188 du 16 mai 1963<sup>3</sup>, consistant à fixer à l'avance, la nature et la quantité des marchandises à importer. Cette politique de contingentement, conçue par le ministère du commerce, et mise en œuvre en juin 1964, par l'intermédiaire de licences d'importation, avait pour objectifs principaux ; la protection de la production et l'emploi nationaux, la limitation les importations dites de luxe dans le but de favoriser l'économie de devises, l'amélioration de l'état de la balance commerciale, et enfin, la consolidation du protectionnisme.

Pour le suivre de cette politique, les pouvoirs publics ont mis en place deux organismes à savoir : les organismes publics et les groupements professionnels d'achat.

#### A. Les organismes publics

En 1963, a été mis en place l'Office National de Commercialisation (ONACO) dont la fonction est d'approvisionner le marché en produits de grande consommation (café, sucre, thé, beurre...), pour lesquels, il dispose d'un monopole à l'importation et à l'exportation. Cet office a joué un rôle important dans la stabilisation des prix de ces produits, ses pertes sur certains produits sont compensées par des bénéfices élevés sur d'autres produits ou par des subventions du trésor. Ce premier office, typiquement national, sert d'abord d'expérience, ensuite de modèle dans le domaine de la nationalisation du commerce d'importation<sup>4</sup>.

#### B. Les groupements professionnels d'achat

En 1964, les pouvoirs publics ont créé des groupements professionnels d'achat qui réunissaient à la fois l'Etat et des importateurs privés, constituant des sociétés à capital en majorité public, jouissant d'un monopole d'importation pour les produits branches (le bois et dérivés, les textiles artificiels et le coton, le lait et dérivés, les cuirs et les peaux).

Leurs fonctions étaient d'élaborer des programmes d'importation et de répartir les importations entre leurs membres. Dans le cadre des programmes de développement en 1966, de multiples entreprises publiques ont été créés, auxquelles a été conféré le monopole à l'importation pour les produits de leurs branches. Seul cinq GPA étaient effectivement créé ;

- Le BOIMEX pour le bois et dérivés
- Le CITEXAL pour les textiles artificiels
- Le CADIT pour les autres textiles
- Le CAIRLAC pour le lait et dérivés
- Le GICP pour les cuirs et peaux.

---

<sup>2</sup>MERZOUK Samira et HAMITI Zahir, 2013, « contribution des PME algérienne aux commerce extérieur : cas de la wilaya de Bejaia. », mémoire master, option finance et commerce international, université de Bejaïa, P25, 26

<sup>3</sup> Jo N°49 du 19 juillet 1963, p727

<sup>4</sup> Benissad, H, (1991), « la réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel », Alger.OPU

## **Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international**

---

Dès 1972, le monopole a connu un nouveau fonctionnement par la distribution des licences d'importations en vue de favoriser la programmation des achats à l'étranger par les entreprises publique détentrices d'un monopole.

### **C. Système des Autorisation Globales à l'importation (AGI)**

A partir de 1974, et à travers l'ordonnance 74/12 du 30 janvier, relative aux conditions d'importation, les marchandises sont réalisées sous le couvert des autorisations globales d'importation (AGI) pour les opérations du secteur privé<sup>5</sup>. Les (AGI) étaient alors délivrées par le ministère du commerce et les licences d'importations étaient octroyées par l'OSCIP<sup>6</sup>.

Le texte relatif au programme général d'importation prévoit trois régimes d'importation selon les produits comme suit :

- a) Les quelques marchandises libre à l'importation.
- b) Les marchandises contingentées nécessitant une AGI du ministère du commerce.
- c) Les marchandises importées dans le cadre des AGI, sont délivrées annuellement aux entreprises publiques de production ou de service, et forment des licences de paiement. Ses autorisations sont attribuées aux organismes publics détenteurs de monopole à l'importation.

### **D. La nationalisation de commerce à l'importation**

Le fonctionnement réel du monopole de l'Etat sur les importations, en 1978, renforcé par la loi N°78/02 du 11 février, bouleverse l'organisation du commerce extérieur, en nationalisant toutes les transactions sur achats et ventes. L'article premier de cette loi confère le caractère exclusif du monopole du commerce extérieur aux organismes étatiques seuls à pouvoir intervenir en matière d'échanges extérieurs. Cette loi met en avant trois principes fondamentaux :

- a) La confirmation formelle du principe de l'intervention étatique « exclusive » au niveau du commerce extérieur ;
- b) L'interdiction de toute forme d'intervention au niveau du commerce extérieur des opérateurs privés exerçant une activité d'intermédiaire avec les sociétés étrangères ;
- c) Les AGI accordés aux entreprises publiques et des licences d'exportation délivrées aux entreprises privées.

Le 17 juin 1978, une instruction présidentielle éditée des principes devant guider les entreprises publiques dans leurs transactions commerciales avec l'étranger, ce sont :

- a) La prise en considération des capacités de production dans la satisfaction des besoins locaux avant tout recours à l'importation ;
- b) Les importations sont à effectuer, en priorité auprès de pays liés à l'Algérie par des accords commerciaux ;
- c) L'opération d'importation de biens et services doit appeler une opération de crédit à des conditions avantageuses.

---

<sup>5</sup> L'ordonnance 74-12 du janvier 1974

<sup>6</sup> L'office pour l'orientation, le Suivi et la coordination de l'investissement Privé ( OSCIP) qui a été marquée par une volante d'encadrer et d'orienter les PME, selon les objectifs fixés par le plan quinquennal de l'époque, conformément à ces dispositifs durant la période entre 1982 et 1988

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

---

Le décret du 22 décembre 1984, repartit en deux listes, les produits autorisés à l'importation par les entreprises titulaires d'un monopole. La **liste A** regroupe les produits qui ne révèlent que du monopole à moins d'une autorisation de son ministère de tutelle, alors que la **liste B**, concerne les produits qui peuvent être importés par n'importe quel organisme public pour son exploitation ou ses investissements.

Plusieurs problèmes ont été soulevés par les entreprises à la pratique du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ; il s'agissait notamment, du caractère insuffisant des capacités matérielles disponibles, en particulier au niveau des infrastructures portuaires, des moyens de transport et de manutention, et la complexité des formalités administratives, recommandées dans le cadre de la réglementation du commerce extérieur et la défaillance des structures administratives qui participent à la réalisation des opérations de commerce extérieur (banque, douane, assurance...).

### 1.1.1.2 le régime du commerce d'exportation

Durant cette période, les exportations étaient gérées de la même façon que les importations, par des organismes publics dotés d'un monopole, tels que l'office national de commercialisation (**ONACO**). Le régime des exportations a évolué en deux périodes : la période « porte ouverte », la période « monopole de l'Etat ».

#### *A. Phase de porte ouverte (période 1974-1978)*

Cette période est caractérisée par la liberté du commerce à l'exportation, soutenue par l'ordonnance 74/11 du 30 janvier 1974, qui a suspendu l'exercice des monopoles à l'exportation par les entreprises publiques. Cette liberté intéresse les produits nationaux et réexportés après ouvrages. Par contre, la réexportation en l'état de produits importés, elle est soumise à l'autorisation du ministère du commerce. Cependant, cette liberté à l'exportation connaît quelques limitations concernant certains produits (comme les farines, les pâtes alimentaires etc.) qui sont contingentés ou complètement interdits à l'exportation, et les produits libérés susceptibles d'être exportés sur autorisation du ministère du commerce.

#### *B. Phase de monopole de l'Etat (période 1978-1986)*

En février 1978, le ministère de finances et de l'économie a imposé la loi 78/02 relative au monopole d'Etat sur le commerce extérieur. D'après l'article « 1 » de cette loi « les exportations de biens, fournitures, services de toutes natures sont du ressort exclusif de l'Etat », ce qui, signifie que tout contrat avec une entreprise étrangère ne peut être conclu que par l'Etat.

Cette législation relative à la mise en œuvre du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, a été à l'origine de la formulation par le ministère du commerce, d'un programme générale d'Exportation (PGE) et mise en place annuellement par le gouvernement.

Ce programme est géré soit des Autorisations Globales d'Exportation (AGE) qui intéressent les entreprises publiques, soit des licences d'exportation, quand il s'agit des entreprises privées.

Le monopole sur le commerce extérieur, dans l'expérience algérienne, se situe au carrefour de trois objectifs à atteindre. Il est comme instrument de planification, de contrôle des changes et un outil opérationnel. La crise du système productif algérien n'a fait que révéler les lacunes de la stratégie adoptée par les pouvoirs publics algériens.

## **Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international**

---

En effet, les résultats ont été fort éloignés des espérances et l'économie algérienne souffre d'énormes handicaps. Les relèvent de divers domaines, nous en citons les principales comme suit :

- a) Surcoût des investissements et faible utilisation des capacités de production ;
- b) Dépendance extérieure en termes de la maîtrise technologique ;
- c) Faible contribution de l'agriculture au PIB et dépendance alimentaire ;
- d) Fardeau de la dette et poids de la contrainte extérieure ;
- e) La crise du rapport salarial due à l'absence de procédures de régulation du travail.

L'intervention des pouvoirs publics sur les opérations de commerce international font baisser les exportations hors hydrocarbures. En 1974, les exportations hors hydrocarbures enregistrent 319 millions d'USD soit 7,49% du totale des exportations, et l'exportation d'hydrocarbure atteint 92,51% du totale des exportations. Et en 1980 les exportations hors hydrocarbures enregistrent 243 millions d'USD soit 1,56% du total des exportations, soit une diminution de 5,9% par rapport à l'année 1974. Cette dégradation peut s'expliquer par la promulgation de la loi N° 78-02 qui donne le monopole à l'Etat sur le commerce extérieur.

### **1.1.2. Les tentatives de libéralisation de commerce extérieur (1988-1994)<sup>7</sup>**

Après le choc pétrolier de 1986, l'Algérie a connu une situation financière très difficile surtout après la dégradation de ses recettes issues des exportations des hydrocarbures, poussant les autorités algériennes à tenter de libéraliser le commerce extérieur en adoptant plusieurs politiques tels les encouragements fiscaux, de prix, ou en assurance.

#### **1.1.2.1 Les encouragements fiscaux**

La loi de finance pour 1986, a introduit une exonération fiscale relative à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (**BIC**) sur la partie du chiffre d'affaire des entreprises (publiques ou privées) réalisé à l'extérieur, et une autre sur le versement forfaitaire, assis sur la masse salariale, cette exemption couvre une période de 1 à 5 ans.

#### **1.1.2.2 Les encouragements en matière de prix**

Le décret 86.46 du 24 décembre 1986, relatif à « l'aide en matière de promotion des exportations (**AMPEX**) » institue une subvention aux prix.

Il s'agit de soutien apporté non à l'exportateur, mais aux produits exportés, modulé et différencié, selon la nature du bien (selon le contenu en valeur ajoutée locale du bien et son taux d'intégration sur le marché extérieur).

#### **1.1.2.3 les encouragements en matière d'assurance**

La compagnie Algérienne d'Assurance (CAA) a annoncé des garanties sur les exportations, couvrant (à l'exportation d'une franchise de 10 à 20% du cout de marchandise restent à la charge de l'entreprise) les risques commerciaux, les risques non commerciaux (confiscations, troubles publics) et les risques inhérents à des catastrophes naturelles. Par contre, sont exclus de l'assurance, les taux de change, les mesures de saisies judiciaires, les mesures conjoncturelles de politique économique du pays du client.

A partir de 1988, l'Algérie a tenté de libéraliser son commerce extérieur, à travers de nombreuses réformes économiques ayant comme objectif l'assainissement de l'économie

---

7

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

nationale. Le premier texte dans ce contexte était la loi 88/11, sur l'autonomie des entreprises publiques économique (EPE), qui a conduit à des changements significatifs, telle que la suppression des AGI et le plan général d'importation. Trois autres textes ont été mis en place :

- a) La loi 88/29 qui apporte les premiers changements au régime du commerce extérieur prévalent depuis 1978, conférant l'exercice du monopole de l'Etat à travers des concessions accordées à des entreprises publiques, organismes publics ou groupement d'intérêt commun.
- b) Au mois de septembre de la même année, le décret 88/167 affirme que le système des « budgets devises annuels » est un instrument privilégié de régulation des échanges extérieurs et remplace le système des AGI.
- c) La loi 89/12 qui a été introduit en juillet 1989, apporte une nouvelle politique commerciale appelée « la vérité des prix », qui ne fait plus de distinction entre l'importation et la production locale, entre grossistes et détaillants (privé, public), entre distributeur et vendeur.

La démonopolisation du commerce extérieur est soutenue par la loi 90-10 relative à « la monnaie et le crédit » fondée sur la liberté et l'égalité de traitement. Pour le développement, toutes les entreprises algériennes qu'elles soient publiques ou privées bénéficient désormais d'un même traitement. En effet, la banque d'Algérie élabore un règlement relatif à l'agrément et à l'installation des concessionnaires en Algérie.

Par la suite, cette mesure a été élargie dans le cadre décret n° 91/37 de 13 février 1991 relatif aux conditions d'autorisation de toute personne physique ou morale, inscrite au registre du commerce algérien, à importer des biens pour les vendre à titre de grossiste.

Tous les produits interdits à importer notamment par les entreprises privées et sans l'autorisation de ministère du commerce (les céréales, viandes...), peuvent être importés par le biais de l'instruction du 21 avril 1991, relative aux conditions et règles de financement des opérations d'importation.

La banque d'Algérie exige une seule règle pour les opérateurs nationaux et pour les opérateurs étrangers, qui est la domiciliation bancaire en Algérie<sup>8</sup>.

Après le choc pétrolier de 1986, les exportations de l'Algérie ont baissé jusqu'à 7820 millions d'USD dont 7621 million d'USD soit de 97,46% sont représentés par les hydrocarbures. Les tentatives de libéralisation du commerce international lancées dès 1986, font une légère augmentation des exportations hors hydrocarbures qui enregistre des montants de 439 millions d'USD, soit 3,38% du total, de 287 million d'USD, soit 3,44% du total, respectivement, en 1990 et 1994. Cela représente une légère augmentation de 0.06% par rapport à l'année 1990, et de 0,9% par rapport à 1986.

### 1.1.3 La libéralisation du commerce extérieur après 1994

Les difficultés de l'économie algérienne ont commencé à se faire sentir et s'engraver pesant lourdement sur les échanges extérieurs du pays, poussant les pouvoirs publics à solliciter l'assistance des institutions financières internationales de Bertton-Woods, particulièrement, le fond monétaire international (F.M.I). Cette assistance était conditionnée par mise en œuvre d'un programme d'ajustement structurel, dont l'une des conditionnalités était la libéralisation de commerce extérieur.

<sup>8</sup>Dahmani, A, (1999), « L'Algérie à l'épreuve : économie des réformes (1980-1997) ». Paris. L'Harmattan.

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

Ce programme qui s'étale de 1994 à 1998, vise à restaurer les équilibres macro et micro-économiques en apportant les corrections nécessaires aux différentes distorsions qui caractérisent l'économie algérienne. « *Le programme d'Ajustement structurel (P.A.S) qui en a découlé imposait plusieurs objectifs, visant tous à assurer les grands équilibres macroéconomiques et à préparer les conditions d'une relance de la croissance économique* »<sup>9</sup>.

Dans l'ensemble, le programme s'articule autour de mesures classiques de politiques budgétaire, monétaire et de change qui de résumant en ce qui suit :

- La réduction du déficit budgétaire ;
- L'amélioration de la performance financière des entreprises publiques économiques ;
- La révision de la politique de subvention et de fixation du taux d'intérêt ;
- La modification du taux de change de la monnaie nationale ;
- La libéralisation graduelle du commerce extérieur.

### 1.1.3.1 Le régime à l'importation

Ce régime a connu un changement en 1994, lorsque la Banque d'Algérie a modifié les conditions de financement des opérations d'importation, conférant aux banques agréées une responsabilité dans l'exercice d'un contrôle adéquat à l'exécution d'une opération d'importation.

L'importation de marchandises est désormais effectuée par tout agent économique titulaire d'un registre de commerce ou par toute administration sur la base d'une domiciliation bancaire préalable et obligatoire. Depuis l'institution n°55/94 du 06/09/1994, fixant les conditions financières des opérations d'importations, la notion d'opérateur économique est étendue aux artisans, ce qui leur permet d'exercer librement les opérations d'importations.

En règle générale, les opérations d'importations s'effectuent sans formalité administrative, à l'exception d'une procédure de déclaration statistique préalable aux importations de produits alimentaires stratégiques ou de première nécessité (sucre, café, lait en poudre, semoule, farine, blés dur et tendre, légume secs et concentré de tomate). Pour le règlement des importations, l'opérateur, en concertation avec sa banque, a plusieurs possibilités ; régler au comptant, financer l'importation par imputation sur une ligne de crédit multilatérale ou gouvernementale existante, recourir à des crédits fournisseurs à l'exportation dont les conditions sont conformes aux normes internationales, ou alors débiter un compte en devise.

### 1.1.3.2 Le régime à l'exportation

En dehors des exportations d'hydrocarbures et de produits miniers, le principe général concernant les exportations, est la liberté assortie de certaines exceptions à caractère très limité. Depuis 1994, le producteur désirent exporter une partie de sa production, doit le faire par l'intermédiaire d'une domiciliation bancaire qui sert pour le passage à la frontière et le règlement financier de l'opération d'exportation. Le règlement doit s'effectuer en devise sur une banque domiciliataire ou une banque agréée.

<sup>9</sup> Bouyakoob, A, (2006), « l'économie algérienne et le programme d'ajustement structurel », p.78, [www.revue-plurielles.org](http://www.revue-plurielles.org)

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

---

En cas de difficultés d'encaissement dans un délai de 120 jours à compter de la date d'expédition de la marchandise, l'opérateur doit informer sa banque domiciliataire. L'année 1995, est marquée par un approfondissement de la libéralisation du commerce extérieur à travers notamment :

- A. L'accroissement et la simplification des procédures applicables au niveau de toute la chaîne des intervenants ou auxiliaires du commerce extérieur (banque, douanes, transports, assurances) et l'allègement des procédures des opérations du commerce extérieur.
- B. L'encouragement des opérateurs économiques et de l'administration aux pratiques optimales, en matière d'encadrement, de régulation du commerce extérieur, avec la possibilité d'accès aux réseaux et systèmes de données informatisées dans le cadre de la promotion et de l'information commerciale.
- C. La mise en place d'une instrumentation d'encadrement efficace et incitative pour un développement et une diversification des exportations.

Et en 2001, une révision du tarif douanier algérien et son plafonnement à 5%, 15%, 30% ont été introduits<sup>10</sup>.

L'ouverture de l'économie algérienne sur l'extérieur via les accords d'association avec l'Union européenne, de libre-échange avec d'autres pays et la future adhésion à l'OMC, ont accentué la concurrence sur le marché national. Ceci a exigé une harmonisation du régime juridique de la concurrence, qui a été mis en place par l'ordonnance 03/03 du 19 juillet 2003, qui abroge l'ordonnance N° 95/06 du 25 janvier 1995.

Ce régime est largement inspiré de la législation européenne de la concurrence, et a pour objectif la protection de la libre concurrence et la garantie de la transparence et la loyauté dans les pratiques commerciales. Pour ce faire, il détermine des règles strictes de lutte contre les pratiques déloyales des acteurs économiques à l'encontre d'autres notamment les PME.

L'abus de position dominante est également interdite par ce régime, qui consiste à ce qu'une grande entreprise utilise sa position dominante sur le marché pour étouffer des concurrents de moindre taille, ainsi que l'interdiction des actions concertées qui créent ou renforcent ces positions dominantes.

L'Algérie surveille aussi d'éventuels accords sur les prix entre les grandes entreprises qui risquent d'entraver la concurrence. Cependant, le régime sur la concurrence est vu par les opérateurs privés comme étant répressif, notamment la persistance du favoritisme du secteur public. En effet les autorités demandent aux opérateurs publics (administrations et collectivités, organismes d'Etat et entreprises publiques) d'acheter leurs biens et services d'abord et en priorité auprès d'autres institutions de l'Etat.

L'ordonnance n° 03-04 du 19 juillet 2003, relative aux règles générales applicables aux opérations d'importations et d'exportations de marchandises, fixe le principe général en la matière, qui est le principe de liberté. En vertu de l'article 2 : « les opérations d'importations et d'exportations de produits de réalisent librement ». En sont uniquement exclus les produits portant atteinte à la sécurité, l'ordre public et la morale.

Un principe de liberté est donc juridiquement consacré, et les seules restrictions sont celles qui sont communément admises par les économies de marché ou la réglementation internationale en la matière.

---

<sup>10</sup>[www.min-commerce-gouve.dz](http://www.min-commerce-gouve.dz) consulté le (26/09/2017)

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

---

Les produits importés doivent être conformes aux spécifications relatives à la qualité et la sécurité des produits conformément à la réglementation en vigueur et notamment à la loi n° 09/03 du 25 février 2009, relative à la protection des consommateurs et à la répression des fraudes « *de cette loi, il faut retenir la création d'un conseil national pour la protection des consommateurs, y compris de crédit, la prise en compte et la détermination du rôle des associations de protection des consommateurs, la mise en place d'un système de répression des fraudes, l'obligation des garanties et service après-vente, de l'obligation de la conformité des produits et de l'obligation de l'information du consommateur* »<sup>11</sup>.

Par ailleurs<sup>12</sup>, les opérations d'exportations et d'importations sont soumises au contrôle des changes, qui ne signifie pas restriction, car des licences d'importations ou d'exportations peuvent être accordées.

Les exportations de l'Algérie des produits hors hydrocarbure ont connu leur niveau le plus élevé au milieu des années 90, au moment où l'Algérie s'était engagée dans la libéralisation de commerce extérieur, mais elles restent marginales ne représentant que 6,59% du total des exportations en 1996, et 3,51% en 1998. Les exportations hors hydrocarbure ont continué à diminuer, pour atteindre 1184 millions d'USD soit de 2,16% du total des exportations en 2006. Ce qui relève une dépendance quasi totale des hydrocarbures.

### 1.2 L'ouverture commerciale multilatérale et régionale de l'Algérie

L'adoption d'un système de l'économie de marché par l'Algérie au début des années 1990, et la libéralisation de son commerce extérieur qui a été la première étape de ce système et qui a été menée à bien durant la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel. L'Algérie s'est donc trouvée prête à rejoindre, à la fin des années 1990, l'OMC et à concrétiser sa participation au processus de Barcelone à travers la signature d'un accord d'association avec l'Union Européenne<sup>13</sup>.

#### 1.2.1 L'accession de l'Algérie à l'OMC

C'est en 1987 que l'Algérie se manifeste son intention d'intégrer le système du commerce multilatéral régi par l'Accord Général sur les Tarifs douaniers et le commerce (GATT), puis à partir de 1995 par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)<sup>14</sup>.

Le groupe qui travaille sur le dossier de l'accession de l'Algérie à l'OMC a été établi le 17 juin 1997, il s'est réuni pour la première fois en avril 1998. Les sujets qu'il examine sont entre autres les suivants : l'agriculture, le régime douanier, le commerce d'Etat, la transparence et la réforme du système juridique, et l'ADPIC. Des discussions initiales ont eu lieu sur l'accès aux marchés pour les marchandises et l'examen des modalités d'admission a commencé.

Pour marquer sa détermination à accéder le plus vite possible à l'OMC, l'Algérie a accéléré sensiblement le cycle des négociations depuis juillet 2001 et a dû élargir la gamme des secteurs ouverts à la négociation commerciale dans le domaine des services. Tous les secteurs relevant des services sont négociables sauf deux (la culture-éducation et la santé) dont la législation n'est pas encore conforme aux standards internationaux en vigueur au sein

---

<sup>11</sup> KPMG, guide investir en Algérie, 2012, P93

<sup>12</sup> KPMG, Op.cit., P96

<sup>13</sup> Idriss ARDJOUNE- Libéralisation et couverture de l'économie algérienne : quels impacts sur la gouvernance des entreprises agroalimentaires ? Cas de la wilaya de Bejaia, 2010, p41

<sup>14</sup> Tiré du site : [www.minicommerce.gov.dz](http://www.minicommerce.gov.dz) consulté le (26/09/2017)

## **Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international**

---

de l'OMC. Dans le domaine des marchandises, où la négociation concerne essentiellement les droits de douane, l'Algérie et ses partenaires (Union européenne, Etats-Unis, Japon, Chine, Canada, Australie et d'autres) continuent de rechercher des compromis.

L'accession de l'Algérie à l'OMC, la fera bénéficier des avantages que peut tirer un pays en développement en institutionnalisant son ouverture, à savoir : participer à la mise en œuvre du système international de régulation, mieux se défendre contre les sanctions unilatérales des pays riches, affirmer son engagement dans un processus irréversible de libéralisation commerciale et accroître la crédibilité des réformes. En contrepartie, elle lui fera subir les inconvénients d'une telle institutionnalisation, en particulier la restriction de la marge de manœuvre de l'Etat pour aider les opérateurs économiques nationaux à soutenir la concurrence internationale<sup>15</sup>.

### **1.2.2 L'accord d'association avec l'Union Européenne<sup>16</sup>**

L'Union européenne est le premier partenaire économique et commercial de l'Algérie, en absorbant plus de 60% des ventes d'hydrocarbure (90% des ventes de gaz) et en fournissant de leur côté 60% des importations. Cela fait de l'Algérie le deuxième pays méditerranéen pour l'intensité de ses relations commerciales avec l'Union. L'accord a été signé en décembre 2001 et mis en vigueur en septembre 2005.

Les principales dispositions économiques de cet accord sont les suivant<sup>17</sup> :

#### **1.2.2.1 La zone de libre-échange**

Au centre de l'accord, il est prévu la libéralisation progressive du commerce des biens et des services, ainsi que celle des mouvements des capitaux. L'accord de libre-échange prévoit la mise en place sur 12 ans, au moyen de l'élimination progressif de tous les droits de douanes pour les produits industriels.

Les produits industriels algériens entrent déjà dans la communauté à droits nuls, le démantèlement du côté de l'Algérie s'effectuera sur la base de deux listes :

- A.** Une exemption de droits de douanes dès l'entrée en vigueur de l'accord pour la plupart des biens intermédiaires et produits semi-finis de l'industrie chimique, de la métallurgie, du textile, des matériaux de construction etc.
- B.** Un démantèlement linéaire, mais accéléré sur un calendrier de cinq ans doit débiter deux ans après la mise en vigueur de l'accord.

Cela concerne en générale, les produits pharmaceutiques, pneumatiques, équipements mécaniques, équipements électroniques et électriques, hors électroménager, matériel pour le transport ferroviaire, etc.

Dans le secteur agricole et agro-alimentaire, l'objectif de l'accord est de permettre l'accès préférencé pour certains produits.

#### **1.2.2.2 L'harmonisation du cadre de réglementaire**

---

<sup>15</sup>La politique de l'état dans le secteur du commerce extérieur MIMOUNE Lynda & KHELADI Mokhtar université ABDE RAHMANE MIRA de Bejaia.

<sup>16</sup> Ministre du commerce Algérie, direction de la promotion des exportations conventions France Maghreb, Paris les 5 et 6 février 2008. WWW.ONS.DZ consulté le (03/10/2017)

<sup>17</sup> Rapport du FMI, N°06/101, Mars 2006.P.4

## **Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international**

---

Le deuxième élément de l'accord d'association concerne l'harmonisation de la réglementation commerciale algérienne au moyen d'une suppression progressive de toutes les pratiques qui faussent le commerce entre les partenaires, notamment les monopoles, les aides publiques ou les privilèges accordés à des entreprises publiques.

L'accord d'association avec l'union européenne prévoit l'harmonisation des normes (« dans le transport, la télécommunication, etc.) et des systèmes de régulation visant la comptabilité et les services financiers, les statistiques et les douanes. Cet effort d'adaptation est indispensable pour restructurer l'industrie algérienne et pour diversifier son économie en assurant un meilleur accès des produits industriels et manufacturés de l'Algérie aux marchés mondiale et de l'UE.

### **1.2.2.3 La coopération**

Ce troisième élément a pour objet l'accroissement de la coopération économique, financière, sociale et culturelle. Elle est stratégique parce qu'elle vise à appuyer les principaux politiques économiques qui doivent accompagner la mise en œuvre de l'accord.

### **1.2.3 Les accords bilatéraux avec les pays arabes**

L'Algérie a signé des conventions avec la plupart des pays arabes en vue de la facilitation et de la promotion des échanges avec eux, mais elles sont restées sans grand effet sur leur commerce<sup>18</sup>

#### **1.2.3.1 Tunisie**

La convention entre l'Algérie et la Tunisie de 1981 qui prévoit l'exonération des taxes et droits de douanes entre les deux pays a été gelée par la partie algérienne en 1996. Cette convention est en cours d'actualisation.

#### **1.2.3.2 Libye**

La convention de 1973 entre les deux parties qui prévoit l'exonération des taxes et droits de douanes n'est pas appliquée par l'Algérie. Néanmoins, la partie Libyenne accorde, en vertu d'une loi interne, l'exonération des droits de douane à tous les produits d'origine des pays arabes y compris l'Algérie.

#### **1.2.3.3 Jordanie**

La convention de coopération commerciale entre l'Algérie et la Jordanie signée à Alger en 1997 et appliquée par les deux parties, prévoit l'exonération des droits de douane et des taxes et impôts d'effet équivalent aux droits de douanes, sauf les marchandises figurant sur une liste négative jointe à la convention.

#### **1.2.3.4 Mauritanie**

Une convention commerciale et tarifaire a été signée entre l'Algérie et la Mauritanie en 1996, stipulant que les deux parties s'engagent à supprimer tous les droits de douane et taxes d'effet équivalent pour tous les produits d'origines algérienne et mauritanienne. Ratifiée par l'Algérie au mois de septembre 2005, cette convention n'a pu être mise en application, les

---

<sup>18</sup> Ministre du commerce-direction de la promotion des exportations, « Recueil relatif aux avantages et facilitations accordées aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p11.

## **Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international**

---

instruments de ratification n'étant pas encore échangés entre les autorités diplomatiques des deux pays.

### **1.2.3.5 Maroc**

La convention prévoyant l'exonération des droits et taxes entre les deux pays signés en Mars 1989, a été gelée en 1996.

### **1.2.4 Le Système Généralisé de préférences commerciales (SGP) avec les USA**

Le système généralisé de préférences des USA applicables depuis 2004, vise essentiellement l'accès au marché américain en exonération des droits de douanes, et permet ainsi aux produits algériens de mieux se positionner par rapport à la concurrence, en améliorant la compétitivité des entreprises<sup>19</sup>.

Le bénéfice de cet avantage est conditionné par l'exportation directe de l'Algérie vers les USA sans passer par le territoire d'un quelconque autre pays, sauf en transit, et que tous les Documents : factures, connaissement et autres pièces doivent indiquer les USA comme destination finale<sup>20</sup>.

Le système de l'économie planifiée n'a pas servi l'économie de l'Algérie, ce qui a nécessité sa réorientation vers l'économie de marché dès 1994, par l'adoption de plusieurs politiques, pour libéraliser le commerce extérieur et améliorer les exportations hors hydrocarbure. Cela ne peut se réaliser que par la démonopolisation des activités commerciales et la création en abondance des PME productives considérées comme le moteur essentiel d'une croissance interne et seules créateurs de richesse durable. La majorité des PME en Algérie sont donc nées à partir de la fin des années 1980, et avant cette date, les PME n'ont joué qu'un rôle mineur dans l'économie nationale.

---

<sup>19</sup> [www.minicommerce.gov.dz](http://www.minicommerce.gov.dz)

<sup>20</sup> Direction de la promotion des exportations, mars 2007

### Section 02 : les institutions de la promotion du commerce extérieur

Les tentatives d'adhésion à l'OMC et ses conditions, et l'accord d'association avec l'Union européenne ont rendu nécessaire de promouvoir l'exportation hors hydrocarbure, en vue de faire face à la concurrence qui découlera de ces ouvertures déclenchées au milieu des années 90. Pour y parvenir, les pouvoirs publics ont intervenus par la mise en place des politiques de soutien à l'exportation, en créant des organismes d'orientations, de soutien et de suivi aux opérateurs engagés dans le commerce avec l'extérieur, mais aussi, en leur accordant des avantages fiscaux et parafiscaux encourageants.

#### 2.1 Les avantages fiscaux et parafiscaux

De nombreux avantages fiscaux sont accordés aux entreprises exportatrices algériennes<sup>21</sup> à savoir :

##### 2.1.1 La taxe sur l'activité professionnelle (TAP)

Exclusion de la base imposable de la taxe sur l'activité professionnelle TAP du chiffre d'affaire réalisé à l'exportation. Cette exclusion concerne le montant des opérations de ventes, transport, ou de courtage portant sur des objets ou des marchandises destinés directement à l'exportation, y compris toutes les opérations de procession ainsi que les opérations de traitement pour la fabrication de produits pétroliers destinés directement à l'exportation<sup>22</sup>.

##### 2.1.2 La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les opérations de vente à l'exportation

Cet avantage comporte une exemption de la TVA pour les affaires de ventes et de façon portant sur les marchandises exportées, sous certaines conditions, ou sur les achats ou importations de marchandises, réalisés par un exportateur, destiné soit à l'exportation ou à la réexportation en l'état, soit à être incorporés dans la fabrication, la composition, le conditionnement ou l'emballage des produits destinés à l'exportation ainsi que les services liés directement à l'opération d'exportation<sup>23</sup>.

Il peut aussi prendre la forme restitution de la TVA pour les opérations d'exportation de marchandises, de travaux, de services ou de livraison de produits pour lesquels la franchise à l'achat est autorisé par l'article 42 du code de la TVA<sup>24</sup>.

##### 2.1.3 L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)

Exonération permanente de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et suppression de la condition de réinvestissement de leurs bénéfices ou leurs revenus, pour les opérations de vente et les services destinés à l'exportation<sup>25</sup>.

#### 2.2 Les organismes de soutien aux exportations hors hydrocarbures

Cette politique est caractérisée par un soutien financier pour les exportations, subdiviser en deux fonds spéciaux ; le Fonds Spécial pour La Promotion des Exportations (FSPE), et le Fonds National de Régulation et Développement agricole (FNRDA).

---

<sup>21</sup> Ministre du commerce, direction de la promotion des exportations, « recueil relatif aux avantages et facilitations accordés aux exportations hors hydrocarbures », avril 2007, p5.

<sup>22</sup> Article 220-3 du code des impôts directs et taxes assimilées.

<sup>23</sup> Article 13 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.

<sup>24</sup> Article 50 du code des taxes sur le chiffre d'affaires

<sup>25</sup> Article 138 du code des impôts directs et taxes assimilées modifié par l'article 06 de loi de finances pour 2006.

### 2.2.1 Le Fonds Spéciales pour la Promotion des Exportation (FSPE)

« *Institué par la loi de finances pour 1996, le fonds spécial pour la promotion des exportations (FSPE) est destiné à apporter un soutien financier aux exportateurs dans leur action de promotion et développement de leurs produits sur les marchés extérieurs* »<sup>26</sup>. Ce fonds prend en charge le remboursement des dépenses suivantes :

- Les frais de participation aux foires et expositions à l'étranger, variant entre 35% dans le cas de participation individuelle et 65% dans le cas d'une participation aux foires inscrites au programme officiel.
- Les frais de transport à l'étranger concernant les couts de transit, manutention, et transport intérieur et international à un taux inférieur de 25% pour toutes les destinations et tous les produits. Un taux de couverture préférentiel de 80% est accordé aux opérations et tous les produits. Un taux de couverture préférentiel de 80% est accordé aux opérations d'exportation des dattes et ce pour toutes destinations avec octroi d'une prime de valorisation de 5DA/KG pour l'exportation de la datte conditionnée en raviers de 1KG et moins, à l'exception des dattes en branchettes. Les déchets, les produits de récupérations ainsi que des peaux brutes, préparées ou semi-finies ne sont pas éligibles à l'aide de l'état en matière de transport, ainsi que toute marchandise exportée dans le cadre d'un accord intergouvernemental de remboursement de la datte.

En 2007<sup>27</sup>, le fond spécial pour la promotion des exportations a connu une nouvelle forme dans le cadre de la loi de finance complémentaire pour 2007, vasant à mettre en adéquation les soutiens de l'Etat avec les règles de l'OMC, en préparation de l'adhésion de l'Algérie à cette institution.

Il convient de rappeler, à titre d'exemple, que dans le dans de l'appui de l'Etat aux entreprises pour la promotion des exportations hors hydrocarbure, le dispositif d'aide de soutien mis en place à travers le FSPE, a procédé pour l'année 2012, à l'étude et le paiement de deux cents quatre-vingt-trois (283) dossiers, avec un moment global des remboursements qui s'est à 663.937.970.13 DA<sup>28</sup>.

### 2.2.2 Le fonds national de régulation et développement agricole (FNRDA)

Institué par la loi de finances de 2000, ce fonds est destiné à apporter un soutien financier à tout exportateur intervenant dans le domaine de l'exportation de datte, concernant la prise en charge partielle du taux d'intérêt du crédit d'exploitation accordé par les banques algériennes à hauteur de 3% et ce, au titre de crédit consommé dans la limite du montant du chiffre d'affaire réalisé à l'exportation durant la même période<sup>29</sup>.

### 2.3 Les mesures institutionnelles et douanières

Pour soutenir les exportations hors hydrocarbure les pouvoir publics ont institué différents organismes, tel l'office algérien de promotion du commerce extérieur (PROMEX), la compagnie algérienne d'assurance et de garantie aux exportations (CAGAX), le fonds spécial

---

<sup>26</sup> : Le forum du Commerce Extérieur Revue de l'Agence Algérienne de Promotion du Commerce Extérieur [www.cci-sahel.dz](http://www.cci-sahel.dz)

<sup>27</sup> Ministre du commerce Algérie, Direction de la promotion des exportations convention France Maghreb, paris les 5 et 6 février 2008

<sup>28</sup> [www.algex.dz](http://www.algex.dz) Rapport de conjoncture du secteur du commerce au titre de l'année 2012.

<sup>29</sup> Décision interministérielle n°130 du 10-12-2002 modifiant et complétant les dispositions de la décision interministérielle n°767 du 24 octobre 2001, portant soutien de l'état aux exportations des dattes.

## **Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international**

---

de promotion des exportations (CACI) et la société des foires et exportations (SAFEX), et OPTEMEXPORT.

### **2.3.1 La compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX)**

Crée par l'ordonnance N°96/06 du 16 janvier 1996, sous forme de société par actions dont les actionnaires sont les banques nationales qui se compose par cinq banques et les compagnies d'assurances qui sont (SAA, CAAR, CAAT, CNMA et CCR).

Le décret exécutif N°96/235 du 20 juillet 1996, définit les conditions et les modalités de gestion des risques liés à l'exportation le les risques d'interruption de marché, le risque de fabrication, le risque de non rapatriement du matériel et produits exposés et ce, à travers l'assurance-crédit export, l'assurance-crédit domestique, la coassurance et la réassurance. La nature des risques peut être commerciale ou politique.

La CAGEX a une double activité, l'une pour son propre compte ou elle engage ses fonds propres (risque commercial) et l'autre, pour le compte de l'Etat et sous son contrôle (risque politique, risque catastrophe naturelle, risque non transfert) ou elle engage les fonds de l'Etat.

En outre, l'accès à l'information commerciale et l'analyse des risques pays par l'assuré, permet la mise à la disposition des usagers et clients de la CAGEX de toutes les informations appropriées ainsi que des informations sur la réglementation en vigueur dans le pays de l'acheteur<sup>30</sup>.

### **2.3.2 L'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ANPROMEX)**

Crée par le décret exécutif N°04/174 du 12 juin 2004, c'est un établissement public sous la tutelle du ministre du commerce. Instituée pour remplacer l'Office de promotion des exportations (PROMEX) qui est créé par le décret exécutif n°96-234 du 1<sup>er</sup> octobre 1996, et dont les missions se limitaient à l'information commerciale et au conseil ainsi que le soutien à apporter aux entreprises à tous les stades de leurs démarches internationales<sup>31</sup>.

- L'Agence ALGEX propose également aux entreprises des mises en relations d'affaires et des contacts avec les importateurs étrangers pour développer leurs relations commerciales et trouver des débouchés pour leurs produits sur les marchés étrangers.

- ALGEX est chargée, enfin, d'identifier les entreprises ayant un potentiel et des capacités leurs permettant de se développer à l'international, les encourage à s'orienter vers les marchés étrangers et les accompagne sur leurs itinéraires à l'export<sup>32</sup>.

### **2.3.3 La chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI)**

La chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI) est un établissement public à caractère commercial et industriel. Elle prend en charge les intérêts professionnels des milieux d'affaires en concentration avec les pouvoirs publics. Conformément aux missions qui lui sont confiées, la chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI) met en œuvre au profit de ses adhérents un ensemble d'actions dont nous citons :

---

<sup>30</sup>WWW.CAGEX.DZ consulté le (08/08/2017)

<sup>31</sup> GUENDOZI B, « l'information commerciale, facteur de promotion du commerce extérieur », Faculté des Sciences Economiques et des Sciences de Gestion, Université « Mouloud MAMMERI », p6.

<sup>32</sup>http://www.algex.dz consulté le (03/10/2017)

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

- Une banque de données concernant l'ensemble des entreprises algériennes ;
- La recherche de partenaires étrangers à travers le Bureau de Rapprochement des Entreprises (BRE) initié par l'Union Européenne ;
- La formation et le perfectionnement des personnels des entreprises dans diverses filières de formation (marketing, technique du commerce international, etc.) ;
- L'assistance et le conseil dans les domaines commerciaux (fiscaux, douaniers, etc.) ;
- Le visa des certificats d'origine des marchandises destinées à l'exportation ;
- La délivrance des carnets ATA qui dispensent les entreprises à travers des cautions exigibles par les douanes de nombreux pays lors de l'admission temporaire de matériels professionnel ou de marchandises destinées à être exposées dans des manifestations commerciales (foires, salons, etc.) ;
- Organisation de missions commerciales à l'étranger de rencontres hommes d'affaires algériens et étrangers ;

Le CACI assume l'ensemble de ces actions et bien d'autres destinées aux entreprises privées ne disposent pas de personnel suffisamment formé dans les métiers de l'exportation.

Elle exerce donc un rôle d'animation, d'information et de formation pour le compte de ses adhérents<sup>33</sup>.

### 2.3.4 La société algérienne des foires et expositions (SAFEX)<sup>34</sup>

La SAFEX est une société par actions issue de la modification opérée le 24 décembre 1990, à l'ancienne (O NAFEX). Elle est chargée :

- D'accorder une assistance aux opérateurs économiques en matières de commerce international grâce notamment à des mises en relations d'affaires avec des partenaires étrangers, la vulgarisation des procédures d'exportation, l'information économique et commerciales, l'organisation de rencontres professionnelles, etc.
- De l'organisation des foires, salons spécialisés et expositions à caractère régionales, national et international ;
- D'organiser la participation algérienne à des manifestations commerciales à l'étranger ;
- La publication de catalogues commerciaux et publicitaires.

### 2.3.5. Le programme *optemexport*

Le programme de renforcement des capacités commerciales des PME algériennes exportatrices a été lancé en 2007 et a concerné l'accompagnement d'un groupe pilote de 40 entreprises (challengers) ainsi que la formation de formateurs et de conseillers à l'export pour former et assister les entreprises exportatrices algériennes.<sup>35</sup>

Il est offert aux PME qui s'intéressent aux marchés étrangers des aides intéressantes portant, notamment, sur la mise à leur disposition d'informations commerciales internationales fiables et régulières, indispensables à la formation et à la professionnalisation des opérateurs. Cette démarche devait permettre aux PME de déterminer le positionnement de l'Algérie dans le commerce mondial, identifier les PME principaux clients de l'Algérie, les

<sup>33</sup> [www.caci.dz](http://www.caci.dz) consulté le (05/10/2017)

<sup>34</sup> [WWW.SAFEX.DZ](http://WWW.SAFEX.DZ) Consulté le (05/10/2017)

<sup>35</sup> Benin MOHAME, « forum du commerce extérieur », revue d'Algex, n°10, 3ème trimestre 2011, p41.

secteurs porteurs à l'international ainsi que les marchés cibles, et d'observer et d'analyser la concurrence.

Pour chaque entreprise sélectionnée, les objectifs de ce programme visent à aider à l'élaboration une étude sur mesure selon ses produits ou services, analyser des marchés porteurs, en vue de connaître les principaux clients de l'Algérie dans son domaine, et mesurer la stratégie de ses principaux concurrents.

### 2.3.6 Les facilitations douanières à l'exportation

Les pouvoirs publics montrent toujours un intérêt de plus en plus important à l'encouragement de l'exportation non seulement par des avantages fiscaux, mais aussi, par accompagnement des exportateurs pour simplification des procédures dans les ports et aéroports, aux frontières terrestres, que dans les circuits administratifs qui sont impliqués en amont ou en aval, dans la gestion de processus d'exportation.

Les exportations sont particulièrement encouragées et facilitées, et bénéficient d'une exonération des droits de douane, mais aussi, pour faire face aux préoccupations des exportateurs, l'administration des douanes a procédé à l'allégement de certaines procédures douanières telle que<sup>36</sup> :

- La dispense des cautions dans le cadre de l'admission temporaire d'emballages vides destinés aux marchandises à l'exportation et de marchandises pour perfectionnement actif (transformation) destinées à l'exportation ;
- La visite sur site et le dédouanement à domicile ;
- La vente en consignation ou « vente au mieux » est facilitée, en acceptant une déclaration d'exportation incomplète et la possibilité de procéder après la vente des produits, à une régulation par le dépôt d'une déclaration complémentaire reprenant les éléments non communiqués lors de l'expédition ;
- Le titre de passage en douane (TPD) pour les exportations réalisées par routier ;
- Le circuit vert, qui permet la validation de la déclaration d'exportation sans vitrification des marchandises ;
- Dans le port, aéroport, gare ferroviaire ou postes frontaliers terrestres) en attendant leurs embarquements à destination de l'étranger et de libérer les intéressés de leurs obligations éventuelles envers l'administration des douanes ;
- Le carnet ATA qui constitue une procédure simplifiée d'admission temporaire, notamment pour les échantillons et pour la participation aux foires à l'étranger. Le carnet ATA qui est délivré exclusivement par la chambre algérienne du commerce et d'industrie (CACI), est valable pendant un (01) an.

---

<sup>36</sup>WWW.ALGEX.DZ site web de l'agence nationale pour la promotion du commerce extérieur.

### Section 03 : la part des PME dans les échanges extérieurs de l'Algérie

Depuis l'ouverture de l'économie et l'adaptation de l'économie de marché, l'Algérie s'est engagée sur le chemin de la modernité dans l'objectif de renforcer sa sécurité et moderniser son économie, en se basant sur la promotion de la PME et ses exportations. La présente section fait ressortir l'évolution de la balance commerciale, et les principales catégories des produits importés et exportés, par les PME.

#### 3.1 Évolution de la balance commerciale de l'Algérie à la période (2010-2016)

Nous avons recueilli dans le tableau ci après quelque données qui nous permettent de situer l'activité du commerce extérieur en Algérie (2010-2016) en millions \$

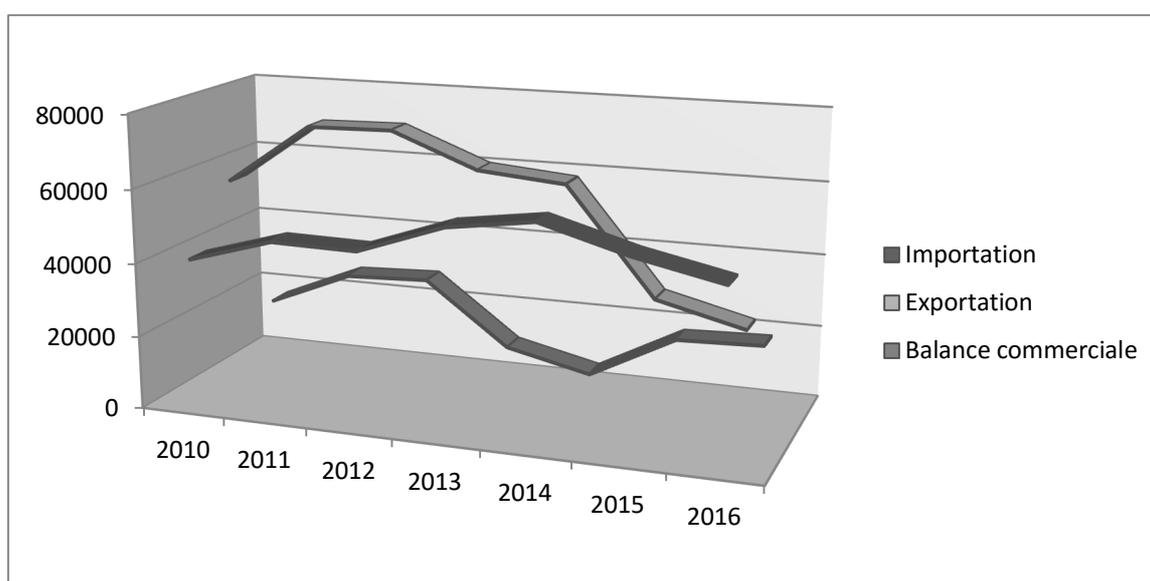
##### 3.1.1 Évolution de la balance commerciale de l'Algérie à la période (2010-2016)

Tableau N°10 : Évolution de la balance commerciale de l'Algérie à la période (2010-2016)

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Importation</b>	40472	47247	46801	55028	58330	51702	46727
<b>Exportation</b>	57053	73489	73981	64974	62956	34668	28883
<b>Balance commerciale</b>	16581	26242	27180	9946	4626	17034	17844

**Source :** tableau construit par les auteurs à partir des données des bulletins d'information économique et des statistiques du Ministre de la PME et de l'artisanat (période 2010-2016).

**Schéma N°06 :** Évolution de la balance commerciale de l'Algérie à la période (2010-2016)



**Source :** Réaliser par les auteurs à partir des données du tableau 09.

Les résultats en matière de commerce extérieur de l'Algérie enregistrent, de (2010 à 2014), une augmentation croissante en raison notamment de libéralisation de commerce extérieur et l'amélioration du climat d'affaires qui incitent les PME à s'engager à l'exportation et d'améliorer la balance commerciale hors hydrocarbures.

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

Par rapport à l'exercice 2015, la balance du commerce extérieur Algérien en 2016 a enregistré<sup>37</sup> :

- Une diminution des importations de -9,62 %, passant de 51,70 milliards de dollars US à 46,72 milliards de dollars US ;
- Une diminution des exportations de -16,69 %, passant de 34,66 milliards de dollars US à 28,88 milliards de dollars US.

Les résultats globaux obtenus en matière d'échanges extérieurs de l'Algérie en 2016 font ressortir un déficit de la balance commerciale de -17,84 milliards de dollars US soit une légère augmentation de 4.8% milliards de dollars US par rapport à celui enregistré durant l'année 2015. Cette tendance s'explique simultanément par la baisse des importations et des exportations enregistrées durant la période sous citée.

En termes de couverture des importations par les exportations, les résultats en question, dégagent un taux de 62% en 2016 contre 67% enregistré en 2015.

### 3.1.2 Analyse des importations :

Les importations Algériennes ont diminué de plus de 9,62 % par rapport à l'année 2015, passant de 51,7 milliards de dollars US à 46,72 milliards de dollars US. Leur répartition par groupe de produits au cours de l'année 2016, fait ressortir à travers le tableau ci-après des baisses pour les groupes « biens d'équipements » de 10,4 %, les « biens alimentaires » avec une proportion de 11,72 %, les « biens destinés à l'outil de production » de 10,25 % et enfin, les « biens de consommation non alimentaires » de 4,62 %.

**Tableau N°11** : Evolution des principales importations de l'Algérie (2010-2016)

Groupes de produit	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Biens alimentaires	6058	9850	8983	9580	11005	9316	8224
Biens destinés à l'outil de production	12462	13632	14081	17536	17475	15970	14333
Bien d'équipement	16117	16437	13782	16702	19563	17740	15895
Biens de consommation non alimentaires	5836	7328	9955	11210	10287	8676	8275
<b>Total</b>	<b>40473</b>	<b>47247</b>	<b>46801</b>	<b>55028</b>	<b>58330</b>	<b>51702</b>	<b>46727</b>

Source : *tableau construit par les auteurs à partir des données des bulletins d'information économique et des statistiques du Ministre de la PME et de l'artisanat (période 2010-2016).*

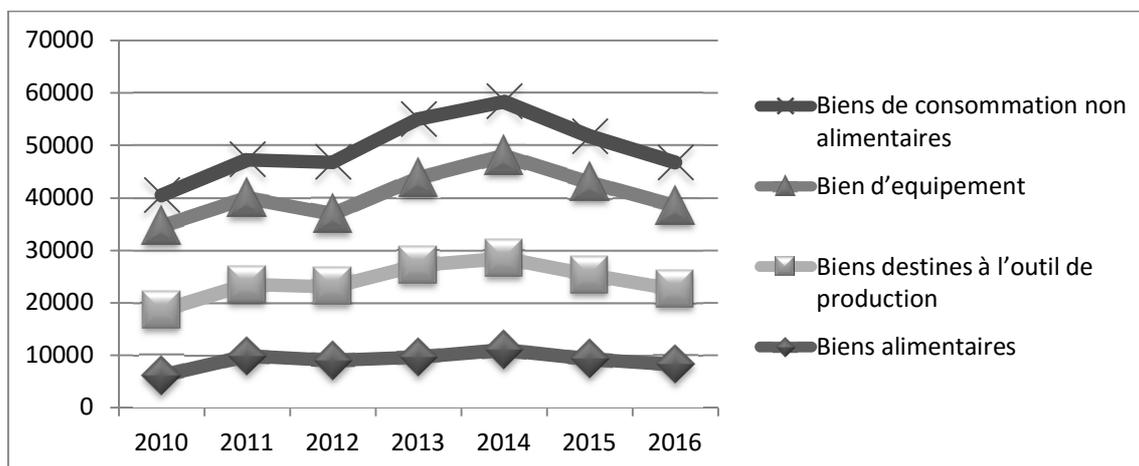
<sup>37</sup> Bulletin d'information statistique de la pme N°30 p50.

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

L'examen par groupes de produits fait ressortir les résultats suivants:<sup>38</sup>

- **Les « biens d'équipements »** qui représentent une part de (30,89%) des importations, sont constitués essentiellement, de véhicules de transport de personnes et de marchandises, des turboréacteurs et turbopropulseurs et des appareils électriques pour la téléphonie.
- **Pour les « biens destinés au fonctionnement de l'outil de production »** : il s'agit surtout, des huiles de pétrole, des matériaux de construction (barres en fer ou en acier, tubes et tuyaux, bois, etc.)
- **Le groupe des « biens alimentaires »** vient en troisième position dans la structure des importations réalisées durant l'année 2016 avec une part de (17,60 %) du volume global, soit 8,22 milliards de dollars US. Par rapport à l'année 2015, ce groupe a enregistré une diminution de (11,72 %).
- **Le groupe de « biens de consommation non alimentaires »** occupe le dernier rang dans la structure de nos importations avec la cote part de 17,71 % et un volume de 8,27 milliards de dollars US, enregistrant ainsi une diminution de (4,62 %) par rapport à l'année 2015.

Schéma N°07 : évolution des importations durant la période (2010-2016)



Source : réalisé à partir du tableau N°07

### 3.1.3 Analyse des exportations

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel de nos exportations à l'étranger durant l'année 2016 avec une part de 93,84 % du volume global des exportations, et une diminution de 17,12 % par rapport à l'année 2015<sup>39</sup>.

<sup>38</sup> Bulletin d'information statistique de la pme N°30 p51.

<sup>39</sup> Bulletin d'information statistique de la pme N°30 p51

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

**Tableau N°12 :** Evolution des principales exportations de l'Algérie (2010-2016)

Désignation de produit	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Huiles et autres produits provenant de la distribution des godrons</b>	558,44	836,01	909,17	966,62	1105,22	524,88	388,18
<b>Hydrogène cyclique</b>	-	-	-	-	108,45	-	-
<b>Ammoniacs anhydres</b>	195	317,73	481,21	283,16	610,30	477,02	323,92
<b>Sucre de canna ou de betterave</b>	231,35	265,23	207,97	272,15	228,14	149,85	231,65
<b>Phosphate calcium</b>	43,96	128,34	152,88	96,57	95,96	95,29	77,99
<b>Alcools acycliques</b>	27,62	41,75	49,03	30,42	55,38	29,28	26,38
<b>Hydrogène, gaz rares</b>	43,39	39,14	36,04	31,42	53,36	27,28	24,39
<b>Zinc sous forme brute</b>	61,42	19,05	14,85	-	-	-	-
<b>Eaux minérales et gazeuses</b>	26,75	25,72	31,13	33,76	15,33		
<b>Dattes</b>	22,65	23,37	24,71	29,58	38,35	34,7	37,52
<b>Peaux tannées</b>	11,02	20,33	14,85	-	-	-	-
<b>Engrais minéraux</b>	-	-	-	27,90	312,32	419,44	477,68
<b>Hydrocarbures acycliques</b>	-	-	-	-	-	52,05	36,32
<b>Fils, câbles et autres conducteurs isolés</b>	-	-	-	-	-	1,79	19,19
<b>Sous total</b>	1223	1771	1922	1772	2623	1811,58	1643,22
<b>Total</b>	1526	2062	2187	2014	2810	1969	1781

Source : *tableau construit par les auteurs à partir des données des bulletins d'information économique et des statistiques du Ministre de la PME et de l'artisanat (période 2010-2016).*

**Les exportations « hors hydrocarbures »**, qui restent toujours marginales, avec seulement 6,16% du volume global des exportations soit l'équivalent de 1,78 milliards de Dollars US, ont enregistré une diminution de 9,55% par rapport à l'année 2015.

Les groupes de produits exportés en dehors des hydrocarbures sont constitués essentiellement par des demi-produits qui représentent une part de 4,5% du volume global des exportations soit l'équivalent de 1,3 milliard de Dollars US, des biens alimentaires avec une part de 1,13% , soit 327 millions de Dollars US, des produits bruts avec une part de 0,29%, soit en valeur absolue de 84 millions de Dollars US et enfin des biens d'équipements industriels et des biens de consommation non alimentaires avec les parts respectives de 0,18% et 0,06%<sup>40</sup>.

### 3.2. Potentiel des PME algériennes dans l'exportation hors hydrocarbures

Le diagnostic du potentiel d'exportation HH de l'Algérie a permis de mettre en évidence que les exportations pourraient croître assez rapidement pour peu que certains obstacles soient levés. Les PME algériennes se confrontent à énormément d'obstacles qui handicapent leur création, expansion, et développement, dont les plus récurrents sont :

- Le marché des entreprises algériennes principalement local et national, très rarement international, et donc, orienté vers la satisfaction du marché intérieur<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> Bulletin d'information statistique de la pme N°30 p55

<sup>41</sup>BOUTALEB. Kouider, « Les restructurations industrielles et objectif de l'exportation ». Cahiers du CREAD,

## Chapitre II : contribution des PME dans le commerce international

---

- L'offre nationale de produits à l'exportation est insuffisante en termes de quantité, qualité et de réactivité<sup>42</sup>.
- L'insuffisante prise en charge de la logistique des produits destinés à l'exportation, notamment au niveau des ports<sup>43</sup>.
- Les organismes publics ne jouent pas leur rôle concernant l'accès à l'information sur les marchés extérieurs ou alors fournissent des informations non actualisées.
- Les entreprises algériennes n'ont pas de vision Claire sur leurs véritables concurrents sur les marchés internationaux ainsi que sur les besoins exprimés.
- L'absence dans les entreprises algériennes des structures qui prennent en charge la fonction
- exportation (marketing international, service juridiques spécialises...) <sup>44</sup>.
- Faible niveau de formation du personnel ne pouvant pas prendre en charge des équipements modernes.
- Les PME algériennes se concentrent dans les secteurs des biens non-échangeables ou rarement exportables<sup>45</sup>.
- La majorité des PME algériennes, ne considèrent pas l'exportation comme objectif à atteindre, mais seulement lorsque la survie de l'entreprise est menacée.
- Les conditions de respect des standards internationaux en matière de qualité et de délais ne sont pas maîtrisées par nos PME.
- Dans la structure des exportations algériennes, les hydrocarbures continuent à représenter la principale source de revenus d'exportation de nos ventes à l'étranger. Celle-ci varie certes selon les périodes, mais elle tend à s'accroître. Aussi, au plan de l'analyse, cet aspect prend-il souvent le dessus, masquant parfois la complexité de l'économie algérienne, que l'on a tendance à réduire à un seul facteur.

Le processus des réformes économiques et financières, mis en œuvre depuis le début de la décennie 1990, a permis le développement et le renforcement de la PME, malgré la dynamique qui caractérise le secteur de la PME sur le plan interne son implication dans des marchés étrangers est si timide. Les PME continuent de concentrer leurs activités sur le marché domestique et les pouvoirs publics manquent d'une stratégie nationale claire pour encourager les exportations HH.

---

N°41, 3eme trimestre 1997, p. 40 - 41

<sup>42</sup>INPED, gestion et entreprise, Assises nationales de la PME, N°24-25, Janvier 2004.

<sup>43</sup>INPED, op.cit, p44.

<sup>44</sup> BOUTALEB, K, op.cit., P.41

<sup>45</sup> BENABDALLAH. Y. (2007): L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? ». Communication au colloque international « Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient ». 12-13octobre. Rabat. Maroc



**CHAPITRE III : LA  
STRATEGIE DES PME  
DE LA REGION DE  
BEJALA VIS-A-VIS DE  
L'EXPORTATION**

### **Chapitre 03 : la stratégie des PME de la région de Bejaia vis-à-vis de l’exportation**

L’interprétation et l’analyse des résultats de l’enquête effectuée sur le terrain représentent les derniers aspects à effectuer pour tout travail de recherche. Ainsi, dans ce chapitre, nous allons procéder d’une part, à une présentation géographique de la région de Bejaia, avant de développer les caractéristiques des entreprises qui y activent ; à savoir leur répartition géographique, sectorielles et spatiale, leur mode d’organisation et de gestion, ainsi que les caractéristiques de leurs dirigeants. Et d’une autre part leur attitude vis-à-vis de l’exportation.

Nous examinerons aussi, à travers l’analyse des données et résultat fournis par l’enquêtes effectuer sur le terrain, les mesures et les conditions dans les quelle, les PME de la région de Bejaia contribuent à l’exportation et les facteurs qui influence sur la décision d’exporter.

#### **Section 01 : Présentation de la région de Bejaia**

Dans cette section, nous présentons la région ou s’est dérouler l’enquête. Nous essaierons de déceler les atouts et les potentialités de la région, qui sont susceptibles de favoriser les entreprises de la wilaya en matière d’investissement et d’exportation. D’abord, nous représentons l’espace géographique, ainsi que les différentes activités, les infrastructures économiques, ensuite nous, présenterons le secteur des PME dans cette région.

##### **1.1. Présentation géographique de la wilaya de Bejaia<sup>1</sup>**

Situe en plaine atlas tellien, le territoire de la Willaya de Bejaia se présente comme une masse montagneuse compacte et bosselée, traversée par le couloir formé par l’avalée de la Soummam.

La wilaya de Bejaia se situe au nord-est de l’Algérie. Elle est limitée par la mer Méditerranée au nord, entourée de cinq wilayas : Jijel à l’est, Bordj-Bou-Argeridj et Sétif au sud, et Tizi-Ouzou et Bouira à l’ouest. Aujourd’hui, elle est subdivisée en 52 communes regroupées en 19 daïras. Avec une population de 935200 habitants fins de 2011, elle occupe le sixième rang des wilayas les plus peuplées du pays, et s’étend sur une surface de 3223,5 Km<sup>2</sup>.

##### **1.2. Les infrastructures de base et les principales activités économiques**

La région de Bejaia dispose aujourd’hui des principales infrastructures et des équipements de base nécessaires à l’activité économique. Elle semble jouir d’atouts importants comparativement à d’autre régions du pays, ce qui lui communique un certain dynamisme tout au moins pour développer les PME<sup>2</sup>.

###### **1.2.1. Les infrastructures de Base**

Sur le territoire de la wilaya de Bejaia, il y A un port, un aéroport, et un réseau routier qui constituent les principales structures de base de la wilaya, et qui contribuent dans une large mesure à déterminer le degré de dynamique de l’activité économique d’une région.

<sup>1</sup> Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, (2015).p7-8

<sup>2</sup> Annuaire statistique de la wilaya de Bejaia, (2015).

### **1.2.1.1 Le réseau routier<sup>3</sup> :**

Les principaux axes du réseau national sont dans un état relativement convenable, et desservent les centres les plus dynamiques de la wilaya du point de vue économique. La route nationale N°26 reliant Bejaia et Bouira, axe structurant par excellence, d'une part fait l'objet d'une modernisation afin de favoriser et répondre au mieux aux besoins de transport de gros tonnage à partir des installations portuaires, et d'autre part, l'adapter aux ambitions locales de développement économique et social.

La région de Bejaia, dispose d'un réseau routier relativement important et se compose de 444,20 Km de routes nationales, 803.8Km de chemins de wilaya, et 4200Km de chemin communaux.

### **1.2.1.2 La ligne ferroviaire :**

Concernant les chemins de fer, la région de Bejaia dispose d'une seule voie ferrée d'une longueur de 90 Km<sup>2</sup>, qui remonte toute la vallée de la Soummam, pour relier au niveau de Beni Mansour (qui situe à la frontière de la wilaya de Bouira) le réseau national. Le système compte neuf (09) gares (Bejaia, Ouad Ghir, El Kseur, Il Mathen, Sidi Aiche, Ighzer Amokrane, Akbou, Tazmalt, Beni Mansour) et quatre (04) haltes<sup>4</sup>.

### **1.2.1.3 L'infrastructure portuaire :**

La wilaya de Bejaïa dispose de l'une des voies les plus importantes dans le commerce international, par la mer Méditerranée, qui offre de bonnes commodités par sa proximité aux autres infrastructures de transport (aéroport, voie ferroviaire, infrastructure portières). Elle constitue un atout stratégique pour toute la région aussi bien pour le transport de marchandises que celui des voyageurs.

### **1.2.1.4 L'infrastructure aéroportuaire :**

La wilaya de Bejaia dispose d'un autre moyen de transport considéré comme un moyen indispensable dans les activités commerciales international, qui est l'aéroport. Elles a une piste pour aéronef du type Boeing 727, et un parking pour 04 aéronefs.

## **1.2 Population Des Pme De La Wilaya De Bejaia**

### **1.2.1 Effectif global des PME de la wilaya de Bejaïa**

Le nombre total des PME de la wilaya de Bejaïa arrêté jusqu'à 31/12/2015, s'élève à 21 067 PME, contre 18 972 enregistré à la fin de l'année 2014, soit une augmentation de 11%.

Le tableau suivant présente l'effectif global des PME dans la wilaya de Bejaïa à la fin de l'année 2015.

<sup>3</sup>Annuaire statistique de la Willaya de Bejaia p149

<sup>4</sup>Annuaire statistique de la Willaya de Bejaia p163

**Tableau N°13: Effectif global des PME de la wilaya de Bejaïa (2015)**

Nature des PME	Nombre des PME	Emplois	Part (%)
<b>PME privé</b>	21026	56849	99,80%
<b>PME publique</b>	41	2464	0,20%
<b>total</b>	21067	59313	100%

*Source : Direction de l’industrie et des mines.*

D’après le tableau ci-dessus, la répartition des PME par nature est marquée par la prédominance du secteur privé : 21 026 PME privées, soit un taux de 99,8% du nombre total des PME existantes, contre seulement 41 PME publiques, soit 0,2% du total. Les PME opérationnelles sur le territoire de la wilaya emploient un effectif total de 59 313 emplois déclarés, dont 56 849, déclaré par le secteur privé, alors que les PME publiques n’emploient que 2 464 du total d’emplois déclarés.

### 1.2.2 Evolution du nombre de PME de la wilaya de Bejaïa

Le nombre de PME privées s’élève à 21 026 PME à la fin de 2015, contre 18 931 enregistrées à la fin de l’année 2014. Ces entreprises constituent la composante majeure de la population des PME de la wilaya de Bejaïa. Le tableau ci-dessous montre l’évolution des

PME privées pendant les cinq dernières années

**Tableau N°14 : Evolution du nombre de PME de la wilaya de Bejaïa (2011-2015)**

Nature des PME	2011 cumuls 31/12/2011	2012 cumuls 31/12/2012	2013 cumuls 31/12/2013	2014 cumuls 31/12/2014	2015 cumuls 31/12/2015
<b>PME privé</b>	13433	15000	17166	18931	21026
<b>PME publique</b>	41	41	41	41	41
<b>total</b>	13474	15041	17207	18972	21067

*Source : Direction de l’industrie et des mines.*

En termes de nombre de PME privées, recensées dans la wilaya de Bejaïa, nous remarquons qu’il est en croissance nette, passant d’un total de 13 433 à la fin de 2011, à 17 166 à la fin de l’année 2013, soit une évolution de 27,8%, pour arriver à un total de 21 026 à la fin de l’année 2015, soit une évolution de 22,4%. Ces PME représentent plus de 99% du total des PME. Nous remarquons également que durant cette période, le nombre de PME publiques est le même (41), comme le montre le tableau ci-dessus.

### 1.3 Mouvements et répartition des pme dans la wilaya de Bejaia

L’exploitation des données sur les PME, recueillies auprès de la direction de l’industrie et des mines nous permet de présenter la répartition de la population des PME dans la wilaya de

Bejaïa.

#### 1.3.1 Mouvements des PME privées par tranches d’effectifs

Le tableau suivant représente la répartition des PME privées dans la wilaya de Bejaïa pour l’année 2015 selon la taille, en distinguant la petite, la moyenne et la très petite entreprise.

Tableau N°15 : Mouvements des PME privées par tranches d’effectifs (2016)

entreprise	Nombre total	Part en %
TPE (1 à 9 salariés)	20044	95
PE (10 à 49 salariés)	843	4
ME (50 à 250 salariés)	140	1
Nombre total de PME	21026	100%

Source : Direction de l’industrie et des mines.

Le tableau ci-dessus montre que la majorité des PME existantes au niveau de la wilaya de Bejaïa sont des très petites entreprises, ayant un nombre de salariés ne dépassant pas le 9, soit 95% du total des PME. Les entreprises de moins de 50 salariés, appartenant aux petites entreprises représentent une part de 4% du total, et, enfin, seulement 140 entreprises de moyenne taille, soit 1% du total.

### 1.3.2 Répartition des PME privées par secteur d’activité

Les données du tableau suivant nous montrent la répartition des PME privées de la wilaya par secteur d’activité, durant l’année 2016.

Tableau N°16 : Répartition des PME privées par secteur d’activité (2016)

Secteur d’activité	2015	Part %
Agriculture et pêche	446	2,12
Services liés aux industries	04	0,02
BTPH	5020	23,9
Industrie	2938	14
Services	12618	60
total	21026	100%

Source : Direction de l’industrie et des mines.

D’après les données du tableau ci-dessus, il y a une forte concentration des PME dans le secteur des services, soit un taux de 60% du total, puis dans le BTPH, avec presque 24% du total. La part des autres secteurs reste faible, notamment le secteur de l’agriculture et de pêche dont le nombre de PME ne représente que 2,12%, et celui des services liés aux industries qui est quasiment inexistant.

### 1.3.3 Répartition spatiale des PME

Depuis quelques années, le secteur privé dans la wilaya de Bejaïa a connu une réelle expansion dans la création et le développement des petites et moyennes entreprises. Ce phénomène est particulièrement perceptible dans la ville de Bejaïa. Par ailleurs, le développement de nouvelles zones d’activité, telles que les zones industrielles d’El Kseur, d’Akbou et de Taharracht a engendré une nouvelle concentration spatiale.

Nous présentons dans le tableau qui suit l’implantation territoriale des PME dans la wilaya de Bejaïa et leur répartition selon les communes et par localisation géographique.

Tableau N°17 : Implantation territoriale des PME dans la wilaya de Bejaïa (2014-2015)

commune	2014	2015	Part en %
<b>BEJAIA</b>	6246	6869	32,67
<b>AKBOU</b>	1736	1950	9,27
<b>TAZMALT</b>	750	851	4,05
<b>EL KSEUR</b>	732	816	3,88
<b>TMEZRIT</b>	565	625	2,97
<b>KHERRATA</b>	548	610	2,9
<b>AMIZOUR</b>	515	586	2,79
<b>SIDI AICH</b>	523	580	2,76
<b>SOUK EL TENNINE</b>	429	459	2,18
<b>AOKAS</b>	408	455	2,16
<b>OUED GHIR</b>	400	448	2,13
<b>SEDDOUK</b>	389	444	2,11
<b>IFRI OUZELAGUEN</b>	356	399	1,9
<b>S/Total</b>	10868	12384	71,78
<b>TOTAL</b>	18929	21026	100%

*Source : Direction de l'industrie et des mines*

L'analyse de ces données nous affirme, tout d'abord, une différence très marquée entre la commune de Bejaïa et le reste des communes, avec plus de 6 000 PME, soit une part dépassant 32%, vue que la wilaya dispose des infrastructures telles que le port, l'aéroport et la chambre de commerce. Une forte implantation de la commune d'Akbou (près de 2 000 PME), avec une concentration de 9,27% des PME de la wilaya, suivie la commune de Tazmalt, avec 4,05%.

### Section 2 : Présentation De La Méthodologie DeL’enquête

La technique d’enquête par sondage est une méthode de recueil de l’information auprès d’un échantillon représentatif de la population en utilisant un mode d’administration<sup>5</sup>: elle consiste à interroger une partie de la population au moyen d’un questionnaire pour obtenir des informations sur l’ensemble de la population<sup>6</sup>.

Dans cette section, nous allons introduire notre enquête de terrain, en présentant des notions de la technique d’échantillonnage ainsi que la conception de l’outil de notre enquête.

#### 2.1 Population et déroulement de l’enquête

Pour tenter d’appréhender la problématique de la contribution des PME algérienne au commerce international, J’ai réalisé une enquête de terrain auprès d’un échantillon au niveau de la wilaya de Bejaïa. La population de l’enquête, qui est définie par « *l’ensemble pour lequel on veut recueillir des informations et sur lequel doivent porter les conclusions de l’étude* »<sup>7</sup>, est constituée dans notre cas, d’un ensemble de PME exerçant dans la wilaya.

Vue l’impossibilité de mener une enquête sur la totalité des entreprises recensées à travers la wilaya de Bejaïa, il est indispensable de procéder à l’extraction d’un certain nombre d’entreprises qui répondent à certaines caractéristiques pour constituer un groupe d’entreprises représentatif, appelé échantillon. Ce dernier est défini comme « *une fraction d’une population cible dont certaines caractéristiques vont être évaluées* »<sup>8</sup>.

L’enquête a été réalisé en deux étapes ; la première consiste à déposer un questionnaire et prendre des contacts avec les responsables des entreprises dans le but de leurs expliquer l’objet de mon étude et simplifier les questions mal comprises ; et la deuxième étape consistait à rendre une autre visite pour récupérer le questionnaire.

Ce travail a été réalisé sur une période de deux mois, entre aout et septembre 2017, en s’adressant aux propriétaires ou responsables des entreprises concernent, avec la distribution de 23 questionnaires, sur lequel j’avais pu récupérer dix-neuf (19)<sup>9</sup> avec un taux de retour de 70,37%. Après lecture, J’ai pu noter qu’uniquement quinze (15) questionnaires sont valides.

##### 2.1.1 Méthodologie de l’enquête

A travers notre étude empirique, nous avons tenté de répondreaux questions sur la stratégie de développement des PME de la wilaya de Bejaia, concernant l’activité import – export. Nous j’ai opté pour une enquête par questionnaire. Le questionnaire est élaboré à partir d’une méthodologie bien spécifique, où j’avais pu fixer mes objectifs de recherche, ce qui va me permettre d’analyser, de traiter et d’interpréter les résultats obtenus de cette enquête.

<sup>5</sup>F. MADANI et N. MAUCHE, « La problématique de financement bancaire des PME en Algérie », Mémoire De master en sciences économiques, Université de Bejaia, 2013, p94.

<sup>6</sup>Sylvain GIROUX et Ginette TREMBLAY (2009), « Méthodologie des sciences humaines, la recherche en Action », 3ème édition, Canada, p313.

<sup>7</sup>Jean VAILLANT (2005), « Initiation à la théorie de l’échantillonnage », 3ème édition, Dunod, p1.

<sup>8</sup>S. GIROUX et G. TREMBLAY, Op Cit, p99.

<sup>9</sup>Cela est dû au fait que certains gérants d’entreprises étaient soient occupés, soient ils ne voulaient pas répondre sous prétexte de confidentialité d’informations, soient du fait d’une négligence de leur part en considérant que ce genre d’enquêtes est inutile et ne sert à rien.

### 2.1.1.1- Outil de l'enquête

Nous avons opté pour une enquête de terrain par questionnaire, puisque nous avons jugé que c'est l'outil le mieux adapté à notre étude de recherche, qui est à la fois, quantitative et qualitative : en conduisant notre enquête par questionnaire, ça va nous permettre de récolter le maximum des informations susceptibles de répondre à nos questions et de vérifier la validité de nos hypothèses de travail.

Le questionnaire est défini comme « *une technique de collecte des données qui consiste pour le chercheur à poser de manière identique une même série de questions à tous les participants d'une recherche lorsqu'il procède à une enquête ou à une expérimentation* »<sup>10</sup>.

### 2.1.1.2- L'échantillonnage

Dans le cadre d'une étude quantitative par sondage, l'échantillonnage est la phase qui consiste à sélectionner les individus que l'on souhaite interroger au sein de la population de base. L'échantillonnage se fait à partir d'une population préalablement définie en fonction de l'objectif recherché, en constituant un groupe représentatif appelé échantillon. Dans notre cas, la population que nous voulons interroger est l'ensemble des PME.

Définir ainsi la taille de l'échantillon : faute de temps et notamment de collaboration, nous n'avons pu récupérer que quinze (15) questionnaires de l'ensemble de vingt-cinq questionnaires distribués.

Un questionnaire doit contenir tous les éléments nécessaires à un traitement pertinent des données pour optimiser le recueil de réponses fiables de la part des personnes interrogées.

Pour tester ma problématiques, J'ai élaboré un questionnaire composé de 26 questions (ouvertes et fermées), et divisé en deux parties : la première partie contenant des questions sur le cadre général de l'entreprise, la deuxième partie contient l'opération d'exportation des PME, pour relevé l'importance et la place de l'exportation dans la stratégie de développement des PME au niveau de la wilaya de Bejaia

## 2.2 Difficultés et problèmes rencontrés

Pas mal d'entraves nous ont traversés durant la réalisation de notre enquête, effectuée dans les différentes régions. Nous pouvons les citer comme suit :

- Peu de détermination et de collaboration de la part de plusieurs propriétaires et responsables des entreprises ;
- Le non réponse pour certaines questions (confidentialité d'informations) ;
- Le déplacement dans les diverses régions de la wilaya demande des sacrifices non seulement matériels mais aussi humains (effort physique) ;
- La perte du temps en se déplaçant dans les différentes régions, pour la distribution et la récupération des questionnaires
- La non compréhension de certains dirigeants d'entreprises nous a obligé de retourner plusieurs fois à ces entreprises pour récupérer les questionnaires déposés, et comme il y a des zones qui sont isolées, cela rend le déplacement plus difficile.

<sup>10</sup>S. GIROUX et G. TREMBLAY, Op Cit, p312.

### Section 3 : Analyse et interprétation des résultats de

Après récupération des questionnaires déposés dans les différentes régions j'ai obtenu des réponses qui ont été utiles pour analyser et interpréter les résultats reçus, pour arriver à détecter la contribution des PME algérienne au commerce extérieur qui est l'objet de notre enquête. Dans cette section, nous allons présenter l'échantillon étudié en analysant 1 réponses obtenues des questions posées dans les parties du questionnaire.

#### 3.1 Caractéristiques des PME enquêtées

Après récupération des questionnaires déposés dans les différentes régions de la wilaya de Bejaïa, nous avons obtenu des réponses qui ont été utiles pour analyser et interpréter les résultats reçus, pour arriver à détecter la contribution des PME au commerce extérieur dans la wilaya de Bejaïa, qui est l'objet de notre enquête.

##### 3.1.1 Répartition des PME enquêtées par commune

La répartition des entreprises enquêtées par commune se présente dans le tableau suivant :

Tableau N°18 répartition des PME enquêtées par commune

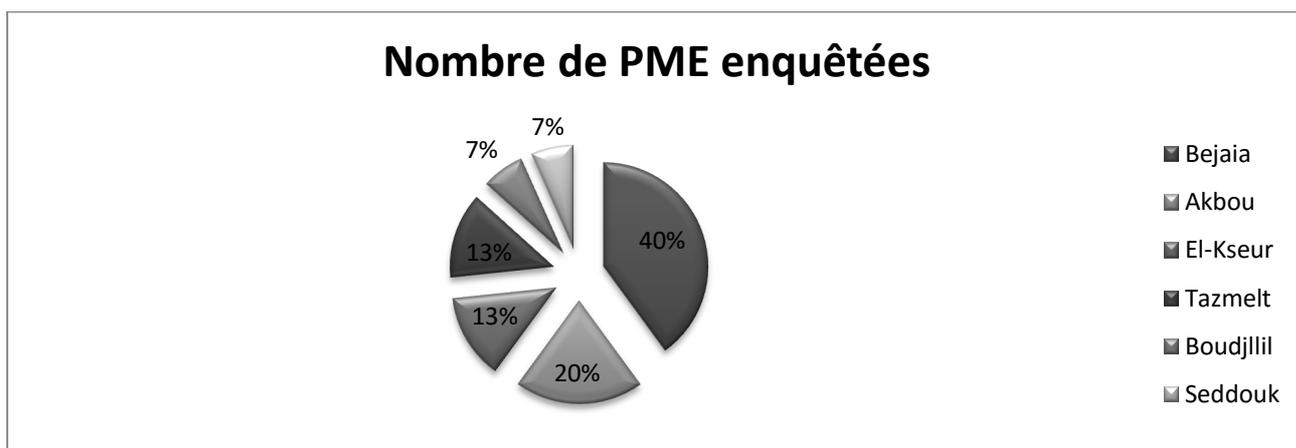
Commune	Nombre de PME enquêtées	%
Bejaia	6	40%
Akbou	3	20%
El-Kseur	2	13%
Tazmalt	2	13%
Boudjillil	1	7%
Seddouk	1	7%
Total	15	100%

Source : réalisée à partir des résultats de l'enquête

D'après les données de ce tableau, nous constatons que la majorité des PME enquêtées se concentrent dans la commune de Bejaïa, avec une part de 40%. Cette concentration peut s'expliquer par la disposition de cette dernière des infrastructures nécessaires qui favorisent les activités économiques qui en font un grand pôle d'attractivité pour les investisseurs privés.

La commune d'Akbou vient en deuxième position avec 20% des PME enquêtées et ensuite, El Kseur et Tazmalt dans la troisième position avec 13% de PME chacune. Ces communes concentrent aussi les zones industrielles et d'activités de la wilaya.

### Schéma N°08 répartition des PME enquêtées par commune



Source : réalisé à partir des données du tableau N°18

### 3.1.2 Répartition des PME enquêtés selon l'effectif employé

La deuxième caractéristique que nous voulions examiner était la taille des entreprises enquêtées pour voir l'importance de chaque catégorie d'entreprise.

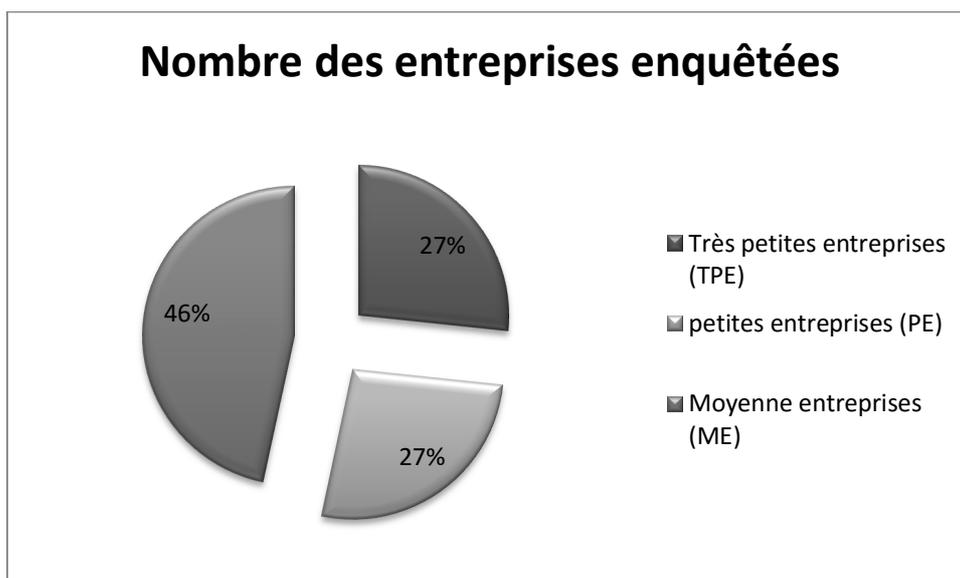
**Tableau N° 19 :** Répartition des entreprises suivant leur effectif

Taille de l'entreprise	Nombre des entreprises enquêtées	%
Très petites entreprises (TPE)	4	27
petites entreprises (PE)	4	27
Moyenne entreprises (ME)	7	46
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>

Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

D'après le tableau N°18, nous remarquons que 27% des PME enquêtées sont des microentreprises employant de 1 à 10 salariés, alors que les petites, employant entre 10 et 49 personnes et de 27%, et entre 50 et 250 salariés est de 46%.

**Schéma N°9 Répartition des PME enquêtés selon l’effectif employé**



Source : réalisé à partir des données du tableau N°19

**3.1.3 Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique**

Les formes juridiques prises par les PME de notre échantillon sont diverses et variées, cela nous permet de tirer des conclusions pertinentes concernant son type de gestion. Les résultats de notre enquête sont résumés dans le tableau suivant :

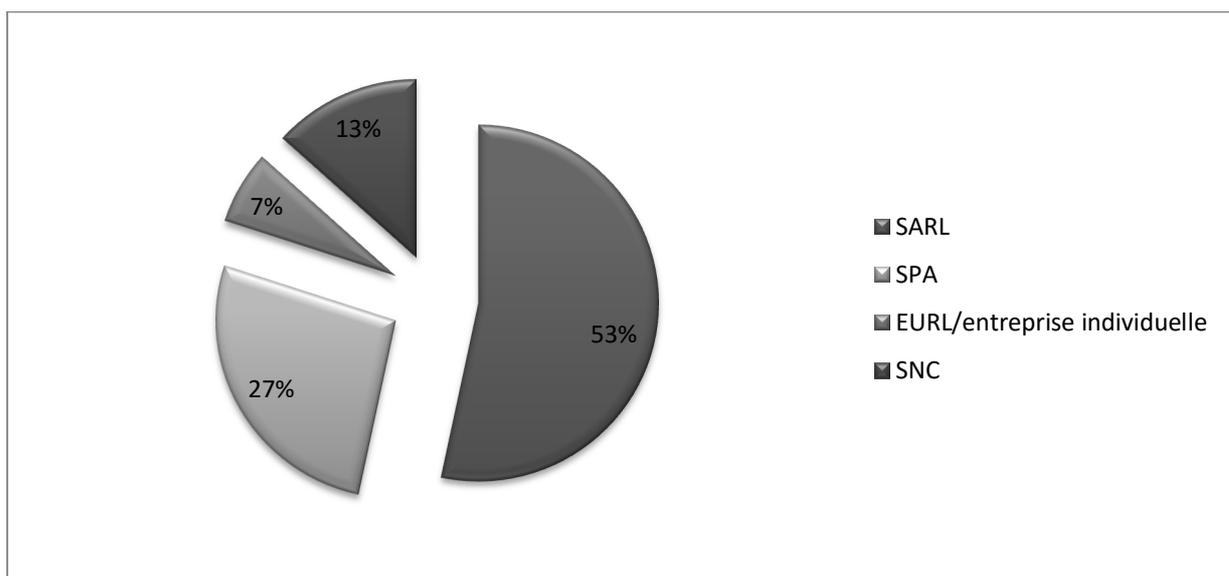
**Tableau N° 20 : Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique**

Statut juridique	Nombre d’entreprises enquêtées	%
SARL	07	53
SPA	04	27
EURL/entreprise individuelle	01	7
SNC	02	13
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>

Source : Réalisé à partir des résultats de l’enquête.

Selon les données du tableau N°19, nous remarquons la prédominance des PME qui ont le Statut juridique de SARL, pour la moitié, suivi des SPA à un quart, puis des SNC et EURL. Cela Reflète le caractère familial de la gestion des PME de la région, mais en même temps, la Possibilité d’ouverture du capital à des tiers en cas de nécessité.

Schéma N° 10 : Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique



Source : réalisé à partir des données du tableau N°20

### 3.1.4 Les secteurs d'activité investis par les PME enquêtées

La répartition des PME par secteur d'activité révèle leur concentration dans le secteur de l'agro-alimentaire pour la moitié de l'effectif des entreprises enquêtées. Cette concentration peut s'expliquer par l'existence d'un marché caractérisé par une grande dimension (une forte demande); les équipements peu coûteux, les processus n'utilisant pas des technologies très pointues et coûteuses et le retour sur l'investissement est extrêmement rapide, de sorte qu'il est possible d'arrêter ou de changer d'activité à n'importe quel moment<sup>11</sup>.

Tableau N° 21 : Répartition des PME enquêtées par secteurs d'activité

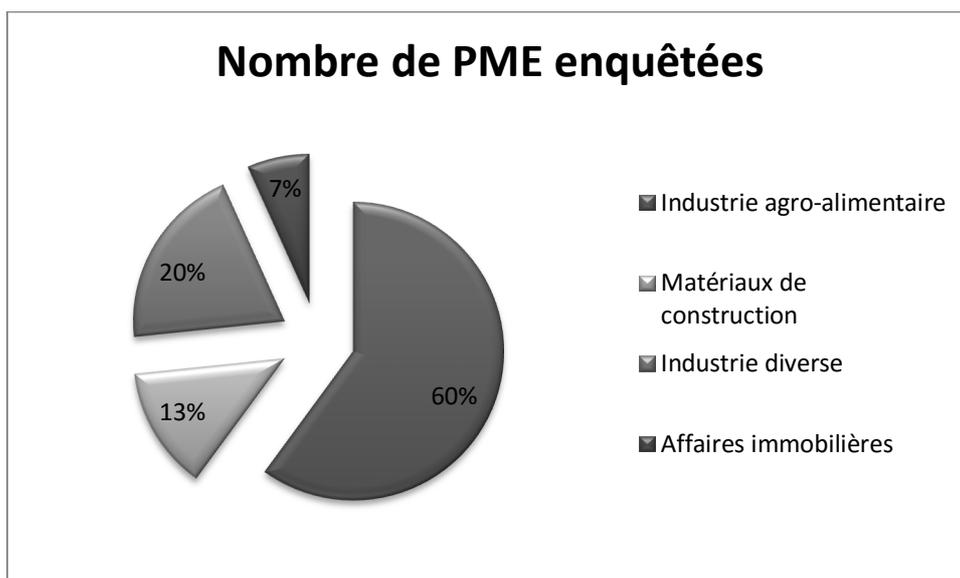
Secteur d'activité	Nombre de PME enquêtées	%
Industrie agro-alimentaire	09	60
Matériaux de construction	02	13
Industrie diverse	03	20
Affaires immobilières	01	7
<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>100%</b>

Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

Le reste des PME enquêtées sont réparties de manière non équilibrée entre les secteurs de matériaux de construction et de l'industrie diverse qui représente chacun 20% du total des PME enquêtées, suivis des matériaux de construction pour 13% et enfin, les affaires immobilières qui représentent 7%.

<sup>11</sup> Kheladi.M. (2008) « A l'ère de la mondialisation, la PME peut-elle constituer une voie de développement Pour l'Algérie? Une étude à partir du cas de la wilaya de Bejaia ». Projet CNEPRU, Université de Bejaia, P. 468.

Schéma N° 11 : Répartition des PME enquêtées par secteurs d’activité



Source : réalisé à partir des données du tableau N°21

### 3.1.5 L’expérience professionnelle

L’une des caractéristiques qui peuvent influencer la capacité de l’entreprise à se lancer sur les marchés extérieurs et développer ses stratégies de conquête d’autres marchés, l’expérience de leurs dirigeants.

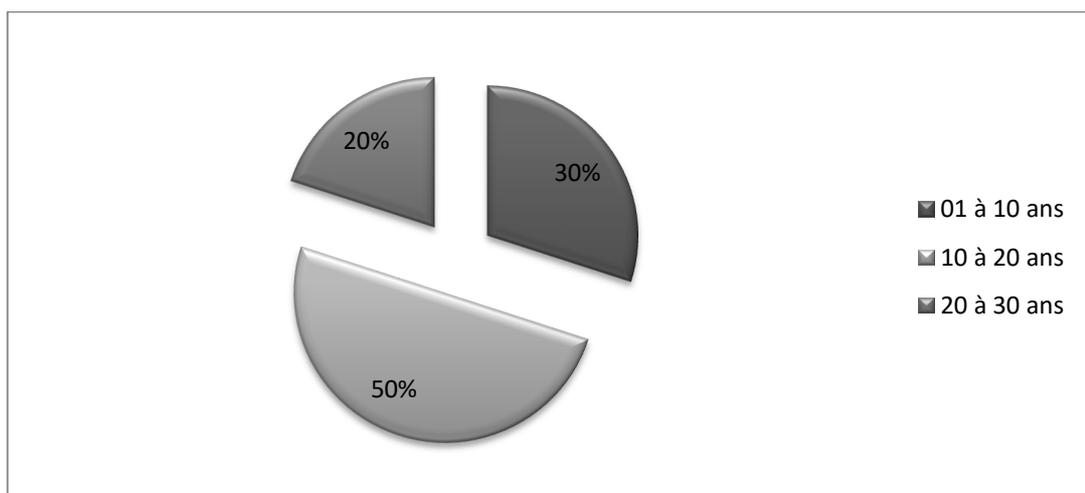
Tableau N° 22: Répartition des PME selon l’expérience professionnelle des dirigeants

Expérience	Nombre d’entreprise	%
01 à 10 ans	03	30
10 à 20 ans	05	50
20 à 30 ans	02	20
Total	10	100

Source : Réalisé à partir des résultats de l’enquête.

L’expérience professionnelle joue un rôle non seulement important mais aussi déterminant dans le choix de l’activité que dans la croissance de toutes entreprises. En effet, 30% des dirigeants des PME enquêtées déclarent avoir une expérience qui dépasse une année dans le domaine d’activité, et 50 % de ces derniers ont une expérience de plus de dix (10) ans, et seulement un dirigeant qui déclare avoir une expérience de plus de 20 ans.

### Schéma N°12 L'expérience professionnelle



Source : réalisé à partir des données du tableau N°22

### 3.2. Les contraintes à la création et au développement des PME dans la wilaya de Bejaia

Toutes les études récentes font ressortir que les PME algériennes sont soumises à des contraintes multiformes d'intensité variable. Une étude de la banque mondiale (2003) fait apparaître les obstacles rencontrés par les dirigeants des PME, selon la hiérarchie décroissante suivante, qui correspond au degré de sévérité de chaque entrave<sup>12</sup>

Tableau N°23 : Les contraintes à la création et au développement des PME dans la wilaya deBejaia

Les contraintes	Nombre de repenses	%
La réglementation	15	75
Le niveau des impôts	12	60
Disponibilité de la main d'œuvre qualifiée	05	25
Obtention de financement	05	25
L'instabilité de la demande	03	15
Capacité de gestion des dirigeants actuels	01	5
Le besoin de renouveler fréquemment les équipements	01	5
Autre obstacles	-----	-----

Source : Réalisé à partir des résultats de notre enquête.

Parmi les principaux obstacles rencontrés et qui ont été avancés par les dirigeants des PMEenquêtées, nous citons la complexité des procédures administratives qui caractérise

<sup>12</sup> Les PME en Algérie : Etat des lieux, contraintes et perspectives

## **Chapitre III : la stratégie des PME de la région de Bejaia vit –à vis de l’exportation**

l’environnement institutionnel de l’entreprise et l’ambiguïté des textes à caractère législatif et réglementaire pour 75% des PME enquêtées.

Par ailleurs, malgré les avantages de la politique fiscale mise en place par l’Etat dans le cadre des dispositifs d’aide à la création et le développement des entreprises en Algérie, l’enquête a révélé que la fiscalité reste présentée par les dirigeants comme une contrainte sérieuse à 60% des PME, et une entrave au bon fonctionnement et le développement de leur entreprise.

Aussi, la disponibilité d’organismes de financement, n’a pas empêché nombre de ces PME de présenter le financement des besoins de fonctionnement comme une problématique importante à hauteur de 25%. A cela s’ajoutent d’autres contraintes qui entravent le bon fonctionnement de l’entreprise comme le manque de main d’œuvre qualifiée pour 25% des

PME enquêtées, l’instabilité de la demande pour 15% et le besoin de renouvellement fréquemment des équipements et la capacité des dirigeants qui représente pour chacun 5% de la totalité des PME enquêtées.

### **3.3 Les opération d’exportation des PME de la région de Bejaia**

La bonne qualité d'un produit ou d'un service est, au bout du compte, la valeur fondamentale qui fait la renommée et la viabilité d'une entreprise.

La technologie, le savoir-faire et le respect des standards internationaux sont les principales priorités du manager ambitieux qui se soucie de l'aura et de la fiabilité de sa société. De nombreuses PME de la région de Bejaïa ont parfaitement compris cette donne essentielle pour aller à la conquête des marchés. Adhérant aux diverses démarches de certification en matière de qualité et de sécurité, ces entités récoltent aujourd'hui les fruits de leurs efforts en faisant une percée remarquable sur les marchés extérieurs.

Investissant dans la qualité, à travers diverses démarches de certification de leurs produits, de nombreuses PME de la wilaya de Bejaïa tendent à se placer sur les marchés extérieurs. Profitant des avantages de l'Accord d'association avec l'UE et des mécanismes publics dédiés aux exportations hors hydrocarbures, elles réalisent aujourd'hui une percée notable dans ce domaine<sup>13</sup>.

Selon mon étude, 80% du totale des PME exportatrices enquêtées intègrent l’exportation comme moyen de développement et 20% la perçoivent comme un moyen de survie de l’entreprise. Le tableau suivant retrace les données relatives aux exportations réalisées et aux caractéristiques des PME enquêtées durant l’année 2017.

#### **3.3.1 Caractéristiques des PME exportatrices :**

Les caractéristiques des PME exportatrices enquêtées se présentent dans le tableau suivant. Nous désignerons par des lettres, les entreprises exportatrices de notre échantillon.

---

<sup>13</sup>Algérie: Exportations hors hydrocarbures - Le port de Bejaïa accompagne les opérateurs Kamel Amghar 17  
FÉVRIER 2013

**Tableau N° 24:** Caractéristiques des PME exportatrices en 2016.

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>
<b>Date de création</b>	1985	1996	1998	2008	2011
<b>Secteur d’activités</b>	agro alimentaire	agro alimentaire	agro alimentaire	agro alimentaire et Agriculture et pêche	Industrie diverse
<b>Secteur juridique</b>	SPA	SPA	SARL	SNC	SARL
<b>Taille</b>	50 à 250	50 à 250	50 à 250	10 à 49	1 à 9
<b>Chiffre d’affaire</b>	11.000.000.0000	7.500.000.000			3.000.000.000
<b>Quantités</b>	100 tonne	100 tonne			41,268 tonne
<b>Valeur DA</b>	10.000.000				23.000.000.00

*Source : Réalisé à partir des résultats de l’enquête.*

Les PME exportatrices représentent 25% de notre échantillon d’étude, soit cinq (05) entreprises. Des résultats de l’enquête, 80% des PME exportatrices déclarent avoir la volonté, non seulement de continuer à exporter mais aussi d’augmenter le potentiel de leurs exportations. L’accès au marché international augmente avec la taille de l’entreprise mesurée par le nombre d’emplois, et nous constatons d’après les données de tableau, que 60% des

PME exportatrices est de taille moyenne et 20% sont de taille très petite.

Les destinations de leurs exportations ont été également diversifiées en passant par plusieurs marchés étrangers (Asie, Amérique, Tunisie et Europe)<sup>14</sup>. Au cours de notre enquête, nous avons recensé une nouvelle PME qui a pu exporter en 2012. Elle est une SARL relevant du secteur de l’industrie diverse, de moins de 10 employés et créée en 2011. Elle n’a eu besoin que d’une seule année pour accéder au marché européen. Ni sa taille ni sa jeunesse ne l’ont empêchée d’exporter 41,268<sup>15</sup>tonnes en 2012, ni d’envisager d’exporter plus dans d’autres créneaux comme l’agro-alimentaire.

Une autre entreprise spécialisée dans la transformation et le traitement des olives, de création récente remontant à 2008, mais elle a déjà placé un certain volume de sa production sur les différents marchés (européen, asiatique et américain). Elle envisage d’augmenter sa capacité d’exportation dans l’huile d’olive.

La troisième spécialisée dans la production des produits agro-alimentaires, de près de vingt (20) ans d’existence, mais elle a déjà placé un certain volume de sa production sur le marché européen.

<sup>14</sup> La belle exporte vers l’Europe alors que PROFERT exporte vers Tunisie et SODEXIN exporte vers la Hollande, Khodja exporte vers l’Europe, l’Amérique, l’Asie.

<sup>15</sup>

## Chapitre III : la stratégie des PME de la région de Bejaia vit –à vis de l'exportation

La quatrième PME spécialisée dans la production d'engrais, date de 1996, et elle a déjà placé un certain volume de sa production sur le marché tunisien et sa capacité d'exportation a considérablement diminué en passant de 300<sup>16</sup> tonne en 2008 à 100 tonne en 2012, en raison du choix de ces entreprises pour une participation ponctuelle à l'activité d'exportation à cause de l'importance des risques à l'export, manque d'informations et d'accompagnement.

### 3.3.2 Le potentiel des PME exportatrices dans les nouveaux créneaux

D'après les résultats de l'enquête, nous avons pu constater que 80% des dirigeants des entreprises enquêtées ont affirmé que leurs entreprises disposent des capacités leur permettant d'augmenter leur volume d'exportation, puisqu'elles ont un potentiel dans de nombreux créneaux, dont l'exploitation se ferait dans un avenir proche. 20% des dirigeants ont affirmé que leurs entreprises ne disposent pas de ce potentiel en raison du manque d'accompagnement, des prix à l'exportation élevés, des capacités de production limitées, les risques trop importants à l'export, et le manque d'information.

**Le tableau N°25 : présente les différents créneaux dans lesquels ces PME envisagent d'accroître leurs exportations :**

PME enquêtée	Secteur d'activité	Nouveau créneau	Prévision
LA BELLE	Agro-alimentaire	Agro-alimentaire	Maximum
PROFERT	Agriculture et pêche	Agro-alimentaire	Maximum
ALMAG-ZAC Taharacht	Agro-alimentaire et Agriculture et pêche		
Khodja et Cie	Agro-alimentaire		
SODEXIN	Industrie divers	Agro-alimentaire	Maximum

*Source : Réalisé à partir des résultats de l'enquête.*

#### 3.3.2.1 Le climat des affaires en Algérie concernant l'activité de l'exportation

L'engagement sur le marché international représente pour les PME un enjeu important et suppose la mise en place d'une vraie stratégie d'exportation. Ces entreprises sont de plus en plus nombreuses à parier sur le marché international. Se lancer dans l'activité d'exportation n'est pas une tâche facile vu les difficultés qu'elles rencontrent à l'égard des autorités publiques en ce qui concerne l'encadrement institutionnel et réglementaire de l'activité d'exportation.

Pour avoir une idée plus claire sur cet état, nous nous sommes intéressés aux réponses des PME exportatrices et les PME non-exportatrices de la région de Bejaia concernant les contraintes administratives, réglementaires, fiscales, qui entravent l'activité de l'exportation.

D'après les résultats de notre enquête, nous avons constaté que 40% des PME exportatrices considèrent le climat des affaires favorable concernant l'activité d'exportation, et ce sont celles qui ont bénéficié des mesures de soutien et qui ont une bonne connaissance des dispositifs de promotion des exportations, 40% des PME exportatrices considèrent que ce climat est peu favorable.

Elles déclarent peu satisfaites des mesures de soutien et des dispositifs de promotion des exportations, alors que 20% des PME considèrent ce climat non favorable, soulignant que

## Chapitre III : la stratégie des PME de la région de Bejaia vit -à vis de l'exportation

des entraves qui continuent à gêner le bon déroulement de la démarche de l'exportation. Le tableau et le graphe suivants présentent ces différents obstacles.

**Tableau N° 26 :** Les principaux obstacles entravant la démarche d'exportation

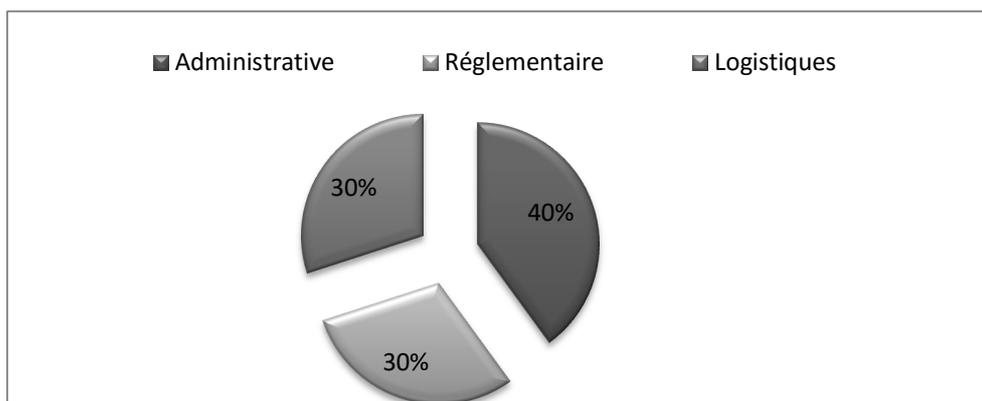
Contraintes	Nombre de réponses	%
Administrative	04	80
Réglementaire	03	60
Logistiques	03	60

*Source :* Réalisé à partir des résultats de l'enquête.

D'après les résultats du tableau N° 25, 80% des réponses des PME exportatrices qui représentent par 05 PME, soulignent que parmi ces obstacles qui constituent un frein à la démarche d'exportation, relèvent, en grande partie, du cadre administratif caractérisé par un processus bureaucratique lourd et lent, 60% des réponses concernent le cadre réglementaire non adapté aux exigences et caractérisé par l'ambiguïté des textes.

60% des réponses concernant l'aspect logistique relativement contraignant étant donné que ce cadre se constitue par un ensemble de moyens techniques d'approvisionnement, et de stockage, qui restent ainsi insuffisants mais nécessaires pour la promotion des exportations HH en Algérie.

**Schéma N° 13:** Les différents obstacles entravant la démarche d'exportation des PME



*Source :* réalisé à partir des données du tableau N°26

### 3.3.2.2 Les PME non exportatrices

Cette catégorie des PME est représentée par 15 entreprises (PME) soit 75% des PME enquêtées. Dans ce paragraphe nous nous intéressons à la classification des PME non exportatrices selon l'intégration de l'exportation comme un objectif dans leur stratégie de développement. Cette classification va nous permettre de distinguer deux types de PME non exportatrices ; la première est celle des PME qui n'ont pas intégré l'exportation comme un objectif dans leur stratégie de développement, et la deuxième, concerne celles qui ont intégré cet objectif, mais qui n'ont pas encore exporté (souhaitent d'exporter prochainement). Les raisons sont variées d'une entreprise à une autre comme le résume le tableau suivant :

**Tableau N° 27 :** Les contraintes des PME non exportatrices

Les contraintes	Nombre de réponses	%
Manque d’accompagnement	10	66,67
Les risques sont trop importants à l’exportation	09	60
Capacité de production limitée	07	46,67
Manque d’information	06	40
Le produit ne se prête pas à l’exportation	05	33,33

*Source : Réalisé à partir des résultats de notre enquête*

Les données de ce tableau montrent que les entraves majeures de non exportation des PME sont liées au manque d’accompagnement à 66,67% du total des PME, 60% considèrent que les risques à l’exportation sont trop importants et 46% notent qu’il y a un manque d’information. D’après les résultats dégagés de notre enquête, le climat des affaires en Algérie considéré comme l’un des freins à l’exportation, 46,67% des PME considèrent que ce climat est peu favorable et 46,67% des PME considèrent que ce climat est non favorable, ce sont des barrières liées aux pratiques commerciales qui découragent les investisseurs.

### A. Les PME qui n’ont pas intégré l’exportation comme un objectif dans leur stratégie de développement

Ce groupe est représenté par 13 PME soit 86,67% des PME non exportatrices, qui n’envisagent pas d’exporter et n’estiment pas disposer de prédispositions à le faire.

Notre enquête nous a permis, par ailleurs, d’avoir d’autres raisons justifiant, la non intégration de l’exportation comme un objectif dans leurs stratégies de développement, qui sont soulignées par certains chefs que nous avons interrogés, et dont nous citerons:

L’objectif consiste en la survie de l’entreprise et non son développement

D’après ces chefs d’entreprises, l’exportation est en dehors de leurs stratégies de développement par ce qu’ils constatent qu’elles ne sont pas menacées par la concurrence extérieure, et que le marché interne baigne dans la pénurie. En fait, actuellement, la demande est supérieure à l’offre et leurs entreprises ont une part sur le marché interne qui assure leur survie et certains chefs de PME privilégient la quantité et non la qualité. Aussi, l’exportation leurs coûte très chère, en raison de complexité des démarches administratives et l’importance des coûts douaniers. 53,85% de ces PME considèrent le premier point comme un frein à l’exportation et 46,15% plutôt le second. Donc, pour eux puisque l’entreprise arrive à vendre ses produits sur le marché local, ce n’est pas nécessaire d’aller sur le marché extérieur.

En ce qui concerne la production, certaines PME sont conscientes des limites de leur qualité, mais pour répondre à la demande interne, ils manquent de moyens. 53,85% de ces

PME constate que leurs capacités de production sont limitées et dans cet état, il est très difficile de gagner une part de marché à l’extérieur. Cela demanderait énormément d’innovations qui, selon ces chefs de PME, coûtent très chère pour l’entreprise qui survie par ses propres moyennes.

Notre enquête nous permis aussi de relever d’autres raisons telles la préférence des entrepreneurs d’investir dans les activités qui coûtent moins chère et qui ont une forte rentabilité. Un chef d’entreprise de service d’import-export, qui ne fait finalement que l’import, nous explique que les produits qu’il importe ne sont pas disponibles en Algérie, donc, cela leur garantit une part importante du marché local. L’exportation est alors écartée

### Chapitre III : la stratégie des PME de la région de Bejaia vit –à vis de l’exportation

pour les raisons des prix qui seront plus élevés en incluant les frais d’importation et de réexportation, mais aussi, à la réexportation, ces produits sont rudement concurrencés.

L’absence de la culture entrepreneuriale

Pour se développer à l’international, les entreprises doivent s’organiser sous forme des groupes ou de coopératives pour être compétitives. Or, à travers cette enquête nous avons constaté que l’un des problèmes de non développement de ces entreprises, est l’absence de la culture entrepreneuriale des chefs d’entreprises. Aussi, la structure familiale des 53,85% de ces entreprises font qu’elles soient fermées sur elles-mêmes et qu’elles n’acceptent de s’associer ou de travailler en partenariat avec d’autres entreprises étrangères.

#### **B. Les PME qui souhaitent d’exporter prochainement**

D’après les résultats de l’enquête, les dirigeants de ces PME affirment vouloir et pouvoir exporter sans toutefois délimiter leur engagement dans le temps. Ce qui est intéressant dans ce cas, est le fait qu’ils soient conscients de l’importance d’exporter, et qu’ils intègrent l’exportation comme un objectif dans leur stratégie de développement.

Le potentiel des PME qui souhaitent d’exporter prochainement

Cette catégorie de PME est représentée par deux (02) PME soit 13,33% des PME non exportatrices. Leurs dirigeants considèrent qu’il y a un potentiel à exporter, et qu’elles peuvent réaliser un chiffre d’affaires à l’étranger.

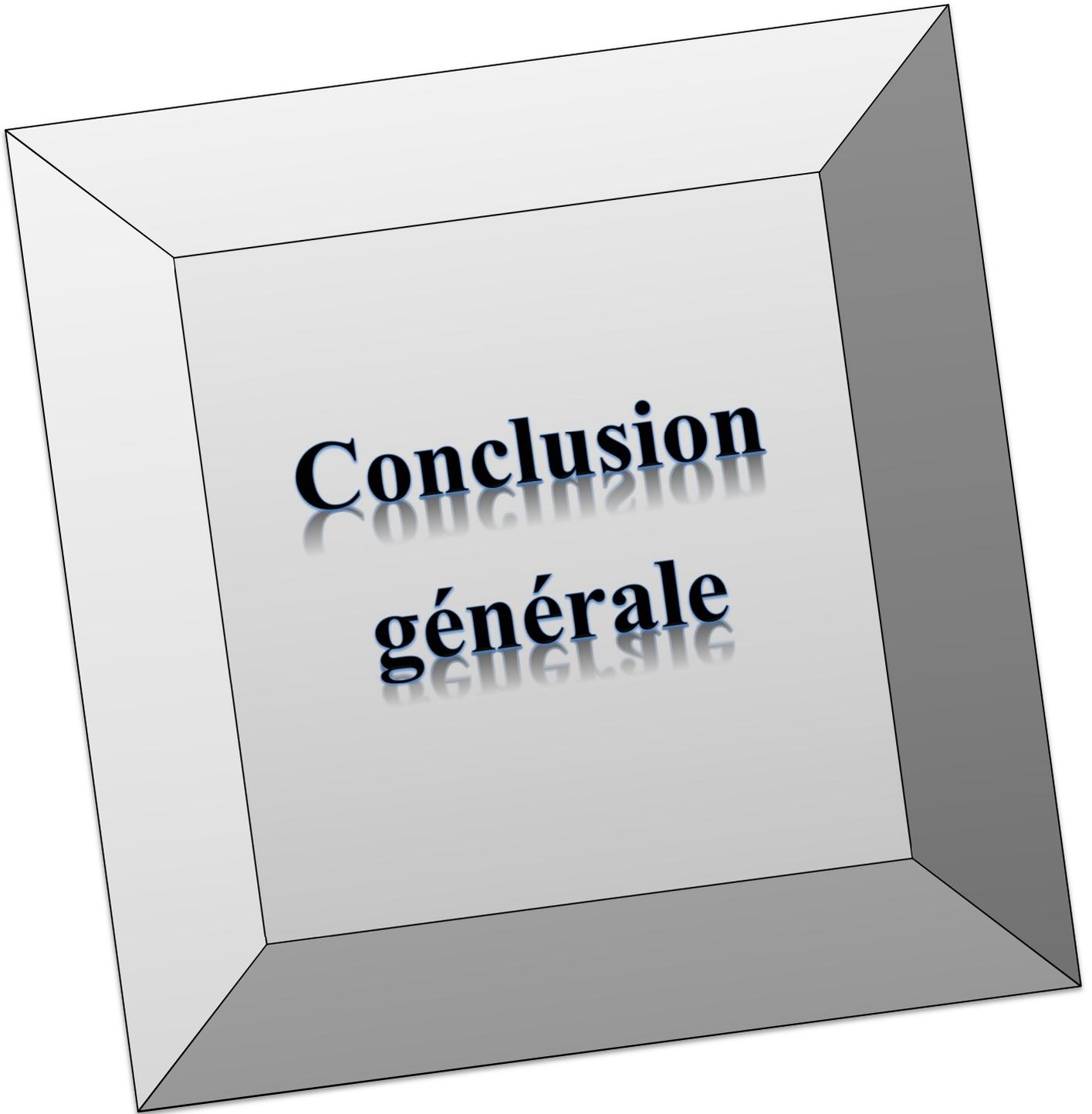
**Tableau N° 28** : Le potentiel des PME qui souhaitent d’exporter prochainement

<b>Entreprise</b>	<b>Créneau</b>	<b>Montant estimé en (DA)</b>
<b>A</b>	Agro-alimentaire	100.000.000
<b>B</b>	Fruits	5000.000
<b>Total</b>		105.000.000

*Source* : Réalisé à partir des résultats de notre enquête.

Les dirigeants de ces PME déclarent qu’elles peuvent réaliser un chiffre d’affaires à l’étranger évalué à 105000000 DA. Le retard de l’engagement à l’exportation peut s’expliquer par, d’une part, le fait que le produit ne s’apprête pas à l’exportation, ce qui pousse l’entreprise à chercher à améliorer la qualité et le prix avant de s’engager officiellement à l’exportation soit 50% de ce type de PME, mais aussi l’insatisfaction de l’ensemble de ces dirigeants relativement aux politiques de soutien aux développements des PME.

D’autre part, la situation financière de ces PME limite leur possibilité d’aller vers l’exportation et retarde leur processus d’internationalisation, ce qui les oblige à chercher un financement bancaire, pas toujours facile à obtenir en l’absence de structure de financement appropriées et spécialisées. Selon les résultats de l’enquête, moins de 40% du financement de l’activité de ces PME issu de l’autofinancement.



**Conclusion**  
**générale**

## Conclusion générale

---

Au terme de ce travail de recherche, dans lequel nous avons tenté de regrouper un éventail de connaissances nécessaires pour appréhender, d'une manière complète et synthétique, la problématique des PME exportatrices en Algérie, en essayant de répondre à la question de leur accès à différents marchés étrangers.

Tout au long de cette étude, nous avons constaté que les PME, occupent une place de plus en plus importante dans l'économie algérienne. Elles constituent l'élément essentiel qui contribue à la croissance, l'emploi et la richesse. Elles ont fait l'objet de regain d'intérêt particulier durant ces dernières années, car elles sont considérées comme les meilleures alternatives ou solutions à la sortie de crises, grâce aux caractéristiques de cette catégorie d'entreprises.

Elles sont aussi des éléments très importants permettant au pays d'être à la hauteur des défis présentés par la conjoncture économique actuelle à savoir la mondialisation qui a amplifié la concurrence, pour l'inscrire dans une logique d'internationalisation. Cette dernière et sous différentes formes, n'est plus privilégiée aux grandes entreprises, dès lors qu'on entend désormais parler de PME globale et de PME multinationale et surtout de PME exportatrices.

L'Algérie vit, depuis quelques décennies, une transformation radicale de son économie et une accélération du changement accompagné de l'intensification de la concurrence, suite à l'ouverture engagée. Dans ce cadre, la PME dont la promotion constitue un des axes de la nouvelle stratégie de l'Etat, se voit confrontée à de nouvelles exigences qui rendent leur situation de plus en plus délicate.

Les PME présentent aujourd'hui des structures économiques et financières fragiles et vulnérables au moindre changement et cela malgré les efforts entrepris par l'Etat depuis le début des années 90 pour sa promotion. Ce qui est à noter également, est que les efforts d'accompagnement de l'entreprise privée n'ont pas été à la hauteur et n'ont pas abouti à un décollage significatif de ces entreprises.

D'autre part, le développement des exportations hors hydrocarbures en Algérie est, depuis plus d'une décennie, au centre d'une attention particulière des pouvoirs publics qui ont mis en place des mesures d'encadrement destinées à promouvoir la production algérienne sur les marchés extérieurs. Cependant, malgré ces efforts, les PME algériennes souffrent de différents problèmes tel que :

- La faible compétitivité des entreprises sur le plan de la qualité des produits et services, ainsi que sur les prix ;
- Les difficultés d'accès aux financements ;
- La lourdeur des formalités administratives entravant la création, l'exploitation et l'expansion des entreprises ;
- L'insuffisance des infrastructures et l'absence de structures institutionnelles efficaces.

Sur le plan pratique, l'enquête nous a permis de souligner les points suivants :

- Comme toutes les PME au niveau national, les PME au niveau de la wilaya de Bejaia sont dans leur grande partie des PME familiales à statuts juridiques variés (SARL représente la moitié des résultats de notre enquête) et exercent dans divers secteurs d'activités dominés par BTP, l'agroalimentaire qui présente 50% des résultats de l'enquête, le commerce et les services.
- Les difficultés et problèmes auxquels sont souvent confrontées les PME, sont quasiment identiques à toutes les PME. Ces contraintes relèvent soit de l'intérieur de l'entreprise, ou de l'extérieur liées à l'environnement dans lequel l'entreprise évolue comme le cadre administratif qui représente 80% des réponses des PME enquêtés de la région de Bejaia.

## Conclusion générale

---

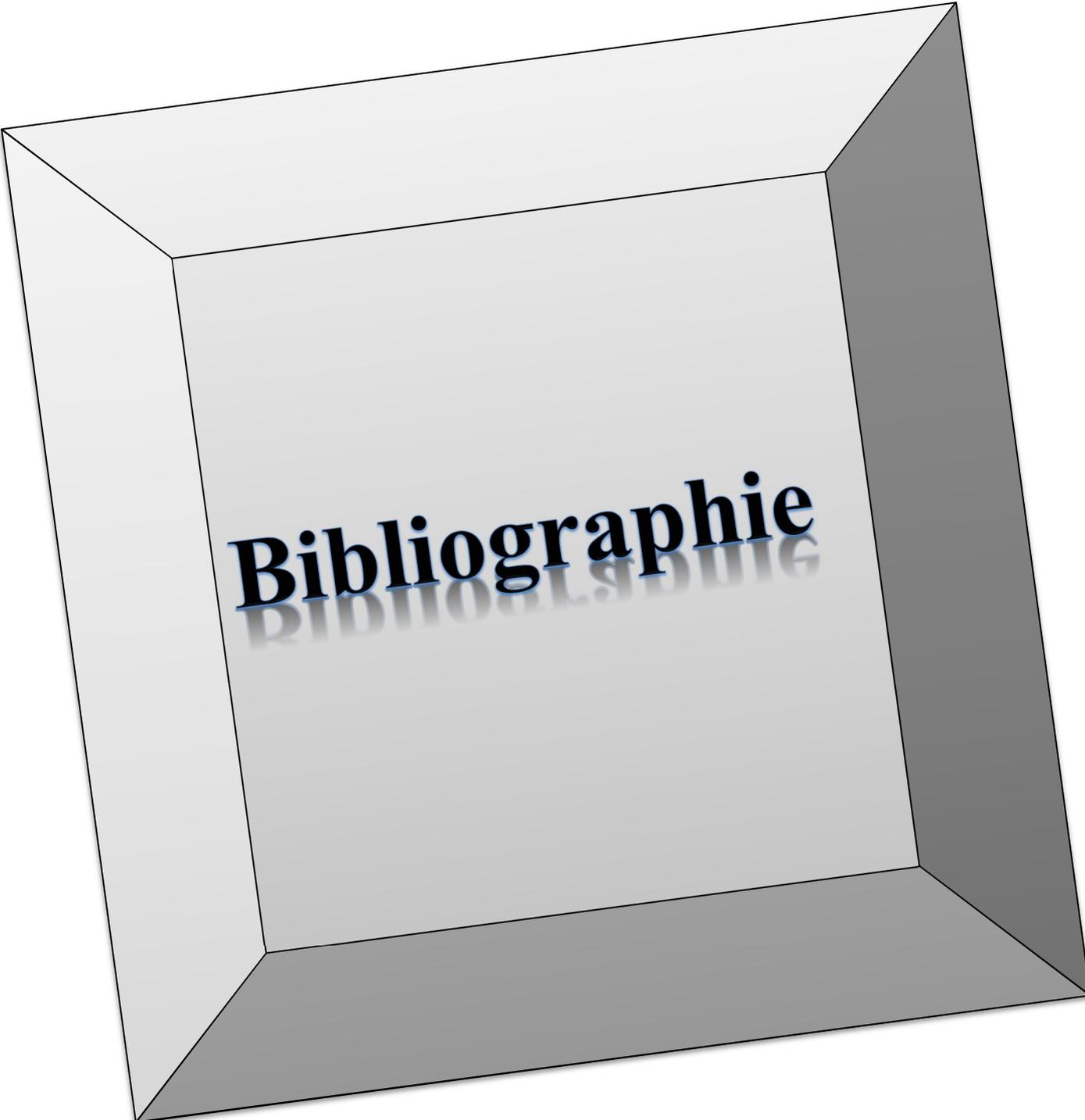
- Dans la structure des exportations algériennes, les hydrocarbures continuent à représenter la principale source de revenus d'exportation de nos ventes à l'étranger.

En effet, l'amélioration de la qualité de production par la modernisation des techniques de production, innovation et création de nouveaux produits qui donnent à l'entreprise un avantage de se positionner sur les différents marchés et les prix de ses produits doivent s'adapter aux exigences des marchés étrangers.

L'intervention de l'Etat toucher certains points considérés par les chefs d'entreprises comme entraves au développement de leurs entreprises, qui peuvent se résumer comme suit :

- Améliorer la relation banque-entreprise : l'Etat devrait intervenir en exigeant à la banque d'accompagner les crédits accordés aux PME, en contre partie la transparence de ces dernières ;
- Faciliter les démarches administratives pour la création des PME et le développement des opérations d'exportation.
- Installer des bureaux à l'étranger au profit des PME pour assurer une surveillance active et permanente de l'environnement international dans sa globalité, en vue de fournir des données permanentes et fiables nécessaires pour saisir les opportunités et éviter les risques ;
- Promouvoir le produit algérien sur les marchés extérieurs à travers l'appui apporté aux entreprises par les différents dispositifs tels que le fonds spécial de promotion des exportations, la CACI, la CAGEX, OPTEMEXPORT...

L'étude de certains aspects de la wilaya de Bejaia a révélé l'existence de plusieurs atouts, naturels et infrastructurels importants, en mesure de permettre aux entreprises d'améliorer leur compétitivité. Aussi, cela nous a conduits à relever que la wilaya dispose également d'un tissu de PME dynamiques et un nombre intéressant de PME potentiellement exportatrices, et que le secteur des PME est de nature à contribuer à la promotion et à la diversification des exportations en Algérie pour peu qu'il y ait une volonté d'éliminer les contraintes qui entravent leur développement et de traduire sur le terrain des politiques incitatives à la promotion des exportations.

A 3D perspective drawing of a rectangular box. The front face is light gray and features the word "Bibliographie" in a bold, black, serif font. The word is slightly shadowed and has a faint reflection below it. The top and bottom faces are also light gray, while the right and back faces are a darker gray, creating a sense of depth. The box is tilted slightly to the right.

**Bibliographie**

# Bibliographies

## 1. Ouvrages

- ABEDOU A, Bouyakoob A. (2006) « *De la gouvernance des PME/PMI : Regards croisés France-Algérie* », Edition l'Harmattan, France.
- BATTINI. P. (2000), « *Capital risque; mode d'emploi, 2<sup>ème</sup> Edition d'Organisation* », Paris.
- BENISSAD. H. (1991) « *La réforme économique en Algérie ou l'indicible ajustement structurel* », OPU. Alger.
- DAHMANI. A. (1999) « *L'Algérie à l'épreuve : économie politique des réformes (1980-1997)* ». L'Harmattan. Paris.
- SELLAMI A. (1985) « *Petite et moyenne industrie et développement économique* », Edition ENAL, Alger.

## 2. Mémoires

- ACHIR. M. (2008). « *Le capital-investissement et le financement de la PME: Enjeux et perspectives en Algérie* ». Magister. FDSE. Bejaia.
- BOUKAROU. A. (2011). « *Essai d'analyse des stratégies de pérennité dans les PME* »
  - » Magister. Tizi-Ouzou.
- KACI.B. (2008) « *Les impacts du commerce extérieur sur les performances de l'économie algérienne depuis l'indépendance à nos jours* ». Magister. FDSE. Bejaia.
- NANA. H. (2003) « *Contribution de la PMI au développement de la Wilaya de Bejaia durant la période 1990-2001* », Magister Gestion du développement, FDSE.Béjaia.
- RADOUANE. A. (2009). « *Développement des PME et promotion des exportations quelle perspective pour l'Algérie* », FDSE. Béjaia.

## 3. Articles

- BENABDALLAH. Y. (2007): L'économie algérienne entre réformes et ouverture : quelle priorité ? ». Communication au colloque international « Enjeux économiques, sociaux et environnementaux de la libéralisation commerciale des pays du Maghreb et du Proche-Orient ». 12-13octobre. Rabat. Maroc.
- BOUTALEB.K. (1997). « *Les restructurations industrielles et l'objectif de l'exportation* ». Cahiers du CREAD, N° 41,3<sup>ème</sup> trimestre.
- BOUYAKOUB. A. (2003). Les PME en Algérie : Quelles réalités ?, document de travail GRIOT.

## 4. Rapports

- ALGEX. (2012). « *Rapport de conjoncture du secteur du commerce au titre de l'année 2012* », [www.algex.dz](http://www.algex.dz).
- Annuaire statistique de la wilaya de Béjaia année 2011.
- Banque d'Algérie, (2011), « *Evolution économique et monétaire en Algérie* ».

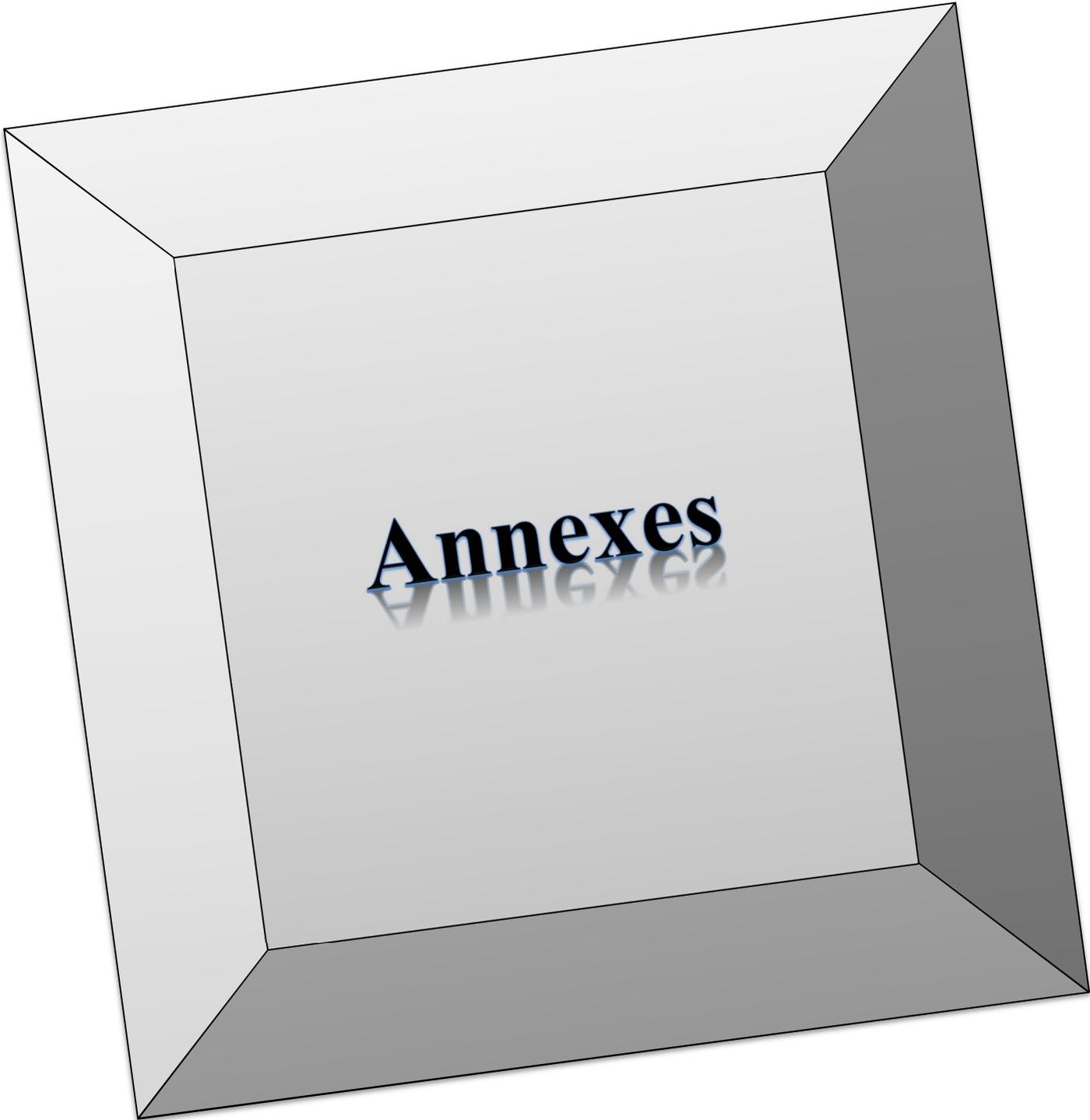
- Bulletins d'information économique du Ministère de la PME et de l'artisanat, direction des systèmes d'information et des statistiques (2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011).
- CNES. (2002). « Pour une politique de développement des PME en Algérie ».
- D.G Trésor, publication des services économiques, Janvier 2012.
- FMI, N° 06/101, mars 2006.
- INPED. (2004). « Gestion et entreprise : assises nationales de la PME N° 24-25 ».
- Kheladi.M. (2008) « A l'ère de la mondialisation, la PME peut-elle constituer une voie de développement pour l'Algérie? Une étude à partir du cas de la wilaya de Béjaia ». Projet CNEPRU, Université de Béjaia.
- Ministère des finances et la direction générale des douanes.
- OCDE. (2012). « Les politiques et dispositifs, en vigueur en Algérie en matière de simplification des procédures administratives pour l'entreprise », Décembre.
- ONS : Evolution des exportations, divers numéros.

## **5. Lois et textes législatives**

- Article 13 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.
- Article 50 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.
- Article 138 du code des impôts et taxes assimilées modifié par l'article 06 de loi de finances pour 2006.
- Article 220-3 du code des impôts directs et taxes assimilées.
- Article 42-2 du code des taxes sur le chiffre d'affaires.
- L'ordonnance 74-12 du 30 janvier 1974 ;
- Loi 82-11 du 23 août 1982 qui porte sur l'investissement ;
- Loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, Journal Officiel de la République Algérienne n° 16, 18 avril 1990, Alger ;
- Décret N° 91-37 du 19 février 1991 portant sur libération du commerce extérieur ;
- Décret législatif du 05-10-1993 relatif à la promotion de l'investissement ;
- le décret exécutif n° 96-94 du 03 mars 1996 ;
- Ordonnance N° 01-03 du 20-08-2001, relative au développement de l'investissement, JORA N°47 du 22-08- 2001 ;
- Loi 01-18 du 12 décembre 2001. portant loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise, journal officielle n°77 du 15 décembre 2001.

## 6. Sites internet

- site du ministère de la PME et de l'artisanat
- [www.cagex.dz](http://www.cagex.dz)
- [www.fgar.dz](http://www.fgar.dz)
- [www.pmeart-dz.org](http://www.pmeart-dz.org) « Pour une politique de développement de PME en Algérie ».
- [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org) : site de la Banque mondiale
- [www.min-commerce-gouve.dz](http://www.min-commerce-gouve.dz)



**Annexes**

# Annexes

## Annexes 01

### Le questionnaire

Votre entreprise a été sélectionnée pour participer à une enquête sur l'importance des petites et moyennes entreprises en Algérie, qui rentre dans le cadre de la préparation d'un mémoire de Master II, dont le thème est *l'Essaie d'analyse de la contribution des PME algériennes dans le commerce international*. Cette enquête est de nature à nous permettre d'avoir une idée précise sur les capacités de ces entreprises à exporter, mais aussi leurs entraves, pour cerner l'environnement général de ces entreprises.

Dans le souci de l'économie de votre temps, nous avons fait tous les efforts pour rédiger un questionnaire, précis et simple à compléter. Nous souhaiterons votre pleine collaboration en répondant aux questions se rapportant à l'entreprise, avec les précisions sollicitées tout au long du questionnaire. Dans le cas où il n'y aurait pas de réponse complète à une question donnée, vous êtes priés de fournir une réponse même approximative.

Nous nous engageons à assurer la stricte confidentialité des informations fournies qui ne seront utilisées qu'à des fins académiques.

Questionnaire destiner aux chefs d'entreprises
--

Prière de répondre aux questions en fonction de la situation de votre entreprise.

#### **I. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

##### 1. Raison social et localisation

Raison social	
Wilaya	
Commune	

##### 2. Forme juridique

SARL	EURL	SPA	SNC

Capital initial	
-----------------	--

Date de création de l'entreprise	
----------------------------------	--

## Annexes

---

Date d'entrée en exploitation de l'entreprise	
---	--

3. Combien d'employés rémunérés à temps plein, sans compter les contractuels, l'entreprise avait-elle au cours de l'année 2012

1 à 9	
10 à 49	
50 à 250	
Plus de 250	

4. Au 31 décembre 2012, était-elle en propriété exclusive ou partielle d'une autre société ?

Oui	
Non	

Si oui, quel pourcentage des capitaux propres appartenait à la société mère ?

	%
--	---

5. Identifiez le secteur d'activité qui représente mieux la principale activité de l'entreprise

1	Agriculture et pêche	
2	Eau et énergie	

## Annexes

3	Mines et carrières		10	Industrie du cuire	
4	Matériaux et construction		11	Industrie du bois	
5	Bâtiment et travaux publics		12	Industrie divers	
6	Chimie, plastique		13	commerce	
7	Industrie agro-alimentaire		14	Services aux entreprises	
8	Industrie du textile		15	Affaire immobilières	
			16	Services pour collectivités	

6. Dans quelle phase de son développement est votre entreprise?

1	Création (le projet est en développement mais pas encore de clientèle)	
2	Démarrage (le projet est clairement défini et l'entreprise débute la commercialisation)	
3	Croissance (les ventes sont en croissance)	
4	Maturité (les ventes sont stables et l'entreprise n'a plus de nouveaux clients)	
5	Déclin (les ventes ont commence à décroître)	

7. Parmi les éléments suivants, indiquez ceux qui représentent les principaux obstacles au développement de l'entreprise: (cochez plus d'une case au besoin)

1	Trouver de la main-d'œuvre qualifiée	
2	La réglementation	
3	Obtention de financement	
4	Le niveau des impôts	
5	Capacité de gestion des dirigeants actuels	
6	L'instabilité de la demande	
7	Le besoin de renouveler fréquemment les équipements	
8	Autre obstacles « précisez »	

## Annexes

---

1. Perspectives de croissance du marché (cochez une seule réponse SVP)

1	Plutôt en forte croissance	
2	Plutôt en faible croissance	
3	Plutôt en récession	

12. Le propriétaire principale est-il également le dirigeant principal de l'entreprise ?

Oui	
Non	

Si oui, depuis combien d'années dirige-il la présente entreprise ?

Ans
-----

13. Veuillez indiquer le nombre d'années d'expérience acquises

A	Dans la présente entreprise	
B	Dans ce secteur d'activité	

13. Répartition des salaires par catégorie socioprofessionnelle :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Cadre						
Maîtrise						
Exécution						
Total						

## Annexes

---

### II- L'ENTREPRISES ET SON ENVIRONNEMENT

#### 1. Qualité de la relation de l'entreprise avec son environnement

	Bonne	Moyenne	Mauvaise
Administration publiques			
Banque/assurance			
Législation du travail			
Autres entreprises			

#### 2. Autre contraintes ?

Qualité d'infrastructures	
Le foncier	
La localisation géographique	
Autres (citez)	

#### 3. Avez-vous bénéficié de mesures de soutien de la part du gouvernement ?

Oui	
Non	

#### 4. Parmi ces mesures, quelles sont celles dont vous avez bénéficiées ? (plusieurs réponses sont possibles).

Fiscalité	
Accès aux marchés publics	
Coût d'emploi	
Financement de l'activité	
Assurance crédit à l'exportation (si entreprise exportatrice)	

## Annexes

---

5. Les politiques de soutien aux développements des PME adoptées par le gouvernement sont-elles bénéfiques pour votre entreprise ?

Oui	
Non	

6. Ces politiques vous ont incité à créer votre entreprise ?

Oui	
Non	

### III. ATTITUDE VIS-A-VIS DE L'EXPORTATRICE

1. Pourcentage du financement de l'entreprise

1	Autofinancement	
2	Financement bancaire public	
3	Financement bancaire privé	

2. Etes-vous en partenariat avec une entreprise étrangère ? (cochez une seule réponse).

Oui	
Non	

3. Sous-traitez-vous une partie de votre activité ? (cochez une seule réponse).

Oui	
Non	

4. Etes-vous sous-traitant pour d'autres entreprises ? (cochez une réponse).

Oui	
Non	

## Annexes

---

5. Quel est le pourcentage des principaux intrants dans la production ?

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Produits locaux						
Produits importés						

6. L'exportation est-elle un objectif dans la stratégie globale de l'entreprise ?

Oui	
Non	

7. Votre entreprise est-elle engagée actuellement dans l'activité d'exportation ?

Oui	
Non	

Si oui, s'agit-il d'un moyen de :

Survie	
Développement	

Autre .....

8. Qu'elle est le montant exporté en 2012 ?.....DA, et qu'elle est sa part dans le chiffre d'affaire ?.....%.

9. Qu'elles sont les produits exportés ?.....

10. A combien s'élève, pour l'année 2011, la quantité exportée ?.....

11. Quelle est la destination des produits exportés ?.....

S'agit-il d'une activité :

Régulier	
ponctuelle	

## Annexes

---

12. Estimez-vous pouvoir exporter encore plus ?

Oui	
Non	

13. Comment considérez-vous le climat d'affaire en Algérie en rapport avec l'activité de l'exportation ?

- Favorable

- Peu favorable

- Non favorable

14. Considérez-vous que l'Algérie dispose d'atouts en mesure de contribution à l'amélioration de la compétitivité de votre entreprise sur les marchés internationaux ?

Oui	
Non	

Si oui, de quoi s'agit il ?

- Main d'œuvre bon marché
- Position stratégique
- Ressources naturelle abondants
- Autres

15. Quel genre de facteurs constituant dans votre cas des freines à l'exportation ?

Réglementaires	
Administratives	
Logistiques	
Autres	

## Annexes

---

16. Si vous n'exportez pas, pour qu'elle raison ?

Capacité de production limitée	
Le produit ne se prêt pas à l'exportation	
Les risques sont trop importants à l'export	
Manque d'informations	
Manque d'accompagnement	

17. Comptez-vous exportez prochainement ?

Oui	
Non	

18. Considérez-vous qu'il existe un potentiel à exporter par votre entreprise ?

Oui	
Non	

19. Si oui, dans quel créneau ?.....

20. Et combien estimez-vous exportez ?.....DA

## Annexes

### Annexe 02

#### Récapitulatif des caractéristiques des PME enquêtées

N°	Identification des entreprises enquêtées							Cherchent à être exportatrice
	R S	D C	FJ	W	Cn	S A	taille	
01	ERIAS Filiale, les Moulin de la Soummam	1982	EPE	Béjaia	Akbou	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Non
02	SARL SICA	1983	SARL	Béjaia	Béjaia	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Non
03	AB Cuisine plus	1984	SARL	Béjaia	El-Kseur	Affaire Immobilières	50 à 250	Non
04	COGB La belle	1985	SPA	Béjaia	Béjaia	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Oui
05	SPA Baticompos	1986	SPA	Béjaia	Boudjllil	Industrie divers	50 à 250	Non
06	SNS Cojek	1998	SNC	Béjaia	El-kseur	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Non
07	PROFERT	1996	SPA	Béjaia	Béjaia	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Oui
08	ALMAG-ZAC Taharacht	1998	SARL	Béjaia	Akbou	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Oui
09	SARL Grand mulin de la Vallée	1998	SARL	Béjaia	Akbou	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Oui
10	Production de la crème glace	2004		Béjaia	Tazmalt	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Non
11	SARL Chiali	2006	SARL	Béjaia	Béjaia	Service	10 à 49	NON
12	Ets ZIANE	2007	EURL	Béjaia	Béjaia	Matériaux construction et	1 à 9	Non
13	SPA Frulact Algérie	2007	SPA	Béjaia	Akbou	Industrie agro-alimentaire	50 à 250	Oui
14	Khodja et Cie	2008	SNS	Béjaia	Seddouk	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Oui
15	SARL Chahir Nour	2008	SARL	Béjaia	Béjaia	Matériaux construction et	1 à 9	Non
16	Giny Partner IMP/EXP	2008	SARL	Béjaia	Tazmalt	Industrie divers	1 à 9	Non

## Annexes

---

17	SARL Riafood	2010	SARL	Béjaia	Amalou	Industrie agro-alimentaire	10 à 49	Non
18	SODEXIN	2010	SARL	Béjaia	Béjaia	Industrie divers	1 à 9	Oui
19	TIKLAT	2010	SA	Béjaia	Temezrit	Industrie agro-alimentaire	1 à 9	Non
20	BVD krime Belkacem Béjaia	2011	SPA	Béjaia	Béjaia	Matériaux et construction et BTP	10 à 49	Non

**Source :** Réalisée à partir des résultats de notre enquête.

## Annexes

---

### Annexe 03

#### Bilan des exportations des PME de la wilaya de Béjaia durant l'année 2016.

N°	Raison social	Le produit exporté	La quantité (kg)
01	COGB LA BELLE	Glycérine	1264960
02	GENERAL PLAST	Boite préforme	757350,05
03	SARL BEJAIA FROID	Poulpe	23605,35
04	SARL SPCGB	Soda	20594,39
05	SARL SET TOUDJA	Soda	14216,3
06	SPA PROFERT	Engrain	20340
07	EBF	Boite avicoles	17280
08	CHELBI Mr CHERIF	Eau minérale	40320
09	SARL RECYPAL	Bottles Flakes	31550
10	SARL SODEXIN	Récupération de déchets	41268
Total des quantités exportées			2231484,09
Montant total en dollars			-----

**Source :** Direction de la PME et de l'artisanat de la wilaya de Béjaia



**Table des  
matières**

# Table de matières

<b>Liste des tableaux</b>	
<b>Liste des figures</b>	
<b>Liste des abréviations</b>	
<b>Sommaire</b>	
<b>Introduction generale</b>	16
<b>Chapitre I : la PME, concepts et définitions</b>	19
<b>Section01 : notion générale sur les PME</b>	19
1.1 Définitions des PME	19
1.1-1. Approche qualitative	19
1.1-2. Approche quantitative	20
1.1.3 Définition de la PME selon l'Union Européenne(UE)	21
1.1-4. Définition de la PME en Algérie	22
1.1.4.1 La très petite entreprise ou micro entreprise(TPE)	22
1.1.4.2 La petite entreprise	22
1.1.4.3 La moyenne entreprise	22
1.2- caractéristique des PME	23
1.2-1. Les atouts des PME	23
1.2.1.1 La petite taille	23
1.2.1.2 De faibles exigences en capitaux et en technologies	23
1.2.1.3 La centralisation de la gestion	23
1.2.1.4 Une faible spécialisation	23
1.2.1.5 Un système d'information peu complexe et peu organisé	23
1.3- Typologie des PME	24
1.3.1 Classification des PME par domaines d'activités	24
1.3.1.1 Classification suivant la nature des produits	24
A. Les PME de production des biens de consommation :	24
B. Les PME de production des biens intermédiaires	24
C. Les PME de production des biens d'équipements	24
1.3.1 Classification selon l'orientation des PME	24
1.3.2.1 Les métiers artisanaux et traditionnels	24
1.3.2.2 Les PME dans la production moderne	25
1.4 classification juridique	25
1.4.1 les entreprises privées	25
1.4.1.1 les entreprises individuelles	25
1.4.1.2 Les sociétés au nom collectif (S.N.C)	25
1.4.1.3 Les sociétés à responsabilité limitée (SARL)	25
1.4.1.4 Les entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL)	26
1.4.1 les entreprises publiques	26
A. les établissements publics	26
B. Les sociétés d'économie mixte	26
<b>Section 02 : les PME et leur contribution dans le développement de l'économie algérienne</b>	26
2.1 L'évolution des PME en Algérie	27
2.1.1 Quelque repères historiques	27
2.1.1.1 La période de 1962 à 1982	27
2.1.1.1 La période de 1982 à 1988	28
2.1.1.3 La période de l'indépendance à 1988	28
2.1.2. Les organismes de soutien et de promotion des PME	29

## Table de matières

2.1.2.1 L'Agence Nationale de soutien à l'emploi des jeunes (ANSEJ)	29
2.1.2.2 L'Agence Nationale de gestion du Microcrédit (ANGEM)	30
2.1.2.3 L'Agence Nationale de développement de l'Investissement (ANDI)	30
2.2. La place le rôle de la PME dans le développement de l'économie locale et nationale	31
2.2.1 La dynamique des PME en Algérie	31
2.2.1.1 L'évolution des PME en Algérie durant la période 2010-2016	31
2.2.1.2 Répartition des PME privées par secteur d'activité	32
2.2.1.2 Répartition des PME publiques par secteur d'activités	33
2.2.1.4 Répartition géographique des PME dans les douze Wilaya du nord	34
2.2.2 Contribution de la PME à la création de l'emploi	35
2.2.3 Contribution des PME à la création de la valeur ajoutée	36
2.2.4 Contribution des PME à la distribution des revenus et à la relance de l'économie	37
2.2.4.1 Contribution à la distribution des revenus	37
2.2.4.2 Contributions à la relance de l'économie	37
<b>Chapitre 02 : contribution des PME dans le commerce international</b>	40
<b>Section 01 : le processus de libéralisation du commerce extérieur en Algérie</b>	40
1.1. L'évolution du cadre juridique du commerce extérieur	40
1.1.1. Le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur (1963-1988)	40
1.1.1.1 Le régime du commerce d'importation	41
A. Les organismes publics	41
B. Les groupements professionnels d'achat	41
C. Système des Autorisation Globales à l'importation (AGI)	42
D. La nationalisation de commerce à l'importation	42
1.1.1.2 le régime du commerce d'exportation	43
A. Phase de porte ouverte (période 1974-1978)	43
B. Phase de monopole de l'Etat (période 1978-1986)	43
1.1.2. Les tentatives de libéralisation de commerce extérieur (1988-1994)	44
1.1.2.1 Les encouragements fiscaux	44
1.1.2.2 Les encouragements en matière de prix	44
1.1.2.3 les encouragements en matière d'assurance	44
1.1.3. La libéralisation du commerce extérieur après 1994	45
1.1.3.1 Le régime à l'importation	46
1.1.3.2 Le régime à l'exportation	46
1.2. L'ouverture commerciale multilatérale et régionale de l'Algérie	48
1.2.1. L'accession de l'Algérie à l'OMC	48
1.2.2. L'accord d'association avec l'Union Européenne	49
1.2.2.1 La zone de libre-échange	49
1.2.2.2 L'harmonisation du cadre de réglementaire	49
1.2.2.3 La coopération	50
1.2.3. Les accords bilatéraux avec les pays arabes	50
1.2.3.1 Tunisie	50
1.2.3.3 Jordanie	50
1.2.3.4 Mauritanie	50
1.2.3.5 Maroc	51
1.2.4. Le Système Généralise de préférences commerciales (SGP) avec les USA	51
<b>Section 02 : les institutions de la promotion du commerce extérieur</b>	52
2.1. Les avantages fiscaux et parafiscaux	52

## Table de matières

2.1.1. La taxe sur l'activité professionnelle (TAP)	52
2.1.2. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les opérations de vente à l'exportation	52
2.1.3 L'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS)	52
2.2- les organismes de soutien aux exportations hors hydrocarbures	52
2.2.1 Le Fonds Spéciales pour la Promotion des Exportation (FSPE)	53
2.2.2 Le fonds national de régulation et développement agricole (FNRDA)	53
2.3 Les mesures institutionnelles et douanières	53
2.3.1 La compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations (CAGEX)	54
2.3.2 L'agence nationale de promotion du commerce extérieur (ANPROMEX)	54
2.3.3 La chambre algérienne du commerce et de l'industrie (CACI)	54
2.3.4 La société algérienne des foires et expositions (SAFEX)	55
2.3.5. Le programme <i>opte export</i>	55
2.3.6 Les facilitations douanières à l'exportation	56
<b>Section 03 : la part des PME dans les échanges extérieurs de l'Algérie</b>	<b>57</b>
3.1 Évolution de la balance commerciale de l'Algérie à la période (2010-2016)	57
3.1.1 Évolution de la balance commerciale de l'Algérie à la période (2010-2016)	57
3.1.2 Analyse des importations :	58
3.1.3 Analyse des exportations	59
3.2 potentiel des PME algériennes dans l'exportation hors hydrocarbures	61
<b>Chapitre 03 : la stratégie des PME de la région de Bejaia vis-à-vis de l'exportation</b>	<b>63</b>
<b>Section 01 : Présentation de la région de Bejaia</b>	<b>63</b>
1.1. Présentation géographique de la wilaya de Bejaia	63
1.2. Les infrastructures de base et les principales activités économiques	63
1.2.1. Les infrastructures de Base	63
1.2.1.1 Le réseau routier	64
1.2.1.2 La ligne ferroviaire	64
1.2.1.3 L'infrastructure portuaire	64
1.2.1.4 L'infrastructure aéroportuaire	64
1.2 Population Des Pme De La Wilaya De Bejaia	64
1.2.1 Effectif global des PME de la wilaya de Bejaïa	64
1.2.2 Evolution du nombre de PME de la wilaya de Bejaïa	65
1.3Mouvements et répartition des pme dans la wilaya de Bejaia	65
1.3.1 Mouvements des PME privées par tranches d'effectifs	65
1.3.2 Répartition des PME privées par secteur d'activité	66
1.3.3 Répartition spatiale des PME	66
<b>Section 2 : Présentation De La Méthodologie De L'enquête</b>	<b>68</b>
2.1Population et déroulement de l'enquête	68
2.1.1 Méthodologie de l'enquête	68
2.1.1.1- Outil de l'enquête	69
2.1.1.2- L'échantillonnage	69
2.2 Difficultés et problèmes rencontrés	69
<b>Section 3 : Analyse et interprétation des résultats</b>	<b>70</b>
3.1 Caractéristiques des PME enquêtées	70
3.1.1 Répartition des PME enquêtés par commune	70
3.1.2 Répartition des PME enquêtés selon l'effectif employé	71
3.1.3 Répartition des PME enquêtées selon le statut juridique	72
3.1.4 Les secteurs d'activité investis par les PME enquêtées	73
3.1.5 L'expérience professionnelle	74

## Table de matières

3.2. Les contraintes à la création et au développement des PME dans la wilaya de Bejaia	75
3.3 Les opération d'exportation des PME de la région de Bejaia	76
3.3.1 Caractéristiques des PME exportatrices	
3.3.2 Le potentiel des PME exportatrices dans les nouveaux créneaux	78
3.3.2.1 Le climat des affaires en Algérie concernant l'activité de l'exportation	78
3.3.2.2 les PME exportatrices	79
A. Les PME qui n'ont pas intégré la stratégie l'exportation comme un objectif dans leurs stratégies de développement	80
B. Les PME qui souhaitent d'exporter prochainement	81
<b>Conclusion générale</b>	83
<b>Bibliographie</b>	86
<b>Annexes</b>	90
<b>Table des matières</b>	104